



## EVALUATION FINALE

# Terre d'Entente

JUILLET 2017

Réalisée par: [Conflict Management Consulting](#)

Contact:

**Floride Ahitungiye (Burundi), Michael Salifu Mamudu (RDC), Narcisse Kalisa (Rwanda)**

*Directeurs des Pays*

**Search for Common Ground**

Email : [msalifu@sfcg.org](mailto:msalifu@sfcg.org), [nkalisa@sfcg.org](mailto:nkalisa@sfcg.org),

[fahitungiye@sfcg.org](mailto:fahitungiye@sfcg.org)

**Gabrielle Solanet**

*Gestionnaire du programme, Afrique de l'Est*

**Search for Common Ground**

Rue Belliard 205, Bruxelles

Numéro de Téléphone : +32 2 736 7262

Email : [gsolanet@sfcg.org](mailto:gsolanet@sfcg.org)

## Table des matières

---

<b>Remerciements</b> .....	3
<b>Acronymes</b> .....	4
<b>Liste des graphiques</b> .....	5
<b>Résumé exécutif</b> .....	6
<b>1. Contexte du projet</b> .....	10
Sommaire du Projet.....	10
<b>2. Méthodologie</b> .....	12
2.1 Objectifs.....	12
2.2 Collecte et analyse des données .....	12
2.3 Limites .....	16
<b>3. Résultats</b> .....	18
3.1 Analyse du contexte.....	18
3.2 Efficacité.....	26
3.3 Impact .....	40
3.4 Durabilité .....	51
<b>4. Conclusion</b> .....	55
<b>5. Recommandations</b> .....	58
<b>6. Annexes</b> .....	60
Annexe 1: Outils - Questionnaires pour les entretiens, les groupes de discussion et l'enquête quantitative.....	60
Annexe 2: Informateurs clés .....	75
Annexe 3: Documents utilisés.....	80
Annexe 4: Termes de référence .....	81
Annexe 5: Tableau récapitulatif du niveau actuel des indicateurs de base .....	86

## Remerciements

---

L'équipe de Conflict Management Consulting (CMC) remercie vivement tous ceux qui ont assisté de près ou de loin l'équipe de consultants ayant conduit cette évaluation du projet « Terre d'Entente » commanditée par Search for Common Ground (SFCG). Nous remercions en particulier la Coordinatrice régionale du projet, les Directeurs Pays de SFCG dans la région des Grands Lacs (Burundi, Rwanda, RDC) ainsi que les Points focaux du projet, qui ont bien voulu mettre à notre disposition les moyens requis et nous assister dans le processus de collecte de données. Nos remerciements s'adressent également aux autorités des différents pays, les responsables des différentes institutions nationales et internationales, ainsi qu'aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet, qui ont bien voulu répondre inlassablement aux questions évaluatives à travers nos outils de collecte de données élaborés à cet effet.

Le bureau de CMC à Bruxelles ([www.cmc-consult.eu](http://www.cmc-consult.eu)) remercie les experts qui ont travaillé sur cette évaluation : **Augustin Ngendakuriyo**, Chef d'équipe, **Déogratias Buzingo**, Statisticien et Consultant National – Burundi, **Michel Mapendo**, Consultant National – RDC, **Eugène Ntaganda**, Consultant National – Rwanda, **Milena Isakovic Suni**, Assurance qualité.

## Acronymes

---

CLPC	Comités Locaux Permanents de Conciliation (RDC)
CMC	Conflict Management Consulting
CNB	Conseil National des Bashingantahe (Burundi)
CNTB	Commission Nationale de Terres et Autres Biens (Burundi)
CONAREF	Commission Nationale de Réforme Foncière (RDC)
DDC	Coopération suisse
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FAT	Forum des Amis de la Terre (RDC)
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
IFDP	Innovation et Formation pour le Développement et la Paix (RDC)
MAJ	Maisons d'accès à la justice (Rwanda)
NSP	Ne sait pas
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
RCN J&D	Réseau Citoyen Network Justice et Démocratie
RDC	République Démocratique de Congo
RNRA	<i>Rwanda National Resources Agency</i>
RLMUA	<i>Rwanda Land Management and Use Authority</i>
SCC	Save Communities in Conflict
SFCG	Search for Common Ground
SWOT	<i>Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats</i>
UC/PNF	Comité de coordination du programme national foncier (Burundi)
UE	Union européenne
UN HABITAT	Agence de Nations Unies pour les Établissements Humains
USAID	<i>United States Agency for International Development</i>

## Liste des graphiques

---

- Graphique 1 : Perception des types de conflits les plus récurrents dans le milieu où les enquêtés habitent
- Graphique 2 : Sources d'informations sur les problèmes fonciers et/ou sur les mécanismes appropriés pour résoudre un conflit foncier
- Graphique 3 : Pourcentage des enquêtés qui ont écouté une émission radio sur les conflits fonciers ainsi que les solutions y afférentes, désagrégé par pays
- Graphique 4 : Répartition des enquêtés selon qu'ils affirment que la société civile et les chefs traditionnels locaux participent à la prise de décisions politiques
- Graphique 5 : Répartition des enquêtés selon qu'ils affirment que les politiques et les réglementations mises en œuvre par le gouvernement pour résoudre les conflits fonciers sont transparentes et efficaces
- Graphique 6: Burundi - Répartition des enquêtés selon qu'ils affirment que les politiques et les réglementations mise en œuvre par le gouvernement pour résoudre les conflits fonciers sont transparents et efficaces
- Graphique 7 : Répartition des enquêtés selon qu'ils affirment que les membres de la société civile, les autorités locales et les membres du gouvernement collaborent pour régler les questions foncières dans le milieu où les enquêtés habitent
- Graphique 8 : Répartition des enquêtés selon qu'ils affirment que des mécanismes sont mis en place par la société civile visant à arbitrer et résoudre les conflits fonciers (Étude finale)
- Graphiques 9-11 : Représentation des hommes et des femmes parmi les participants aux formations de médiateurs en 2016

## Résumé exécutif

---

Depuis juillet 2012, Search for Common Ground (SFCG) met en œuvre un projet intitulé « Terre d'Entente » financé par le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas. Ce projet a comme objectif principal d' « appuyer les gouvernements légitimes de la région des Grands Lacs, pour qu'ils aient les capacités d'honorer les fonctions essentielles de l'Etat ». Le projet est mis en œuvre en collaboration avec trois partenaires gouvernementaux, trois partenaires de la société civile ou associations de leaders traditionnels, et 16 stations radio communautaires.

Etant donné que ce projet prend fin le 30 juin 2017, l'évaluation de fin du projet revêt un caractère double, à savoir l'objectif d'apprentissage par l'équipe de mise en œuvre et celui de redevabilité envers toutes les parties prenantes.

### Méthodologie

L'objectif global de cette évaluation est de saisir le changement apporté par le projet sur la transformation des conflits fonciers dans les zones ciblées, d'identifier les leçons apprises et de formuler des recommandations concrètes pour informer les futures interventions dans le domaine de la transformation des conflits fonciers dans la région des Grands Lacs. L'évaluation a examiné l'évolution du contexte dans lequel le projet a été mis en œuvre, ainsi que l'efficacité, l'impact et la durabilité du projet. Elle a été mise en œuvre par [Conflict Management Consulting](#) (CMC) entre avril et juillet 2017.

Les sources principales d'information comprenaient une revue documentaire, 25 entretiens individuels<sup>1</sup>, 22 groupes de discussion (avec 170 participants<sup>2</sup>) et une enquête quantitative avec un échantillon de 1,800 personnes dans les trois pays. De plus, dans l'optique de capitalisation et dans la perspective de préparer les préconisations, un atelier a été animé par le chef d'équipe d'évaluation en réunissant 36 participants dans les trois pays comprenant les principales parties prenantes<sup>3</sup>.

### Limites

Les limites de cette étude consistent en l'absence de certaines références de l'étude de base, à savoir la base de sondage (la liste exhaustive des ménages de toutes les circonscriptions à examiner). Il n'est pas possible de mesurer la précision d'un tel échantillon car nous ne connaissons pas la probabilité d'un ménage d'être retenu dans l'échantillon pour être interrogé. Les évaluateurs ont suivi les guides de SFCG pour les villages à enquêter mais n'avaient aucune certitude que c'était les mêmes qui ont fait objet d'enquête de base.

En outre, le taux d'écoute des émissions radio produites dans le cadre du projet n'a pas pu être mesuré dans l'enquête quantitative. En effet, la question a été posée de manière ouverte et les enquêtés ne connaissaient pas toujours le nom de leurs émissions préférées. Par conséquent, ils

---

<sup>1</sup> Avec l'équipe du projet, les partenaires nationaux, les autres organisations (externes) travaillant dans le même domaine, le bailleur de fonds, les représentants des organisations de la société civile (OSC) ayant bénéficié des subventions, les représentants des radios et les bénéficiaires des formations ou des séances d'échanges d'expériences.

<sup>2</sup> Médiateurs formés et non-formés, ainsi que des citoyens ordinaires (hommes et femmes séparément).

<sup>3</sup> Partenaires de mise en œuvre, représentant des staffs du projet et autorités nationales et locales concernées, ainsi que des personnes-ressources pouvant contribuer aux discussions recommandations.

nommaient parfois seulement un thème ou une station radio, ce qui n'était pas suffisant pour effectuer une analyse assez précise. Ainsi, les évaluateurs ont identifié uniquement le nombre d'identifications des émissions produites dans le cadre du projet (par SFCG ou les radios communautaires), plutôt qu'un taux.

Dans la collecte des données qualitatives, dans certaines localités, il s'est avéré impossible d'organiser des groupes de discussion avec les médiateurs formés et non-formés dans la même région, car tous les médiateurs avaient été formés par SFCG. Pour remédier à cette situation, les groupes de discussion avec les médiateurs non-formés ont été organisés dans une autre région. La participation des deux catégories est suffisante pour analyser tous les critères d'évaluation.

## Principales conclusions

### *Efficacité*

- Au niveau régional, l'existence de conflits fonciers est restée une réalité sur toute la durée du projet. Le projet a évolué dans des contextes spécifiques à chaque pays mais présentant quelques similitudes pour ce qui est de la problématique foncière. Des phénomènes communs aux trois pays incluent une pression foncière due à une forte croissance démographique, ainsi que des mouvements de population avec des répercussions néfastes aggravant la problématique foncière.
- Concernant le niveau de connaissance et l'accès à l'information sur les questions foncières, les résultats de l'évaluation montrent une amélioration pour les trois pays. Ce progrès est justifié par l'utilisation de la radio comme un outil privilégié de sensibilisation sur les questions foncières, car 63% de personnes interrogées au Rwanda affirment écouter la radio comme principale source d'information sur ces questions, 75% au Burundi et 54% en RDC.
- Le projet a atteint son objectif de **créer et de renforcer des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles**. L'évaluation a noté une tendance progressive au Burundi et Rwanda en ce qui concerne le niveau de connaissance et d'accès des citoyens à l'information sur les questions foncières et la façon dont elles peuvent être résolues. Dans ces deux pays, on peut aussi observer une amélioration de la perception du niveau de participation de la société civile et des chefs traditionnels aux prises de décisions politiques. Quant à la RDC, une baisse a été observée, due à des facteurs externes notamment au mouvement et à l'insécurité de la population ainsi qu'au désaccord concernant le statut des terres coutumières, qui oppose l'Etat à la société civile et aux chefs coutumiers.
- Malgré le succès du projet concernant la sensibilisation aux questions foncières et le renforcement des mécanismes de participation, la perception de la transparence et de l'efficacité des politiques mises en œuvre par les gouvernements s'est uniquement améliorée au Burundi, mais s'est détériorée pour le Rwanda et la RDC.
- Le projet a renforcé **l'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles**, grâce à la qualité et l'implication des différents acteurs du foncier dans la formation efficace de médiateurs, leurs échanges régionaux et les subventions pour les initiatives des OSC. Mais les résultats sont plus visibles au niveau local que national ou régional. La composante régionale du projet a connu des défis majeurs à savoir des tensions diplomatiques et le manque d'intérêt de certains représentants gouvernementaux du Rwanda, ce qui a réduit la plupart des échanges à une interaction bilatérale plutôt que trilatérale.

- Le projet a aussi **renforcé la capacité des acteurs de la consolidation de la paix au niveau national à travers leur participation au projet**. Un programme de formations variées a été mis en œuvre avec succès dans les trois pays. Les bénéficiaires des formations comprenaient une diversité de participants à savoir des journalistes de radio, des médiateurs de la société civile, des structures traditionnelles et des autorités locales.

### *Impact*

- Le projet a donné un élan à une professionnalisation des radios communautaires à travers la formation de leurs journalistes, qui contribuent à leur tour à l'ancrage des pratiques de coopération pour la résolution des conflits fonciers dans les communautés à travers des programmes radios de qualité améliorés suite aux interventions du projet. Les émissions produites ont aussi eu un impact positif sur les auditeurs et les témoignages ont confirmé des changements de pratiques et de comportements.
- Au niveau institutionnel, l'évaluation a noté un certain ancrage déclenché par le projet. Cet ancrage était caractérisé par la collaboration étroite de SFCEG avec les Ministères clés en charges des questions foncières tant au Rwanda qu'en RDC, avec une particularité pour le Burundi où la collaboration était beaucoup plus orientée vers une institution à mandat (la CNTB), sans impliquer suffisamment les ministères de tutelle.
- Au niveau des trois pays, le projet a appuyé des microprojets innovants et à impact rapide pour la résolution pacifique des conflits communautaires. Cet appui aux associations locales leur a permis de nouer un dialogue social important et une interaction avec les autorités locales au bénéfice des membres de la communauté en conflit.

### *Durabilité*

- Les radios communautaires, les médiateurs formés et les bénéficiaires des micro-projets témoignent d'une responsabilisation accrue dans la prise en charge des problèmes communautaires par les membres de la communauté eux-mêmes. Ils témoignent aussi d'une sensibilité accrue sur les questions foncières qui constitue un acquis qui reste. Cependant, les faibles ressources financières des partenaires ne garantissent pas la continuité des acquis du projet.
- Le projet a permis un cadre de collaboration entre les acteurs pertinents dans le domaine foncier sans toutefois créer de nouveaux mécanismes de collaboration à long terme.

## **Recommandations**

- Continuer à utiliser la radio pour amener des acteurs clés, de la base au sommet, autour de la même table, pour discuter et pour informer la population et susciter un échange sur les questions foncières critiques.
- Appuyer la création de formes de collaboration formelles qui permettront aux organisations de la société civile (OSC) et aux autres parties prenantes au niveau local de participer au processus de développement des lois et règlements gouvernementaux – par exemple, en préparant ces acteurs et en leur offrant l'opportunité de se rassembler lors d'événements ponctuels pour partager leurs connaissances et leurs idées dès qu'un cas critique de conflit foncier ou une nouvelle politique foncière émerge.
- Diversifier le format des émissions « Icibare Cacu » (Burundi) et « Mutu Sikiliza Pia » (RDC) en les rendant plus interactives, notamment avec des émissions sous forme de questions-réponses ou de jeux, ou encore en introduisant plus d'illustrations (théâtres).



- Appuyer la création des associations des médiateurs et les soutenir pour le démarrage (au Burundi et en RDC).
- Mener une forte campagne de sensibilisation communautaire sur l'existence et le rôle des médiateurs dans le milieu afin d'accroître leur visibilité dans leurs milieux (moins pertinent au Rwanda).
- Renforcer les capacités en matière de suivi-évaluation des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des microprojets communautaires.

## 1. Contexte du projet

---

Depuis juillet 2012<sup>4</sup>, SFCG met en œuvre un projet intitulé « Terre d'Entente » financé par le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas. Ce projet a comme objectif principal d'« appuyer les gouvernements légitimes de la région des Grands Lacs, pour qu'ils aient les capacités d'honorer les fonctions essentielles de l'Etat ». Le projet a été mis en œuvre en collaboration avec trois partenaires gouvernementaux, trois partenaires de la société civile ou associations de leaders traditionnels, et 16 stations radio communautaires.

Le projet base ses fondements sur quatre conditions préalables identifiées dans l'étude de base, convergentes au niveau des trois pays des Grands Lacs ciblés par le projet : le Burundi, le Rwanda et la République Démocratique du Congo (RDC). Ces conclusions étaient les suivantes :

- Les conflits fonciers existent dans toutes les communautés enquêtées, et concernent principalement l'accès aux terres, leur délimitation ou leur héritage. Ils apparaissent le plus souvent entre agriculteurs et éleveurs, entre réfugiés et autochtones, ou entre chefs traditionnels, et ils sont déclenchés par une variété de causes.
- La majeure partie de la population affirme avoir eu accès à des informations concernant les conflits fonciers et les meilleurs moyens de les résoudre, notamment à travers des programmes de radio spécifiques. Cependant, des inégalités dans l'accès à ces émissions ont été constatées.
- La plupart des citoyens affirme écouter des programmes de radio sur les conflits fonciers chaque semaine et croit fermement à leur efficacité. Cependant, ils considèrent que leur contenu devrait être mieux adapté à chaque contexte local.
- La participation des acteurs de la société civile et des chefs traditionnels dans la prévention et la résolution des conflits fonciers reste très limitée.

### Sommaire du Projet

Sur la base de ces conditions préalables dans le domaine de la problématique foncière, SFCG a développé un projet mis en œuvre dans trois pays des Grands Lacs : le Burundi, le Rwanda et la République Démocratique du Congo (RDC, Nord et Sud Kivu). Ce projet s'est fixé trois objectifs spécifiques, à savoir :

- Stimuler l'établissement de mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles ;
- Renforcer l'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles ;
- Renforcer la capacité des acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux nationaux.

### *Théorie de changement et hypothèses*

Ce projet a été développé sous la famille des théories de changement « Relations saines et théorie des connexions »<sup>5</sup>. Selon cette théorie, la paix provient de la rupture de l'isolement, de la

---

<sup>4</sup> L'accord a été signé en juillet 2012, mais la mise en œuvre des activités sur le terrain a commencé un peu plus tard.

<sup>5</sup> Un sommaire de toutes les familles des théories de changement s'appliquant aux programmes de la consolidation de la paix est disponible dans le chapitre 2 de la publication de SFCG « Designing for Results », 2006, <https://www.sfcg.org/Documents/dmechapter2.pdf>.

polarisation, de la division, des préjugés et des stéréotypes entre groupes. Ainsi, si des plateformes de dialogue constructif sont établies pour que les citoyens et la société civile s'engagent avec les acteurs gouvernementaux autour de questions sociales critiques, il y aura une mise en œuvre politique plus responsable qui répond aux besoins et aux attentes des citoyens.

Cette théorie a été choisie à cause de l'approche de réseautage régional qui permet l'apprentissage mutuel entre les différents acteurs clés et le développement de meilleures pratiques pour aborder les problèmes fonciers. Elle promeut aussi l'approche media qui met en relation citoyens et les autorités autour des problématiques foncières, ainsi que la collaboration entre médiateurs de toutes tendances.

Les énoncés des théories de changement dépendent fortement d'une série de facteurs en place pour qu'un changement se produise. Les hypothèses sous-jacentes à cette théorie de changement sont :

- Les acteurs gouvernementaux s'intéressent aux citoyens et à la société civile autour des problèmes sociaux critiques ;
- Les citoyens et la société civile sont en mesure d'articuler leurs besoins et leurs attentes ;
- Les citoyens et la société civile voient une valeur ajoutée à s'engager auprès des autorités gouvernementales ;
- Les acteurs gouvernementaux veulent tenir compte des points de vue et des recommandations des citoyens et de la société civile dans la conception et la mise en œuvre de leurs politiques.

Au début de l'évaluation finale, deux autres hypothèses ont été identifiées :

- Les citoyens font confiance à la société civile et/ou à l'état pour les aider à résoudre leurs conflits fonciers ;
- L'Etat apprécie/accepte les mécanismes alternatifs de résolution des conflits fonciers à la base.

Etant donné que ce projet prend fin le 30 juin 2017, l'évaluation de fin du projet revêt un caractère double, à savoir l'objectif d'apprentissage par l'équipe de mise en œuvre et celui de redevabilité envers toutes les parties prenantes.

## 2. Méthodologie

### 2.1 Objectifs

L'objectif global de cette évaluation était de saisir le changement apporté par le projet sur la transformation des conflits fonciers dans les zones ciblées, d'identifier les enseignements tirés et de formuler des recommandations concrètes pour informer les futures interventions dans le domaine de la transformation des conflits fonciers dans la région des Grands Lacs. Plus précisément, l'évaluation a eu les objectifs suivants :

- Identifier, à travers une revue de la littérature existante, des changements dans le contexte foncier pouvant être en lien avec les activités du projet ;
- Analyser les critères d'évaluation suivants : efficacité (analysant les indicateurs du projet), impact et durabilité des activités dans les trois pays ;
- Tirer des leçons et recommandations de ce projet pour informer l'approche d'intervention pour des programmes focalisés sur la collaboration entre les citoyens, la société civile, et la gouvernance, en particulier dans le contexte des conflits fonciers.

### 2.2 Collecte et analyse des données

Le processus de collecte de données a combiné les méthodes de nature qualitative et quantitative. L'évaluation a été basée sur les **critères principaux de l'OCDE** pour l'évaluation ainsi que les questions évaluatives telles que précisés dans les termes de référence :

ELEMENTS A ANALYSER	QUESTIONS EVALUATIVES
<b>Analyse de contexte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce qui a changé dans le contexte foncier au cours du projet : de la médiation, des conflits, et des politiques foncières, et en termes du dialogue/transparence autour de ces politiques ?</li> <li>• Comment le projet s'intègre-t-il dans les mécanismes de coordination existants à tous les niveaux (zonal, territorial et/ou provincial, en regardant aussi le niveau national pour le Burundi et Rwanda) ?</li> </ul>
<b>Efficacité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels progrès vers les résultats attendus le projet a-t-il atteint dans chaque pays ?</li> <li>• Les programmations radio dans les trois pays ont-elles réussi à (RRR):               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Atteindre l'audience ciblée ? [Reach]</li> <li>2. Résonner auprès de leurs audiences (ont-elles compris les messages, considèrent-elles les thèmes et les messages abordés comme pertinents) ? [Resonance]</li> <li>3. Arriver à ce que leur audience internalise l'information ou les messages abordés? Quel effet sur leurs connaissances, attitudes et/ou comportement par rapport à la gestion des problématiques foncières ? [Response]</li> </ol> </li> <li>• Les activités régionales, les formations des médiateurs fonciers et les subventions à des projets communautaires, ont-elles eu une valeur ajoutée pour la résolution des conflits fonciers au niveau communautaire ?</li> </ul>
<b>Impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure le programme a-t-il réalisé sa théorie du changement? Est-ce que des facteurs externes ont compromis ou contribué positivement à la réalisation de la théorie du changement ?</li> <li>• Quels ont été les résultats (au niveau des changements des pratiques et au niveau institutionnel) attendus et inattendus (positifs et négatifs) du programme ?               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pour les partenaires radio ?</li> <li>2. Pour les structures foncières gouvernementales et traditionnelles ?</li> </ol> </li> </ul>

	<p>3. Pour les associations locales actives dans le domaine foncier ?</p> <p>4. Pour les médiateurs locaux ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet a-t-il encouragé l'inclusion (du genre, des ethnies, etc.) dans les processus de médiation sur les questions foncières ?</li> </ul>
<b>Durabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet a-t-il permis <b>une appropriation</b> des informations sur les questions foncières et/ou des techniques de médiation par les acteurs locaux ?</li> <li>• Le projet a-t-il permis de <b>renforcer la contribution</b> des associations locales à la résolution pacifique des conflits fonciers dans leurs communautés ?</li> <li>• Le projet a-t-il eu <b>un effet sur la qualité des programmes</b> radio sur les questions foncières, et sur la <b>professionnalisation des radios communautaires</b> partenaires dans le projet ?</li> <li>• Le projet a-t-il permis <b>la mise en place de nouveaux systèmes de collaboration</b> des acteurs fonciers dans les pays et de manière régionale (par exemple, entre les médiateurs des trois pays) ?</li> </ul>

### *Période et zones cibles de l'évaluation*

L'évaluation a été mise en œuvre entre avril et juin 2017. Grâce aux équipes nationales d'experts en évaluation et des enquêteurs, la collecte des données quantitatives et qualitatives s'est déroulée simultanément au Burundi, en RDC et au Rwanda, au cours du mois de mai 2017 (dans les zones indiquées dans le tableau ci-dessous). Le processus d'évaluation s'est déroulé en trois phases : la phase préparatoire (comprenant notamment la revue documentaire), la visite de terrain et la rédaction du rapport après le traitement et l'analyse des données.

SFCG a mis à disposition deux staffs dans chaque pays, durant toute la période de la collecte des données, pour accompagner les équipes d'évaluation sur le terrain afin de les introduire aux autorités et aux bénéficiaires à rencontrer, sans pour autant participer à la collecte des données auprès de ces bénéficiaires.

### *Collecte des données qualitatives*

La collecte des données qualitatives a utilisé à la fois des **entretiens individuels** avec des personnes clés, et des **groupes de discussion** avec les communautés ayant bénéficié directement du projet. Par ailleurs, l'équipe d'évaluation a organisé un **atelier de brainstorming et de préconisations** dans chaque pays, rassemblant les principales parties prenantes au projet (partenaires de mise en œuvre, représentant des staffs du projet et autorités nationales et locales concernées ainsi que des personnes-ressources) pouvant contribuer aux discussions sur les recommandations.

Dans le but de répondre à tous les éléments de l'évaluation, des guides d'entretiens individuels ont été développés et validés par SFCG selon les différentes catégories des partenaires d'exécution (radios, les structures foncières gouvernementales et traditionnelles, les associations locales, les médiateurs locaux). De la même manière, des guides d'entretien pour les groupes de discussion ont été aussi élaborés et validés par SFCG pour les bénéficiaires directs du projet et les non bénéficiaires dans la mesure du possible. Les questionnaires suivants sont présentés en Annexe 1 :

- Le questionnaire d'entretien individuel avec le gestionnaire du projet, équipe de terrain du projet, les partenaires nationaux et les autres organisations (externes) travaillant dans le même domaine ;

- Le questionnaire d'entretien individuel avec le bailleur de fonds ;
- Le questionnaire d'entretien individuel avec les représentants des OSC qui ont bénéficié des subventions ;
- Le questionnaire d'entretien individuel avec les représentants des radios ;
- Le questionnaire d'entretien individuel avec les bénéficiaires des formations ou des séances d'échanges d'expériences (médiateurs, journalistes, sociétés civiles et représentants du Gouvernement) ;
- Le questionnaire de groupes de discussion avec les bénéficiaires directs du projet.

Les entretiens individuels ont été menés par les experts nationaux et le chef d'équipe pendant des missions de trois jours, alors que les groupes de discussion ont été facilités par les superviseurs locaux. Une liste de tous les informateurs clés est disponible en Annexe 2. Au total, 25 entretiens individuels ont été organisés au Burundi, 20 au Rwanda, et 24 en RDC.

Pour les groupes de discussion, 22 groupes ont été organisés au total dans le cadre de cette évaluation finale ayant regroupé au total 170 participants dont 64 en RDC, 44 au Rwanda, et 62 au Burundi, comme le montre le tableau ci-dessous :

Pays	Province/territoire /district	Catégorie de participant	Nombre de participants	
Burundi	Bubanza	Citoyens hommes	8	
		Citoyennes femmes	7	
		Médiateurs non-formés	7	
		Médiateurs formés	8	
	Rumonge	Citoyens hommes	8	
		Citoyennes femmes	8	
		Médiateurs non-formés	8	
		Médiateurs formés	8	
	<i>Sous-total Burundi :</i>		<i>8 groupes de discussion</i>	<i>62 participants</i>
	RDC	Fizi	Médiateurs formés	8
Médiateurs non-formés			8	
Kabare		Citoyens hommes	8	
		Citoyennes femmes	8	
Uvira		Médiateurs formés	8	
		Médiateurs non-formés	8	
Kalehe		Citoyens hommes	8	
		Citoyennes femmes	8	
<i>Sous-total RDC :</i>		<i>8 groupes de discussion</i>	<i>64 participants</i>	
Rwanda		Karongi	Citoyens hommes	7
	Citoyennes femmes		7	
	Ruhango	Médiateurs formés à Gitisi	8	
		Médiateurs formés à Byinama	8	
	Huye	Médiateurs formés à Karambi	7	
		Médiateurs formés à Karama	7	
	<i>Sous-total Rwanda :</i>		<i>6 groupes de discussion</i>	<i>44 participants</i>
<b>TOTAL :</b>		<b>22 groupes de discussion</b>	<b>170 participants</b>	

Des groupes de discussion ont été organisés avec les médiateurs locaux formés dans le cadre du projet, et avec des médiateurs qui n'ont pas été formés, comprenant des hommes et des femmes. Les groupes de discussion restants ont été réservés aux membres des communautés locales (hommes et femmes séparément) qui constituent les bénéficiaires indirects des médiations et les auditeurs des programmes radio, afin de trianguler les données avec les résultats de l'enquête quantitative.

**Atelier de brainstorming et préconisations :** Dans l'optique de capitalisation et dans la perspective de préparer les préconisations, un atelier a été animé par le chef d'équipe d'évaluation en réunissant 17 participants au Burundi, 13 en RDC, et six au Rwanda, comprenant les principales parties prenantes (partenaires de mise en œuvre, représentant des staffs du projet et autorités nationales et locales concernées, ainsi que des personnes-ressources pouvant contribuer aux discussions recommandations). Cet atelier a été animé sur la base de deux outils d'analyse à savoir l'analyse SWOT<sup>6</sup> (*Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats*) et la carte des dynamiques<sup>7</sup>. Il a eu lieu dans les bureaux de SFCG. Les résultats du brainstorming ont servi de base à la formulation des recommandations pouvant orienter les interventions futures dans le même domaine. Pendant sa mission, le chef d'évaluation a rencontré le gestionnaire du projet et/ou le directeur pays de SFCG.

### Collecte des données quantitatives

Une enquête quantitative sur la base d'un échantillon de 1,800 personnes – 600 par pays – a été menée pour trianguler les données qualitatives et mesurer certains indicateurs du projet. Dans un souci de comparaison des données de l'évaluation avec celles de l'étude de base, cette étude a respecté les proportions utilisées dans l'étude de base<sup>8</sup>, et non celles d'une répartition équitable en proportion de la population dans les zones ciblées. Les participants à l'enquête ont été identifiés de manière aléatoire dans les zones ciblées du projet. Le calcul de l'échantillon est présenté dans le tableau suivant :

Localités	L'étude de base						L'étude finale					
	Femmes		Hommes		TTL		Femmes		Hommes		TTL	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
<b>Burundi</b>	<b>83</b>	<b>42%</b>	<b>117</b>	<b>59%</b>	<b>200</b>	<b>100%</b>	<b>315</b>	<b>53%</b>	<b>285</b>	<b>48%</b>	<b>600</b>	<b>100%</b>
Bubanza	17	42%	23	59%	40	100%	83	55%	67	45%	150	100%
Rumonge (Bururi dans l'étude de base)	17	42%	23	59%	40	100%	81	54%	69	46%	150	100%
Makamba	17	42%	23	59%	40	100%	73	49%	77	51%	150	100%
Rutana	17	42%	23	59%	40	100%	0	0%	0	0%	0	0%
Gitega	17	42%	23	59%	40	100%	78	52%	72	48%	150	100%
<b>Sud Kivu, RDC</b>	<b>305</b>	<b>28%</b>	<b>777</b>	<b>72%</b>	<b>1,082</b>	<b>100%</b>	<b>191</b>	<b>32%</b>	<b>409</b>	<b>68%</b>	<b>600</b>	<b>100%</b>
Fizi	48	28%	124	72%	173	100%	27	28%	69	72%	96	100%
Kabare	36	28%	93	72%	130	100%	10	14%	62	86%	72	100%
Kalehe	91	28%	233	72%	325	100%	55	31%	125	69%	180	100%
Uvira	100	28%	256	72%	357	100%	87	44%	111	56%	198	100%
Walungu	27	28%	70	72%	97	100%	12	22%	42	78%	54	100%
<b>Rwanda</b>	<b>539</b>	<b>49%</b>	<b>565</b>	<b>51%</b>	<b>1,104</b>	<b>100%</b>	<b>295</b>	<b>49%</b>	<b>305</b>	<b>51%</b>	<b>600</b>	<b>100%</b>
Nord - Gicumbi	103	49%	107	51%	210	100%	70	49%	73	51%	143	100%
Sud - Huye	115	49%	120	51%	235	100%	78	48%	83	52%	161	100%
Ouest - Karongi	110	49%	115	51%	225	100%	89	52%	83	48%	172	100%
Est - Ngoma	103	49%	108	51%	211	100%	58	47%	66	53%	124	100%
Ville de Kigali - Nyarugenge	109	49%	115	51%	224	100%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>927</b>	<b>39%</b>	<b>1,459</b>	<b>61%</b>	<b>2,386</b>	<b>100%</b>	<b>801</b>	<b>45%</b>	<b>999</b>	<b>56%</b>	<b>1,800</b>	<b>100%</b>

NB: Les calculs ont été faits sur Excel et certains chiffres ont été arrondis.

<sup>6</sup> La technique d'analyse SWOT a été expliquée à tous les participants avant le début de la séance de brainstorming pour mettre tous les participants au même niveau de connaissance de l'utilisation de cet outil.

<sup>7</sup> La carte des dynamiques permet d'analyser le contexte en identifiant l'évolution des événements et tendances ayant marqué le contexte dans le domaine foncier et en tirant les principaux accélérateurs actuels de la problématique foncière, ce qui inspirerait les actions futurs dans le domaine.

<sup>8</sup> Au Burundi, Bururi (la province ciblée par l'étude de base) a été remplacé par Rumonge, car entre temps la province a été scindée en deux. De plus, Rutana au Burundi et Nyarugenge au Rwanda ont été éliminés car le projet n'a pas eu d'activités dans ces provinces/régions et leurs échantillons ont été repartis entre les quatre autres localités dans chaque pays.

Les points focaux de SFCG ont fourni des entités qui avaient été visitées lors de l'étude de base et qui allaient être visitées pour l'évaluation finale dans les localités à visiter afin que le statisticien puisse faire un tirage des ménages dont un des membres était choisi pour répondre aux questions d'enquête, tout en respectant les aspects genre et âge. En l'absence de liste des ménages (notamment au Burundi dans les provinces de Bubanza, Rumonge, Bururi et Makamba), aux fins d'un tirage aléatoire des ménages échantillons, l'équipe d'évaluation a adopté la méthode de tirage appelée « Méthode Boule de Neige »<sup>9</sup>.

Le questionnaire qui a été utilisé lors de l'étude de base a été révisé pour faire un choix de 20 questions centrées sur l'impact potentiel du projet. La plupart des questions n'a pas changé afin d'être en mesure de comparer les données avant et après la mise en œuvre du projet. Le questionnaire d'enquête (présenté en Annexe 1) a été le même pour les trois pays de la région. Il a été développé en français et ensuite traduit en Swahili (RDC), Kirundi (Burundi), et Kinyarwanda (Rwanda). Le questionnaire a été testé en RDC dans la zone de Kabare (Sud Kivu), à Gicumbi pour le Rwanda et Gihanga pour le Burundi moyennant un ajustement de langage compte tenu des contextes mais sans modification de fond concernant les questions. L'équipe d'évaluation a assuré la représentation des deux sexes et des différents groupes ethniques parmi les enquêteurs et les superviseurs.

### *L'analyse des données qualitatives et quantitatives*

Le retour du terrain a été suivi par la phase d'analyse combinée des données qualitatives et quantitatives avant la rédaction proprement dite du rapport d'évaluation. La saisie des données quantitatives a été effectuée par les agents recrutés à cette fin, via un masque de saisie programmé sur le logiciel CSPro, pour ensuite être apurées par le Statisticien de l'équipe d'évaluation, via le logiciel SPSS. Pour les données qualitatives, une synthèse des données a été réunie pour chaque pays.

La phase d'analyse s'est focalisée sur les points à examiner tels que stipulés dans les termes de référence. Elle a été le résultat d'une « triangulation » des données et des informations tirées des différentes sources et méthodes de collecte d'informations utilisées, ainsi que d'une application des critères d'évaluation tels que mentionnés dans les termes de référence.

## **2.3 Limites**

Plusieurs difficultés sont survenues, qui ont eu des conséquences sur la collecte des données, leur analyse ou leur interprétation. Il s'agit notamment de :

- L'absence de certaines références de l'étude de base, à savoir la base de sondage (la liste exhaustive des ménages de toutes les circonscriptions à examiner). Il n'est pas possible de mesurer la précision d'un tel échantillon car nous ne connaissons pas la probabilité d'un ménage d'être retenu dans l'échantillon pour être interrogé. Les évaluateurs ont suivi les

<sup>9</sup> Appelée également « Méthode des itinéraires », le choix de l'échantillon est fait sur le terrain, des règles sont données à l'enquêteur concernant son itinéraire : le nombre de ménages à sauter sur l'itinéraire pour désigner un logement où rendre visite au ménage et la désignation des personnes à interroger dans le ménage afin d'équilibrer l'échantillon selon les catégories. Ainsi, les enquêteurs se plaçaient au milieu de l'entité (colline au Burundi, Village en RDC et Cellule au Rwanda) et chacun prenait un itinéraire. Depuis le premier ménage retenu, il sautait 4 ménages pour retenir le suivant jusqu'à obtenir le nombre voulu dans cette entité. Sur cinq ménages, l'enquêteur devait interviewer au moins deux femmes et un jeune.



guides de SFCG pour les villages à enquêter mais n'avaient aucune certitude que c'était les mêmes qui ont fait objet d'enquête de base.

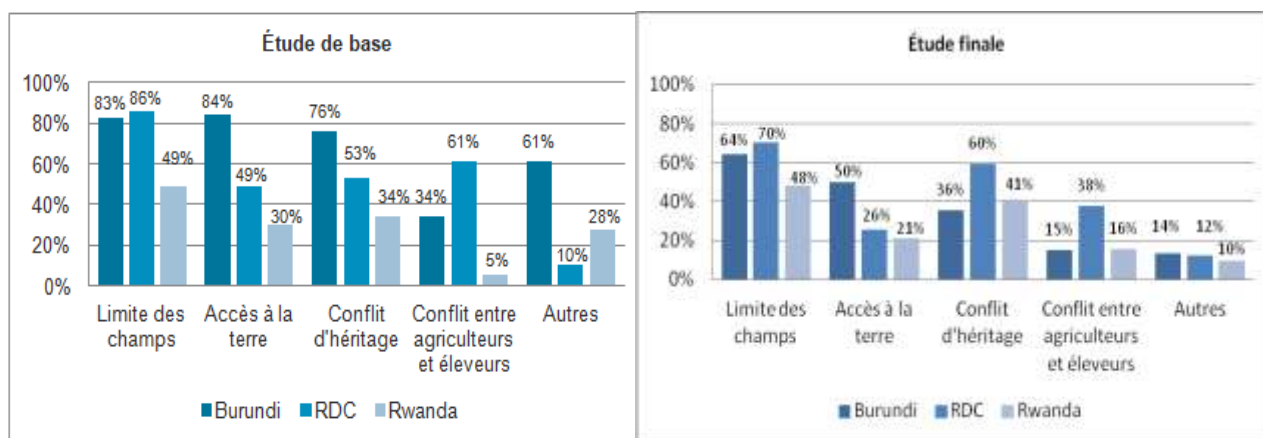
- L'incapacité de calculer le taux d'écoute des émissions radio produites dans le cadre du projet sur la base des données réunies à travers l'enquête quantitative. La question sur les émissions radio écoutées a été posée de manière ouverte et les enquêtés ne connaissaient pas toujours le nom de leurs émissions préférées. Par conséquent, ils nommaient parfois seulement un thème ou une station radio, ce qui n'était pas suffisant pour effectuer une analyse assez précise. Ainsi, les évaluateurs ont identifié uniquement le nombre d'identifications des émissions produites dans le cadre du projet (par SFCG ou les radios communautaires), plutôt qu'un taux.
- La méthodologie de l'évaluation prévoyait d'organiser des groupes de discussion avec les médiateurs formés et non-formés dans une même région/province/territoire. Cependant, dans certains cas, SFCG avait formé tous les médiateurs dans une province. Dans ces cas, les groupes de discussion avec les médiateurs non-formés ont été organisés dans une autre région, identifiée en collaboration avec les bureaux locaux de SFCG. Ceci limite la capacité des évaluateurs à comparer – dans un contexte local identique – les perceptions et les capacités des médiateurs formés et ceux qui n'ont pas bénéficié d'une formation, mais la participation des deux catégories est suffisante pour analyser tous les critères de cette évaluation (y compris la contribution à l'impact).

## 3. Résultats

### 3.1 Analyse du contexte

La gestion des terres compte parmi les défis critiques auxquels les pays des Grands Lacs sont aujourd'hui confrontés. Tous les pays font face à des situations de conflits fonciers aggravés par la croissance démographique, les récurrents mouvements de population, la dégradation de l'environnement, ainsi que le changement climatique. La source des conflits a évolué (voir Graphique 1) puisque les limites des champs, l'accès à la terre et les conflits entre les agriculteurs et éleveurs<sup>10</sup> sont généralement moins cités, alors que les conflits d'héritage sont devenus plus fréquents dans deux des trois pays (RDC et Rwanda).

Graphique 1 : Perception des types de conflits les plus récurrents dans le milieu où les participants habitent



La mauvaise gestion des terres et des conflits fonciers contribue largement à la création de nouveaux conflits fonciers tout en compromettant la résolution pacifique de ceux qui existaient déjà. En dépit de similitudes identifiées dans la problématique foncière régionale, le projet s'est déroulé dans un contexte foncier loin d'être commun, chacun étant confronté à ses défis propres et une typologie des conflits spécifiques. Cette section donne un bref aperçu de l'évolution des politiques foncières, des dynamiques de conflits fonciers, des mécanismes de résolution de conflits fonciers en l'occurrence à travers la médiation ainsi que l'évolution en termes de dialogue/transparence autour des politiques foncières. Étant donné que chaque pays connaît des réalités spécifiques, la présentation de cette section se fait pays par pays.

#### 3.1.1 Cas de la RDC : Nord et Sud Kivu

Les provinces de Nord et Sud Kivu souffrent d'une démographie galopante alors que les alternatives pour diminuer la pression sur les terres sont encore faibles. Le Nord Kivu (avec une superficie de 59.483 km<sup>2</sup>) compte une population estimée à 8 millions une agriculture représentant de 73,4% de l'agriculture dans la production d'emploi, pendant que le Sud Kivu (69.130 km<sup>2</sup>) a une population estimée à 6 millions une agriculture représentant 72,5%<sup>11</sup> de la production d'emploi. Les populations sont concentrées sur des petites superficies pendant que le

<sup>10</sup> Sauf au Rwanda.

<sup>11</sup> PNUD/RDC, Profil Résumé. Conditions de vie de ménages au Nord Kivu, 2009.

gros des terres constitue des aires protégées (parcs nationaux) et que d'autres espaces sont improductifs à cause de vieilles pratiques de l'agriculture. D'autres terres plus productives sont occupées par les plantations d'élevages exploitées par les concessionnaires. La densité de la population au Nord Kivu (75h/km<sup>2</sup>) et au Sud Kivu (60h/km<sup>2</sup>) fait que **la pression sur les terres** devient une source de conflit. Concernant l'enregistrement des terres, seules les terres urbaines, les terres des concessions des anciens blocs CNKi, et quelques terres coutumières sont régulièrement enregistrées auprès de l'administration foncière.

Les **mouvements de population**, suite aux conflits armés, caractérisés par la présence des déplacés internes, des rapatriés, des retournés, est un facteur important pour expliquer le contexte foncier au Kivu. Le Nord et le Sud Kivu comptent plusieurs camps des déplacés internes ayant fui l'insécurité durant ces dernières décennies, sans compter les réfugiés congolais qui restent au Rwanda pour lesquels l'accès à la terre constitue un obstacle au retour. D'après des évaluations faites, le Nord Kivu, à lui seul compte des milliers des ménages déplacés<sup>12</sup> et 54.000 familles de réfugiés<sup>13</sup> congolais vivant au Rwanda dont le retour est conditionné par la résolution des conflits fonciers qui impliquent des déplacés et réfugiés.

Mis à part les conflits individuels de limites (délimitation parcellaire et champs), la **complexité des conflits fonciers** dans la région de l'Est de la RDC (Nord et Sud Kivu) est essentiellement dominée par des grands conflits fonciers liés à l'histoire de la RDC et les mouvements migratoires en provenance des pays de la sous région, à savoir la problématique de redevance coutumière, des concessions, des regroupements de villages, des champs abandonnés, de l'occupation illégale des aires protégées, etc. Toute cette série de conflits est aggravée par un chevauchement entre la coutume et la loi écrite en matière d'accès à la terre.

Dans ce contexte, des partenaires ont apporté leur soutien au processus de réforme foncière. Par exemple, UN HABITAT a appuyé la mise en place de la Commission Nationale de Réforme Foncière (CONAREF), ainsi qu'une coordination foncière au niveau provincial au Nord Kivu sous la présidence du Ministère des affaires foncières. Dans le Sud Kivu, un Comité sectoriel de coordination foncière a été aussi mis en place en 2013 sous la présidence du Ministère provincial des affaires foncières. Au niveau territorial, une sous-coordination a été mise en place pour la coordination des acteurs du foncier dans la gestion de conflits fonciers. Cependant, il faut aussi souligner que la partie gouvernementale au niveau de la province, qui devrait animer cette coordination, n'a pas été active.

Le contexte foncier est également dominé par la promulgation du code agricole en 2013 qui vient compléter certaines lacunes de la loi foncière de 1973. Ce code a été le premier à reconnaître les instances de médiation foncière pour connaître les litiges fonciers au premier degré, notamment en cas de conflits fonciers sur les terres coutumières. Les innovations de ce code sont telles qu'avant que les conflits fonciers ne soient saisis par les cours et tribunaux, un acte de non conciliation doit être établi par la structure de médiation.

Au Nord Kivu, un édit provincial a été adopté en 2013 pour la réglementation des rapports entre chefs coutumiers (autorités coutumières), chefs terriens (propriétaires terriens) et exploitants agricoles. Actuellement, il est en cours de révision intégrant entre autres la problématique de

<sup>12</sup> CNR, Entretiens avec les responsables locaux, 2017.

<sup>13</sup> Revue *Migration Forcée*, 2010.

redevance coutumière évoquée plus haut. Au Sud Kivu, un projet d'édit similaire a été initié mais les acteurs fonciers s'opposent, affirmant que l'initiative du Nord Kivu est vouée à l'échec.

### 3.1.2 Cas du Burundi

Le Burundi est un petit pays enclavé avec une superficie de 27 830 km<sup>2</sup> qui fait partie des cinq pays les plus pauvres de la planète. C'est le deuxième pays d'Afrique le plus densément peuplé (environ 10,114 millions d'habitants en 2016 et 363 habitants/km<sup>2</sup> et 391 hab/km<sup>2</sup> agricole)<sup>14</sup>. Près de 65% de sa population vit en-dessous du seuil de pauvreté<sup>15</sup>. La pauvreté est principalement rurale et touche essentiellement les petits agriculteurs. L'économie burundaise est largement tributaire de l'agriculture, qui emploie 90% de la population, même si les terres arables sont rares<sup>16</sup>.

Les principaux problèmes fonciers au Burundi sont notamment : la rareté des ressources foncières, avec une moyenne agricole estimée à 0,5 hectares par ménage agricole, avec un taux de croissance démographique très élevé (2,4% Population totale ; 5,1% Population urbaine)<sup>17</sup> ; une insécurité foncière généralisée<sup>18</sup>, en témoigne le fait que près de 70% des conflits portés devant les tribunaux de première instance concernent ainsi des délimitations foncières<sup>19</sup> ; les conflits fonciers généralisés entraînant des meurtres entre les membres de la même famille ou hors famille ; une forte concentration du système classique d'enregistrement foncier (seulement 3 bureaux des titres fonciers au niveau national)<sup>20</sup>.

À ce tableau sombre viennent encore s'ajouter les conséquences sur le foncier causées par **les mouvements de population liés aux différentes crises récurrentes, notamment celle de 1972 et celle de 1993**. Suite aux accords de paix d'Arusha en 2000, des retours massifs de réfugiés en provenance des pays voisins ont amplifié des conflits fonciers opposant les résidents aux rapatriés concernant leurs biens occupés pendant qu'ils étaient en exil.

Alors que le Gouvernement avait déjà pris des dispositions pour le règlement des conflits fonciers liés aux différentes crises politiques, notamment la mise en place de la Commission Nationale de Terres et Autres Biens (CNTB), le Burundi depuis le mois d'avril 2015 est plongé dans une nouvelle crise sociopolitique qui ébranle encore sa cohésion sociale depuis que le Président en place a brigué un troisième mandat contesté par les partis d'opposition et certaines organisations de la société civile. Cette situation a encore entraîné une vague de migrations vers les pays limitrophes du Burundi (Tanzanie, Rwanda, et RDC). De plus, suite à la dégradation de la situation politique, il s'en est suivi un arrêt des financements par les principaux bailleurs de fonds internationaux<sup>21</sup> en ce qui concerne les appuis directs aux programmes du nouveau

<sup>14</sup> <http://www.isteebu.bi>.

<sup>15</sup> <http://www.banquemondiale.org>.

<sup>16</sup> <http://www.banquemondiale.org/fr/country/burundi/overview>.

<sup>17</sup> [www.isteebu.bi](http://www.isteebu.bi).

<sup>18</sup> D'après le SP de la commission foncière nationale, 119 milles des parcelles sont enregistrées sur un nombre estimatif de 10 millions de parcelles non enregistrées au niveau national. Parmi ces parcelles enregistrées 99% sont des parcelles agricoles.

<sup>19</sup> DDC, Rencontres foncières, 3-5 juin 2014.

<sup>20</sup> DDC, Rencontres foncières, 3-5 juin 2014.

<sup>21</sup> Après les décisions de la Belgique, la Hollande et les Etats Unies, en date du 14 mars 2016, l'Union européenne (UE) a décidé, de suspendre son aide financière au Burundi, trois mois après le début des consultations sur le pays. Une suspension qui intervient au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou, texte qui régit leur coopération.

gouvernement issu des élections contestées de 2015, qui a mis en veilleuse les différents programmes du Gouvernement y compris les réformes foncières qui étaient en progrès.

Dans le processus de réforme foncière, le Burundi a procédé à la mise en place du comité de coordination du programme national foncier (UC/PNF, en 2010) ; **la mise en place du groupe sectoriel foncier et des groupes de travail en 2010** ; la création de la commission foncière en 2012 ; la mise en place du comité inter ministériel de pilotage foncier de la réforme foncière en 2012 dont les missions ont été revues par Décret N° 100/15 du 30 janvier 2017 portant sur la réorganisation de la commission foncière et son secrétariat permanent qui reste en veilleuse suite au contexte actuel de manque d'appui direct au Gouvernement.

Dans le même ordre d'idées, une structure de proximité en charge des questions foncières sur la colline<sup>22</sup> a aussi été mise en place. Il s'agit **des commissions de reconnaissance collinaires**<sup>23</sup>. Dans l'optique de la sécurisation foncière progressive, certains partenaires continuent d'appuyer la mise en place **des guichets fonciers** communaux chargés d'enregistrer les terres rurales et de délivrer des certificats fonciers aux propriétaires. Il s'agit essentiellement de la Coopération Suisse (DDC)<sup>24</sup>, la GIZ<sup>25</sup>, les Pays Bas et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA). Jusqu'en juin 2017, une cinquantaine<sup>26</sup> des guichets fonciers déjà opérationnels a été dénombrée dans les 50 communes du pays sur un nombre total de 119 communes qui composent le pays, soit une couverture de moins de 50%.

Depuis septembre 2014, la CNTB est désormais dotée d'un nouvel instrument juridique de prise de décision en matière de résolution de conflits fonciers liés aux différentes crises qui ont secoué le Burundi. Il s'agit de **la mise en place de la cour spéciale de terres et autres biens** qui est la seule juridiction compétente pour juger en premier et dernier ressort les recours contre les décisions de la CNTB. Le projet aurait contribué à cette décision car celle-ci est survenue après une émission organisée par SFCG sur la problématique foncière et l'approche de la CNTB à ce sujet. La CNTB a recours à trois outils en matière de règlement des conflits entre les sinistrés, à savoir la médiation, la conciliation et la prise de décision. Cependant, au cours des cinq dernières années, grâce à l'analyse des statistiques de la CNTB en termes de conflits enregistrés et résolus selon les différents mécanismes, l'évaluation a noté que la part de règlement à l'amiable a beaucoup régressé de 2011 à 2016, passant de 58% à 22%.

D'après la CNTB, cette chute remarquable est beaucoup plus liée à la mise en cause des cas résolus à l'amiable et qui réapparaissent encore comme cas de recours à la CNTB. Le principe juridique stipulant que « *les conventions légalement faites tiennent lieu de loi à ceux qui les ont*

<sup>22</sup> Les communes sont divisées en unités administratives, les « zones » ; il s'agit de groupements de collines dans les zones rurales du pays (quartiers en zone urbaine). Ces collines sont le regroupement naturel de base au Burundi. Elles comportent un conseil de cinq membres élus directement par la population.

<sup>23</sup> Ils sont composés de 7 membres dont un représentant de l'Administration communale, le chef de la colline ou son représentant, deux élus collinaires proches du lieu et trois personnes reconnues pour leur intégrité, choisies par la population et disposant de bonnes connaissances foncières du lieu concerné.

<sup>24</sup> Programme foncier mis en œuvre depuis 2008 dans les provinces essentiellement du Nord.

<sup>25</sup> Projet de Gestion et de la Gouvernance foncière ayant trois résultats principaux : Inventaire et enregistrement de terres domaniales (R1), Appui Juridique et Résolutions de conflits (R2), Feuille de route pour la sécurisation systématique des terres privées (R3). Ce projet couvre tout le pays et sa date de clôture est prévue au 30 septembre 2018.

<sup>26</sup> D'après l'entretien mené avec le Secrétaire Permanent de la Commission foncière Nationale.

*faites* »<sup>27</sup> n'est pas toujours respecté par les deux partis et la CNTB se trouve dans l'obligation de recevoir ces nouveaux cas dans le respect de la loi en matière de révocation des conventions légalement faites. D'après les entretiens et discussions de groupe menés, cette remise en cause des conventions conclues à l'amiable est souvent liée aux influences extérieures<sup>28</sup>. Soulignons que cette cour opère toujours en l'absence du fonds d'indemnisation tel que prévu par les Accords d'Arusha, ce qui renforce le sentiment de gagnant-perdant.

En outre, diverses institutions non judiciaires interviennent à divers titres dans le règlement des divers conflits, y compris des conflits fonciers. Ceci inclut entre autres **la société civile et le Conseil National des Bashingantahe (CNB)**, une structure traditionnelle. Au Burundi, le nouveau code de l'organisation et de la compétence judiciaire a abrogé la disposition de l'ancienne loi reconnaissant au Conseil de Notables (les Bashingantahe) leur rôle de conciliateur et leur pouvoir traditionnel. La loi sur l'organisation de l'administration communale fait partager ses prérogatives aux élus locaux à qui elle confie, entre autres, la mission suivante : « assurer sur la colline et au sein du quartier avec les **Bashingantahe** de l'entité, l'arbitrage, la médiation, la conciliation ainsi que le règlement des conflits de voisinage », ce qui confère un triple statut aux élus locaux (arbitrage, conciliation et la médiation), en défaveur du CNB qui voit leur pouvoir réduit par la révision des textes légaux.

Le projet « Terre d'Entente » a beaucoup privilégié le partenariat avec la CNTB, le CNB et la société civile dans le cadre des formations sur la médiation. Il s'agit d'un partenariat efficace et opérationnel mais à court terme. En effet, la CNTB est une commission à mandat et le CNB a vu son pouvoir diminué par les lois actuelles. Pour une vision à long terme et pour plus de durabilité des acquis du projet, SFCG devra instaurer un partenariat stratégique avec des structures étatiques pérennes.

### 3.1.3 Cas du Rwanda

Les conflits fonciers au Rwanda constituent l'une des principales sources de violence au niveau familial et communautaire dans un contexte de forte densité démographique (475 hab/km<sup>2</sup>)<sup>29</sup> et de pression considérable sur la terre. La population rwandaise est estimée à 11,6 millions d'habitants en 2015 et la majorité vit en milieu rural et dépend largement de l'agriculture comme moyen de subsistance (90% environ). Le gouvernement rwandais a entrepris un vaste programme d'enregistrement des terres afin de réduire les tensions familiales et communautaires autour de la terre. Il est estimé que jusqu'en 2014, environ 10 millions de terres ont été enregistrées grâce à ce programme. Selon une enquête menée par Duhamic, une organisation non gouvernementale, 81,5% des personnes interviewées en zone rurale estiment que **l'enregistrement des terres** a permis de réduire sensiblement la survenance et la fréquence des conflits fonciers.

**Les mouvements de population occasionnés par les crises politiques cycliques** (génocide et guerres cycliques) affectent les politiques de gestion foncière dans un contexte où la terre représente un enjeu pour les populations, les gouvernants, et les communautés. Ainsi, les anciens réfugiés des années 1960 souhaitaient récupérer les terres aujourd'hui occupées par ceux qui sont restés au pays. Des nouveaux réfugiés ont aussi souvent trouvé leurs terres occupées par ceux et

<sup>27</sup> Code Civil, art 33, Livre 3.

<sup>28</sup> Les membres de la famille dits « instruits », manipulation par les politiciens de tendance différente, etc.

<sup>29</sup> <http://www.banquemonde.org/fr/country/rwanda/overview>.

celles qui étaient partis depuis longtemps. Ces conflits sont en outre ravivés par le manque de disponibilité de terres cultivables, l'insécurité alimentaire et une démographie galopante (taux de croissance démographique estimé à 2,35%)<sup>30</sup>. Ces conflits, liés aux déplacements de population, à l'exil et aux guerres cycliques, posent aussi une question épineuse entre les anciens réfugiés et les nouveaux réfugiés d'une part, et entre les résidents de longue date et les rapatriés fraîchement arrivés de l'exil dans pays limitrophes, en RDC, au Burundi, en Tanzanie et en Ouganda.

Malgré la création de mécanismes institutionnels à la fois traditionnels et modernes de gestion des conflits fonciers, leur capacité à réduire le décalage qui existe entre les décideurs et les citoyens demeure limitée pour la prise en compte des doléances de la population, particulièrement des personnes vulnérables dans les systèmes de prise de décision.

En 1999, le gouvernement rwandais a adopté et promulgué la loi sur les successions qui octroie l'égalité de traitement aux hommes et femmes en ce qui concerne le droit à la succession, contrairement à une coutume solidement établie au Rwanda. En 2004, le Rwanda a entrepris une vaste réforme de la politique foncière qui préfigure l'adoption des règles d'enregistrement des titres fonciers, de leur gestion ainsi que l'utilisation adéquate des terres en vertu de la vision de développement du pays contenue dans le document Vision 2020 et la Stratégie de Développement Économique et la Réduction de la Pauvreté.

Grâce à cette réforme, pour la toute première fois, le programme de régularisation des titres fonciers a recensé et émis des titres pour la majorité des terres disponibles au Rwanda. Il est estimé que jusqu'en 2014, environ 11,3 millions de terres (environ 98% des parcelles du pays) ont été enregistrées sous ce programme. S'il est permis de se réjouir des réformes intervenues depuis 2004, le décalage qui existe entre la promulgation de ces textes légaux et leur mise en œuvre effective est frappant. De même, la population accuse une méconnaissance considérable des textes et des politiques régissant le secteur du foncier au Rwanda. Selon une enquête menée par Duhamic<sup>31</sup> en 2013, 69,5% de personnes interviewées ne connaissent pas les décisions et les politiques intervenues lors des réformes foncières récentes. 52% d'entre eux jugent qu'ils n'ont pas été consultés et qu'ils n'ont donc pas participé à la prise de décision pour des problématiques foncières qui les concernent directement.

S'agissant de la gestion des conflits fonciers, au Rwanda, la loi organique du 16 juillet 2015 modifiant et complétant la loi n° 2/2010/OL du 9 juin 2010 porte en son article 8 que le **comité de conciliateurs (Abunzi)** est compétent pour les litiges dont la valeur ne dépasse pas 5 millions de francs rwandais. Ce comité peut aussi connaître des conflits en dehors de sa compétence matérielle à condition que les parties le souhaitent formellement. Il faut noter que ces comités dont les membres sont élus pour un mandat de sept ans fonctionnent selon le modèle du bénévolat, sauf que depuis un certain temps, le gouvernement leur octroie une mutuelle de santé pour leurs familles respectives. Selon la loi, leurs décisions sont obligatoires si les parties ne font pas appel devant les tribunaux ordinaires.

En revanche, l'exécution des décisions des Abunzi dépend dans une large mesure de l'appui des structures locales comme les notaires, les huissiers ainsi que les secrétaires exécutifs des secteurs. Des coûts dont le montant varie sont associés aux services des huissiers et des notaires.

<sup>30</sup> Idem.

<sup>31</sup> Duhamic ADRI, Qualitative survey report on land use and consolidation, Kigali, Rwanda, 2013. Online source. Consulté le 3 mai 2017 sur le lien suivant : <http://www.Rwanda-land.org/partner-products/>.

Pour les secrétaires exécutifs des secteurs, ils ne sont pas rémunérés pour ce genre de services même si leur disponibilité pour faciliter l'exécution des jugements est trop limitée en raison de la charge de travail qui leur incombe.

Les Abunzi sont aussi encouragés à recourir à **la médiation et la conciliation** comme techniques de gestion des litiges. Malheureusement, de l'avis de plusieurs observateurs qui appuient le renforcement de ce corps de médiateurs, ces derniers avaient toujours tendance à se comporter en véritables juges avec un gagnant et un perdant. Cette situation a été récemment corrigée par l'intervention du Ministère de la Justice dont ils dépendent en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers.

L'équipe de projet a ont ainsi appuyé le Ministère dans le renforcement des capacités des Abunzi et le suivi de leur mandat. Malgré cette synergie verticale, il demeure vrai aussi que le rôle confié aux Abunzi constitue un mandat électif de cinq ans porté par une loi contrairement aux médiateurs des pays voisins comme le Burundi et la RDC où ils sont issus des différentes organisations (société civile, structures traditionnelles, commissions ad hoc liées aux institutions étatiques). Dans ce cas d'espèce, tout appui institutionnel et opérationnel doit tenir du renouvellement continu de ce rouage de la gestion des conflits au Rwanda.

En outre, depuis la création de cet organe en 2004 lors de la grande réforme juridique et judiciaire, la loi a connu plusieurs changements sur une période de 10 ans, créant ainsi l'impérieuse d'un renforcement constant et régulier de ce corps de conciliateurs médiateurs. S'agissant des changements institutionnels et législatifs, le corps des Abunzi a fait l'objet d'une modification législative en 2015 venue étendre non seulement la compétence matérielle des comités des conciliateurs mais aussi l'inclusion du genre dans les nouvelles dispositions dont l'exigence d'une représentation d'au moins 30% des femmes membres des comités des conciliateurs. Ceci a eu un effet positif de voir les doléances des femmes prises en compte lors des litiges fonciers liés à la succession et l'héritage ainsi que les régimes matrimoniaux.

La loi foncière a aussi subi des modifications en 2013 en vue notamment de **rendre obligatoire l'enregistrement et la décentralisation au niveau des districts des services d'enregistrement des terres appartenant aux particuliers**. Il existe aujourd'hui dans tous les districts du Rwanda un professionnel chargé des questions foncières. De même, en février 2017, une réforme institutionnelle a visé l'Agence rwandaise chargée de la gestion des ressources naturelles (RNRA) qui avait dans ses prérogatives la gestion des politiques foncières nationales datant de 2004. A l'issue de cette réforme, une agence a été créée, le *Rwanda Land Management and Use Authority* (RLMUA) exclusivement dédiée à la gestion des politiques dans le respect strict de la loi foncière de 2013.

Sur le plan national, le projet a collaboré avec d'autres acteurs au niveau national notamment dans l'élaboration des outils de monitoring du renforcement des capacités des comités des médiateurs et/ou conciliateurs ainsi que des réunions de coordination et d'échanges sous l'égide d'un programme USAID ayant déjà clôturé ses activités en 2016, le *Rwanda Land Project*. La coordination était assurée par ce programme qui avait les moyens nécessaires et les ressources humaines adéquates pour ce genre d'action. SFCG avait été approché mais des contraintes de budget et de staff réduit avaient finalement convaincu ce dernier de ne pas se lancer dans des actions de coordination qui ne relèvent pas de son mandat et pour lesquelles le présent programme n'avait pas prévu ni le budget, ni les ressources humaines nécessaires. Depuis la



clôture de ce programme, qui avait duré cinq ans, les actions de coordination ont sensiblement diminué, voire même cessé. Il n'empêche que certaines organisations non gouvernementales comme SFCG et Réseau Citoyen Network Justice et Démocratie (RCN J&D) ont parfois mené ensemble des actions de plaidoyer pour l'amélioration de la gestion pacifique des conflits fonciers<sup>32</sup>.

S'agissant de l'ancrage institutionnel, si les résultats sont globalement positifs, les structures foncières comme les registraires ont suscité un intérêt mitigé à s'impliquer davantage dans les actions du projet. La mobilité et les changements fréquents de personnel et donc d'interlocuteurs occasionnent un renouvellement d'engagement difficile à suivre. Plusieurs tentatives d'impliquer ces instances cruciales dans la préparation et la mise en œuvre des actions communes se sont heurtées à un d'intérêt limité de la part de RNRA. La participation des registraires et des cadres du RNRA aux émissions radio « Ubutaka bwacu » permet de nuancer ce constat. En effet, certains registraires ont pu répondre aux invitations des émissions radio, mais leur participation aux autres activités était somme toute très faible.

---

<sup>32</sup> Voir notamment un document interne de feedback rédigé conjointement par SFCG et RCN destiné au Ministère de la Justice pour améliorer le fonctionnement des médiateurs Abunzi.

## 3.2 Efficacité

Au début de cette section, il faut noter que le projet a bénéficié d'une extension (sans financement additionnel) d'une année, pendant laquelle certaines cibles par rapport au nombre d'activités ont été dépassées. Une liste de toutes les activités du projet est disponible en Annexe 4. Le tableau comprenant tous les indicateurs au niveau des objectifs et leurs taux de réalisation est disponible en Annexe 5.

<i>Résultat 1 : Des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles sont créés ou renforcés</i>									
<i>Indicateur</i>	<i>Valeurs de référence</i>			<i>Cibles (interne)</i>			<i>Valeurs finales</i>		
	<i>BU</i>	<i>RDC</i>	<i>RWD</i>	<i>BU</i>	<i>RDC</i>	<i>RWD</i>	<i>BU</i>	<i>RDC</i>	<i>RWD</i>
II.1. Le niveau de connaissance et d'accès des citoyens à l'information sur les questions foncières et la façon dont elles peuvent être résolues	72%	76%	54%	82%	86%	64%	79%	66%	81%
II.2. Le niveau de participation des citoyens dans les programmes radio de prévention et de résolution de conflits fonciers produits dans le cadre du projet	0			1,100 (40% des femmes)			Nombre d'appels estimé à 1,152-1,536 <sup>33</sup> pour une émission uniquement (environ 32% des femmes)		
II.3. La perception du niveau de participation de la société civile et des chefs traditionnels aux prises de décisions politiques en ce qui concerne la prévention et la résolution des conflits fonciers	19%	29%	13%	29%	39%	23%	44%	14%	30%
II.4. La perception du niveau de transparence des gouvernements sur les politiques et les réglementations mises en œuvre pour résoudre des questions foncières	22%	27%	74%	32%	37%	84%	63%	19%	72%

D'une manière générale, l'analyse des indicateurs ci-dessus permet d'affirmer que le Résultat 1 a été atteint d'une manière satisfaisante. En effet, au niveau de tous les pays, le projet a créé ou renforcé des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles. Il peut être observé que presque tous les cibles ont été atteintes ou surpassées (voir le tableau ci-dessus), avec quelques exceptions qui seront analysées dans le texte qui suit. Cette performance est justifiée par le renforcement des capacités des radios dans les trois pays et le développement des émissions radio et des programmes vidéo par SFCG et par les radios communautaires.

Au niveau général, le **niveau de connaissance et d'accès des citoyens à l'information sur les questions foncières et la façon dont elles peuvent être résolues** s'est amélioré au Burundi et au Rwanda (une amélioration de 7 et 27 points de pourcentage respectivement), alors qu'en RDC on peut remarquer une détérioration de 10 points de pourcentage. Les changements observés au Burundi et au Rwanda sont essentiellement expliqués par la sensibilisation à travers la radio, la participation des citoyens et d'autres acteurs dans les émissions radio sur les questions foncières,

<sup>33</sup> Le nombre de contributeurs (personnes interviewées) dans l'émission « Mutu Sikilize Pia » varie entre 12 et 16 personnes par émission, selon l'échantillon de fiches de production. Ce nombre a été multiplié par 96 émissions sur toute la durée du projet.

ainsi que l'activité des médiateurs et les micro-projets qui s'inscrivent dans le cadre du projet. En RDC, des raisons contextuelles, notamment les mouvements de population, leur insécurité et vulnérabilité, sont parmi les facteurs qui expliquent la baisse dans les valeurs finales pour cet indicateur.

Les programmes radios initiés par SFCG ont connu une **diversité de participants**. En effet, pour le Burundi et la RDC, on observe une participation marquée par les employés administratifs (aux différents niveaux), les chefs coutumiers ou traditionnels, la société civile, les médiateurs et les citoyens ordinaires. Quant au Rwanda, on observe une participation particulière à haut niveau comprenant des représentants de l'Autorité nationale du RNRA, la Commission de réforme du droit du Rwanda, la Maison d'accès à la justice (MAJ) au niveau du district, les universitaires et des avocats indépendants, des citoyens, etc. Ces émissions ont représenté non seulement une opportunité pour un échange d'opinions mais ont aussi attiré l'attention des auditeurs qui sont intéressés par les thèmes abordés.

L'enquête finale menée dans le cadre de cette évaluation a trouvé que les trois émissions produites par SFCG ont été identifiées 35 fois parmi les cinq émissions nommées par chaque personne interrogée<sup>34</sup>, alors que les 10 émissions développées par les radios communautaires ont été identifiées 74 fois<sup>35</sup>. Les évaluateurs concluent que certaines personnes interrogées ne connaissaient pas les titres des émissions, ou elles répondaient avec un thème ou le nom de leur station radio (puisque la question était ouverte et les réponses n'ont pas été suggérées). Notons qu'une étude réalisée par SFCG-Burundi<sup>36</sup> indique que l'émission « Icabare Cacu » est l'émission la plus écoutée du Studio Ijambo<sup>37</sup> avec un taux d'écoute de 42,65%<sup>38</sup>. Dans les groupes de discussion au Burundi, par contre, les citoyens ont indiqué qu'ils connaissaient l'émission « Icabare Cacu » et qu'elle les intéresse du fait de la pertinence des sujets traités (la problématique foncière préoccupe un grand nombre de personnes), plutôt que de son format.

Au Rwanda, les entretiens avec les journalistes et les directeurs des radios affirment que le taux de participation des citoyens aux émissions dépend du sujet traité et de l'angle choisi pour le traiter. Les feedback reçus de SFCG dénotent une popularité de l'émission communément appelée « Ubutaka Bwacu » (produite dans le cadre du projet).

<sup>34</sup> Mutu Sikilize Pia (DRC) a été nommé 16 fois ; Icabare Cacu (Burundi) – 12 fois, Ubutaka Bwacu (Rwanda) – 7 fois. Il y a eu plusieurs réponses qui nommaient un thème (par exemple, juste 'Ubutaka') ou une station radio mais ces réponses générales n'ont pas pu être liés à une des émissions produites dans le cadre du projet.

<sup>35</sup> Burundi : Amatongo Azira Amatati (Radio Umuco FM) a été nommé 33 fois, Tunganigwa Mw'itoingo (Radio Idjwi r'ymukenyezi) – 2 fois, Impore Mu Matongo (Radio StarFM) – 0 ; RDC : Utatuwaji wa Mizozo ya udongo (Radio Muungano, South Kivu) a été nommé 26 fois, Sauti za wakaaji (Radio Amani, North Kivu) – 7 fois, Tuepuke mizozo ya udongo (Radio Vision Shala, South Kivu) – 3 fois, Tuishi pamoja (RTNC Goma, North Kivu) – 1 fois; Rwanda : "Ipfundo ry'Umuryango" meaning « Le noeud de la Famille » (Radio Izuba) a été nommé 2 fois, alors que les deux autres émissions n'ont pas été nommées ("Wisigarinyuma" de Radio Ishingiro et "Ducunge neza Ubutaka" de Radio Isangano).

<sup>36</sup> Au niveau des deux autres pays (Rwanda, RDC), le projet n'a pas conduit des études pour déterminer les taux d'écoute pour leurs émissions produites et diffusées.

<sup>37</sup> Le studio de production de SFCG au Burundi.

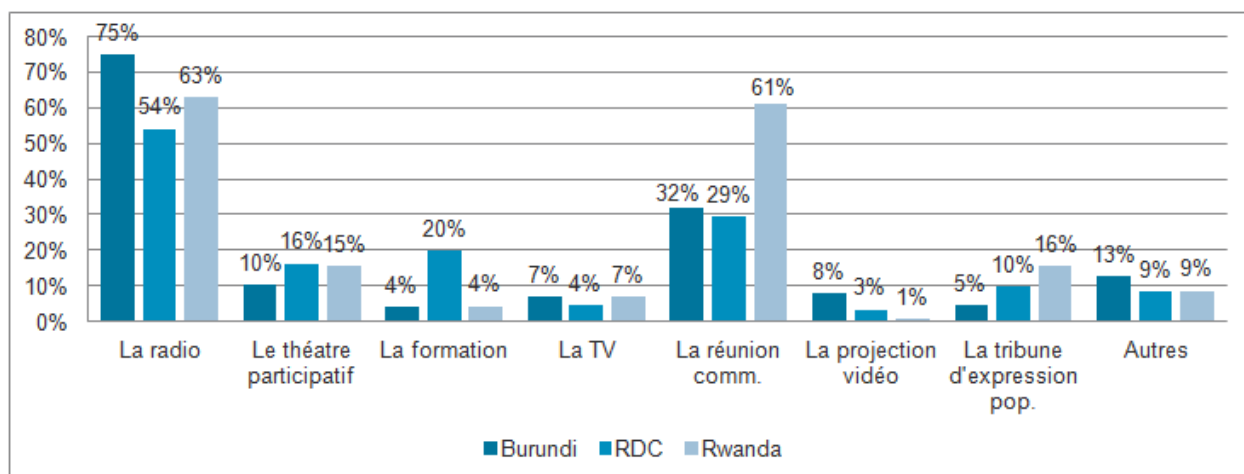
<sup>38</sup> SFCG, Rapport de suivi des productions de Studio Ijambo, février 2017.

Quant à la RDC (Nord et Sud Kivu), nous pouvons estimer le nombre d'appels reçus par les émissions radio « Mutu Sikilize Pia » à 1,152-1,536<sup>39</sup>. A côté de cela, les projections vidéo du documentaire sur la médiation foncière produit dans le cadre du projet ont été utiles pour cibler les médiateurs et les autorités, mais leur capacité à atteindre les citoyens en général est plus limitée. Les radios sont quant à elles un outil efficace pour les activités de sensibilisation sur la prévention des conflits mais elles le sont moins pour la résolution des conflits qui sont déjà manifestes.

L'évaluation a examiné la réussite des programmes radio en termes de niveau d'atteinte de l'audience ciblée, de résonance et de la réponse démontrant un changement de comportement suite au message internalisé.

**Atteindre l'audience :** En ce qui concerne les programmations radio, autant l'enquête que les groupes de discussion signalent que ces programmes ont atteint l'audience ciblée dans les zones de diffusion ciblées par l'intervention. En effet, d'après les résultats de l'enquête finale (Graphique 2), les pourcentages des personnes qui affirment écouter la radio comme principale source d'information sur les questions foncières restent toujours importants comparativement aux autres sources d'informations. Concernant l'usage de radio, le taux est passé de 54% à 75% pour le Burundi, de 85% à 63% au Rwanda, et de 77% à 54% pour la RDC. La baisse au Rwanda est comblée par les réunions communautaires qui représentent une source d'information plus intéressante au Rwanda qu'ailleurs. En RDC, la baisse est due au fait que certains des habitants rencontrés dans l'étude finale sont venus s'installer dans les agglomérations visitées pendant les cinq années passées et ne sont pas en mesure de se procurer des postes radio en raison de leur vulnérabilité. Les grandes agglomérations en RDC se constituent en raison de l'exode rural causé par l'insécurité.

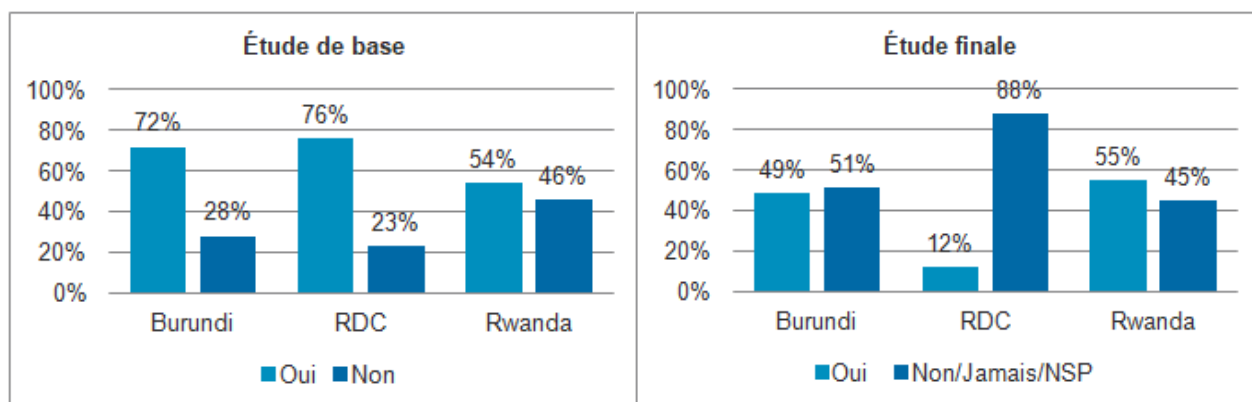
Graphique 2 : Sources d'informations sur les problèmes fonciers et/ou sur les mécanismes appropriés pour résoudre un conflit foncier (Étude finale)



<sup>39</sup> Le nombre de contributeurs (personnes interviewées) dans l'émission « Mutu Sikilize Pia » varie entre 12 et 16 personnes par émission, selon l'échantillon de fiches de production. Ce nombre a été multiplié par 96 émissions sur toute la durée du projet.

Les groupes de discussion ainsi que l'enquête ont montré que l'audience ciblée a pu avoir accès à une information de qualité sur le foncier et cela a ainsi influencé leur changement d'attitude. Comme le montre Graphique 3, au Burundi, les données de l'évaluation finale montrent que près de la moitié des enquêtés (49%) affirment avoir écouté une émission radio sur les conflits fonciers ainsi que les solutions y afférentes. En comparant avec la situation au début du projet, les chiffres montrent une baisse du niveau d'écoute au Burundi (de 72% à 49%) et une légère augmentation au Rwanda (de 54% à 55% à la fin du projet). La baisse de l'écoute au Burundi pourrait être associée à la fermeture de certaines radios privées en 2015 et en particulier celles par lesquelles les émissions sur les conflits fonciers étaient diffusées, comme Radio Isanganiro, Radio Rema FM, la Radio Bonesha FM, la Radiotélévision Renaissance, sans parler de la plus célèbre, la Radio Publique Africaine. Soulignons que le projet a contribué à la relance des radios Isanganiro et Rema FM dont l'appui a permis la couverture de nouveau des zones coupées suite à la destruction de ces radios.

Graphique 3 : Pourcentage des enquêtés qui ont écouté une émission radio sur les conflits fonciers ainsi que les solutions y afférentes, désagrégé par pays



Quant à la RDC, 76% des enquêtés ont confirmé avoir déjà écouté une émission radio sur les conflits fonciers ainsi que les solutions y afférentes pendant l'étude de base (comparé à 12% dans l'étude finale). Dans l'évaluation finale, 50% disent ne pas avoir déjà écouté une émission radio sur les conflits fonciers ainsi que les solutions y afférentes. Les raisons possibles de cette chute ont déjà été évoquées ci-dessus.

**Résonner auprès de leurs audiences :** S'agissant du contenu des messages, les groupes de discussion et les entretiens indiquent que les messages des émissions foncières en général sont adaptés aux besoins spécifiques de l'audience ciblée, notamment la prise en compte des doléances de cette même population et des réalités quotidiennes vécues relatives aux conflits fonciers. Cependant, les auditeurs qui ont participé aux groupes de discussion n'arrivent pas à distinguer les émissions de SFCG et celles des radios communautaires. Les émissions ont aussi ciblé des populations vulnérables et des groupes spécifiques comme les femmes et les autochtones, communément appelés les Batwa, notamment au Rwanda et au Burundi.

A travers les émissions produites dans le cadre du projet, il est apparu clair que la radio, tant urbaine que communautaire, permet de mettre en réseau le dialogue entre les responsables des questions foncières au sein des districts (au Rwanda) et au sein des communes (au Burundi) et les populations qui expriment leurs doléances, créant par là un rapprochement souhaitable et visé

par l'un des objectifs du projet. Toutefois, au Burundi et en RDC, les interlocuteurs expriment le souhait de voir les émissions foncières changer de format pour être plus interactive, par exemple avec les émissions sous forme de questions-réponses moyennant la distribution de prix pour les bonnes réponses aux questions posées. Ils ont aussi mentionné la multiplication des théâtres radio, des sketches et d'autres techniques qui permettent d'accroître la mise en situation des problèmes et enjeux fonciers pour maximiser l'internalisation du message transmis. Quoique les thèmes soient jugés pertinents, les participants suggèrent d'améliorer leur pertinence pour tenir compte davantage des réalités foncières de plusieurs localités.

Pour la RDC (où le taux d'écoute de radio chute), selon les entretiens et les groupes de discussion organisés, les thèmes discutés ne sont pas toujours satisfaisants. Les participants suggèrent de revoir la pertinence des thèmes des émissions car certains ne sont pas adaptés aux réalités foncières de plusieurs localités. Aussi, les participants aux groupes de discussion et d'entretiens suggèrent que les émissions soient organisées de manière à permettre une interaction entre les auditeurs et les animateurs des émissions sous forme de débats. Ceci pourra permettre que les informations soient mieux internalisées et plus attractives pour les auditeurs. Il faut souligner que cette suggestion est aussi valable au Burundi.

***Arriver à ce que leur audience internalise l'information ou les messages abordés :*** Des exemples concrets d'influence des programmes radio sur les changements d'attitudes illustrent des changements de comportement par rapport à la gestion des problématiques foncières. Par exemple :

Au Burundi, un responsable de la Radio Star FM a souligné que, après avoir animé une émission de sensibilisation à l'intérêt de faire recours à la gestion pacifique des conflits fonciers, il a recueilli un témoignage auprès de l'administration locale : « *Les populations autochtones Batwa ne se rendent plus justice eux-mêmes et adressent des plaintes au niveau de l'administration ; ce qui ne se faisait pas avant septembre 2015 où chaque fois qu'un conflit apparaissait, ils faisaient recours à la violence pour se rendre justice* »<sup>40</sup> (homme, entretien, Gitega).

Au Rwanda, les groupes de discussion ont permis de faire ressortir que les préjugés défavorables à l'héritage et la succession des filles avaient tendance à disparaître grâce à la sensibilisation effectuée par les radios : « *J'ai cinq sœurs mariées. Elles sont venues réclamer une partie de la propriété familiale (umunani). J'étais contre. Je les ai chassées à maintes reprises souvent avec violence verbale et menaces. Je leur ai dit de retourner chez leurs maris. Après les émissions suivies organisées par la Radio Isangano, j'ai été convaincu. J'ai pris l'initiative de les appeler pour se partager équitablement la terre familiale. En effet, j'ai compris que nous sommes du même nombril* » (homme, groupe de discussion, Karongi).

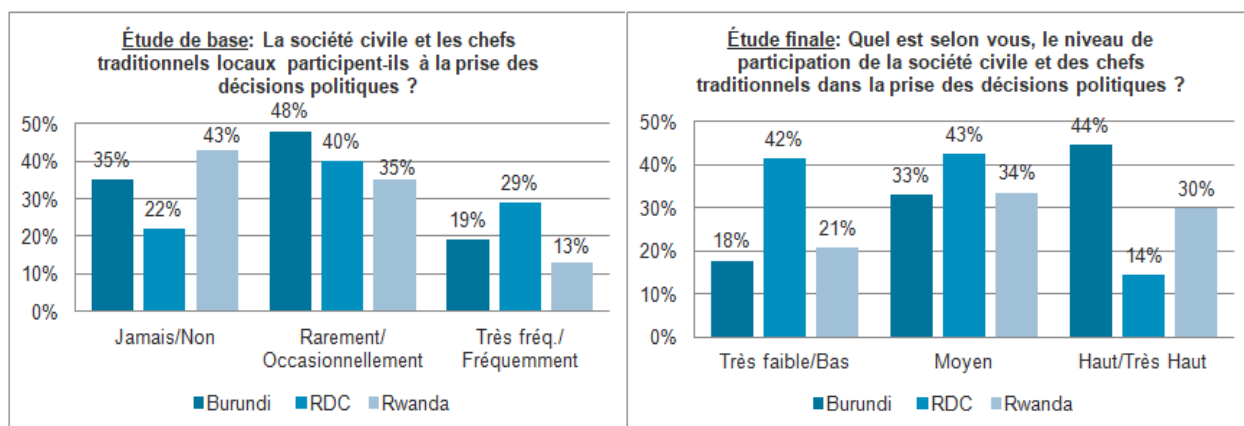
En RDC, un membre d'une organisation locale bénéficiaire des subventions a déclaré : « *Les femmes étaient exclues de leurs droits de succession suite aux coutumes contre la loi. Avec les émissions radio sur les conflits fonciers, les hommes commencent à accepter que les femmes aient leurs droits sur l'héritage foncier* » (homme, entretien, Kitshimba, Territoire de Rutchuru, Nord Kivu). Au Nord Kivu, « *les victimes des conflits fonciers qui recouraient aux violences pour réclamer leurs droits commencent à recourir aux méthodes alternatives de résolution pacifiques de conflits fonciers comme le dialogue communautaire grâce aux émissions radio* »,

<sup>40</sup> Rapporté aussi dans le journal de *outcome monitoring* hebdomadaire – ANO 530 de SFCG.

rapportent les femmes membres du collectif des associations féminines (femme, entretien, Nord Kivu dans la zone de Kisthanga). Par exemple, une femme déplacée a dit ce qui suit : « *Je me disputais régulièrement avec mon mari à cause de l'héritage foncier et j'ai contacté les médiateurs formés par SFCG pour une résolution pacifique après avoir écouté une émission radio Mutusikilize pia* » (femme, entretien, entretien individuel à Bashali, Nord Kivu).

Suite à la composante média du projet, dans deux des trois pays (Burundi et Rwanda), on peut observer une **amélioration de la perception du niveau de participation de la société civile et des chefs traditionnels aux prises de décisions politiques** (voir Graphique 4<sup>41</sup>). Quant à la RDC (Nord et Sud Kivu), la baisse est due essentiellement au désaccord concernant le statut des terres coutumières<sup>42</sup>, qui oppose l'Etat à la société civile et aux chefs coutumiers. Néanmoins, il apparaît que la participation de la société civile et des chefs traditionnels à la prise de décisions politiques n'est pas remise en cause en bloc, puisque les personnes ayant participé aux groupes de discussion disent apprécier notamment leurs conseils et leurs orientations poussant à davantage de responsabilité.

Graphique 4 : Répartition des enquêtés selon qu'ils affirment que la société civile et les chefs traditionnels locaux participent à la prise de décisions politiques



Concernant le Burundi, cette amélioration est le résultat des actions tant du projet que du gouvernement à ce sujet. Il faut souligner que, depuis un certains temps, le Gouvernement burundais a instauré le principe de trilogie à la base composée par l'Administration, la population et les Forces de l'ordre pour une consultation permanente des représentants de la population dans la gestion des affaires de la colline. Notons que le Gouvernement classe les conflits fonciers parmi les causes principales d'insécurité d'où la mise en place de cette trilogie.

La progression de l'engagement de la société civile au Rwanda s'explique sans doute par les petites subventions octroyées aux associations locales et les différentes actions de renforcement des capacités de ces associations locales, ces dernières étant devenues plus outillées pour s'acquitter de leur rôle et mandat d'appuyer la population dans la résolution des conflits fonciers.

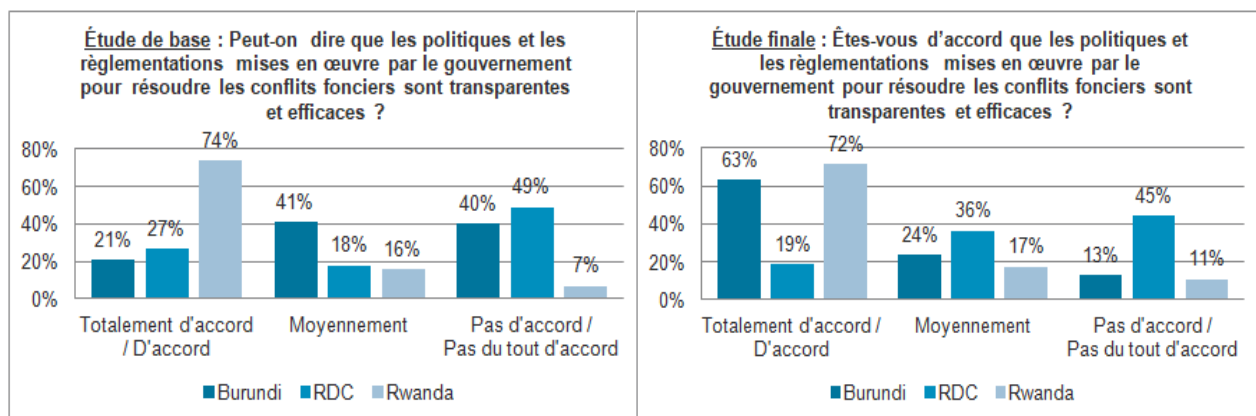
<sup>41</sup> Les appréciations ont utilisé « Très fréquemment » et « Fréquemment » lors de l'étude de base contre « Très haut » et « Haut » dans l'évaluation finale.

<sup>42</sup> Pour les coutumiers, ces terres doivent être gérées conformément à la coutume, pour les preneurs de décisions politiques (gouvernement), ces terres sont domaniales de par la loi de 1973. Pour le Gouvernement, les autorités coutumières sont dans certains cas source de conflits notamment fonciers, donc il se donne la responsabilité vis-à-vis de cette problématique foncière sans trouver de compromis.

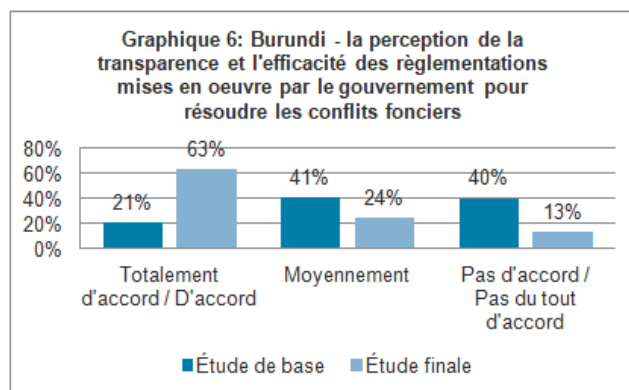
Ces résultats corroborent aussi les propos d'un représentant de l'OSC à l'atelier de préconisation à Kigali, qui a affirmé ce qu'il suit : « *Nous jouons le rôle d'aider la population à recouvrer leurs droits fonciers et nous facilitons la résolution des conflits par une bonne préparation de ceux et celles qui nous sollicitent* ». La stratégie d'un renforcement opérationnel par des subventions crée les incitations nécessaires pour renforcer les capacités techniques et a produit des résultats satisfaisants qui se reflètent dans l'enquête quantitative.

En analysant le dernier indicateur sous ce résultat, les données quantitatives montrent que la **perception de la transparence et l'efficacité des politiques mises en œuvre par les gouvernements s'est généralement détériorée** depuis le début du projet (voir Graphique 5). Les résultats varient entre pays, avec uniquement le Burundi montrant une amélioration dans ce domaine. Au Rwanda, la situation n'a pas changé de manière significative, alors qu'en RDC on peut encore une fois observer une détérioration.

Graphique 5 : Répartition des enquêtés selon qu'ils affirment que les politiques et les réglementations mises en œuvre par le gouvernement pour résoudre les conflits fonciers sont transparentes et efficaces



Au Burundi (Graphique 6), l'amélioration s'explique par contribution du projet consistant en la formation des médiateurs qui interviennent dans les différents types de conflit foncier, ainsi que le processus de réforme actuel (surtout par la sécurisation des terres à travers l'enregistrement des terres rurales qui permet de résoudre les problèmes liés aux limites de champs).





<b>Résultat 2 : L'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles est renforcé</b>									
Indicateur	Valeurs de référence			Cibles (interne)			Valeurs finales		
	BU	RDC	RWD	BU	RDC	RWD	BU	RDC	RWD
I2.1: Le niveau de participation des parties prenantes: autorités gouvernementales, acteurs de la société civile, leaders traditionnels aux activités du projet	0	0	0	180	270	180	171	170	61
Y compris : Officiels							35	56	11
Médiateurs (traditionnels ou société civile)							115	115	50
I2.2: La perception du nombre d'initiatives prises par la société civile pour prévenir, arbitrer et résoudre les conflits	44%	45%	21%	54%	55%	31%	45%	72%	69%

Le deuxième résultat du projet concerne l'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles. L'évaluation montre que cet objectif a été largement atteint si nous nous concentrons sur le niveau local. Au niveau régional, qui nécessitait l'engagement des autorités nationales, les résultats sont moins visibles. Les cibles pour ce premier indicateur pour le Résultat 2 ont été atteintes à 83% pour le Burundi, 63% pour la RDC et 34% pour le Rwanda (voir la progression pour l'indicateur 2.1 dans le tableau ci-dessus).

La valeur ajoutée des **conférences régionales pour les représentants des gouvernements** est qu'elles ont permis aux participants de s'imprégner de la réalité des autres pays. Elles étaient une occasion de tirer un avantage comparatif des pratiques nationales au niveau régional. A titre d'illustration, au Burundi, les entretiens menés ont souligné certaines des leçons apprises :

« *La législation constitue un frein à toute réforme foncière : en RDC, toutes les terres appartiennent à l'Etat selon la législation, contrairement au Burundi où le droit de propriété est reconnu, cette situation peut justifier la lenteur accusée par la réforme en RDC* », a souligné un haut fonctionnaire de la Commission Nationale foncière (homme, entretien, Bujumbura).

« *Les conflits fonciers ne sont pas seulement l'émanation de l'exiguïté des terres mais plutôt la gestion foncière. On ne pouvait pas s'imaginer qu'en RDC, un pays aussi immense, avec une faible densité de la population, il puisse y avoir des paysans sans terres et des terres sans paysans. C'est le cas des grands propriétaires terriens en face d'une multitude de personnes sans terre* », a renchéri un cadre de Cadastre National du Burundi (homme, entretien, Bujumbura).

« *Le mécanisme d'indemnisation des sinistrés au Rwanda a entraîné la création de nouveaux espaces pour les sans terres (forêts de Nyungwe)* », a souligné un cadre de la CNTB (homme, entretien, Bujumbura).

La réalisation des conférences régionales a été confrontée à des défis majeurs, en lien avec la situation politique et les relations diplomatiques tendues dans la sous-région pendant la période de mise en œuvre, et du fait d'un manque d'intérêt de la partie rwandaise à apprendre de l'expérience foncière de ses voisins. Face à cette situation d'impasse, les gestionnaires du projet ont changé de stratégie pour la mise en œuvre de cette activité et ils l'ont plutôt organisée en bilatéral et abandonné l'option trilatérale. Dans ce cadre, le Burundi a échangé avec la RDC et la

RDC s'est rendue au Rwanda pour ces échanges. Le changement de stratégie a été efficace mais l'évaluation estime que cette alternative est venue tardivement, car la dernière rencontre a eu lieu en début de l'année de 2017 en RDC, vers la fin du projet, alors que la crise politique entre le Burundi et le Rwanda date de 2015.

Concernant les conférences régionales entre représentants des structures gouvernementales, l'évaluation a noté qu'elles ont permis de tirer des leçons de parts et d'autres sans toutefois générer un changement significatif ni au niveau technique ni au niveau politique. Par exemple, les leçons apprises par les Burundais en RDC n'étaient pas transférables car les contextes législatifs sont très différents.

Il convient aussi de souligner que les médiateurs du Rwanda « Abunzi » n'ont pas participé à toutes ces conférences. Les Abunzi du Rwanda ont participé aux conférences de (au Rwanda), Nyanza-Lac (Burundi), Bujumbura, et non celles de Bukavu et Goma pour des raisons liées aux contraintes administratives, selon le Ministère de la justice, alors que le personnel du projet estime que les questions de sécurité pour les rwandais en RDC seraient à l'origine de cette situation.

Certains entretiens menés dans les différents pays ont pu montrer que, au Rwanda, l'institutionnalisation des Abunzi constitue un modèle qui devrait inspirer les pays voisins, comme le Burundi pour le cas des Bashingantahe, mais que cela exige une volonté politique. Les interlocuteurs de la RDC au sujet des médiateurs restent quant à eux impressionnés par ces structures traditionnelles des notables remarquées au Burundi et Rwanda mais qui n'existent pas chez eux où c'est plutôt le système de royauté qui prédomine la coutume. A titre d'illustration, « *On est en train de réfléchir à comment instaurer le même système des Bashingantahe et Abunzi chez nous plutôt que le devenir par simple fait de naître dans une famille royale* », a renchéri un haut fonctionnel du Ministère des affaires foncières au Sud Kivu.

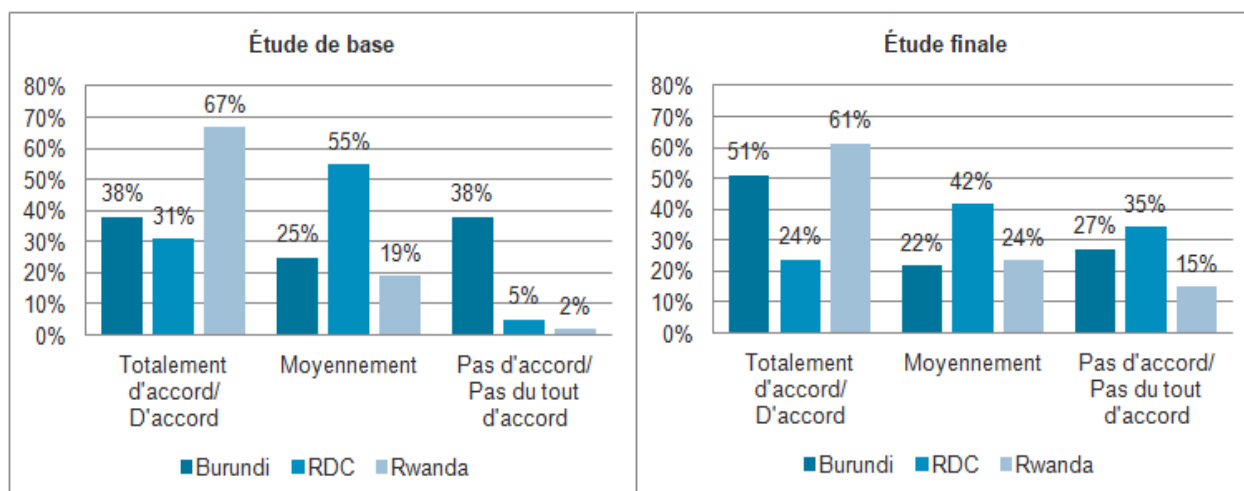
Les entretiens menés avec les représentants des gouvernements impliqués dans le projet, soulignent que leur implication ne devrait pas se limiter au niveau des échanges régionaux mais qu'il fallait plutôt établir un lien entre les activités des médiateurs avec les services techniques étatiques décentralisés sur le terrain du ressort des ministères impliqués au niveau central dans le projet. En d'autres termes, au Burundi, la collaboration était beaucoup plus orientée vers une institution à mandat (la CNTB), sans impliquer suffisamment les ministères de tutelle. A titre d'illustration, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement serait intéressé l'idée de connaître l'historique des cas échoués lors du processus de médiation sur les parcelles dont la médiation a échoué afin d'en faire un suivi en cas de besoin (notamment pour les conflits non liés aux différentes crises qu'a connues le Burundi).

De la même manière, au Burundi, le projet a créé une opportunité unique de rencontre et de collaboration mais elle n'a pas abouti à une synergie remarquable entre le travail des organisations de la société civile, du CNB et celui de la CNTB en matière de résolution pacifique des conflits (médiation). Par exemple, la CNTB pouvait être amenée à valider les conventions issues du processus de médiation si les deux parties le souhaitaient ou alors s'inspirer des comptes rendus issus d'un processus de médiation qui aurait échoué et soumis à son instance comme recours. Cette absence de synergie entre partenaires du même projet, a limité la collaboration et par conséquent l'impact du projet concernant l'aspect de la médiation. Les raisons avancées sont notamment que la CNTB constitue un instrument politique agissant sur la

base de l'orientation du Gouvernement et que donc les membres de cette commission ne sont pas flexibles en terme d'approche en matière de résolution pacifique des conflits comme le sont les organisations de la société civile.

Le deuxième indicateur sous ce résultat concerne **la perception du nombre d'initiatives prises par la société civile pour prévenir, arbitrer et résoudre les conflits**. Sous cet aspect, l'évaluation finale a étudié les données sur la collaboration entre les différents acteurs, ainsi que des mécanismes mis en place par la société civile dans le sens d'arbitrer et résoudre les conflits fonciers. Concernant la collaboration, l'étude finale montre une amélioration considérable uniquement au Burundi (Graphique 7). Dans ce pays, cette évolution positive témoigne qu'une confiance mutuelle s'est installée entre les parties prenantes à la prévention et à la résolution des conflits fonciers. Cette confiance n'aurait pas pu s'installer sans une sensibilisation et des rencontres appuyés par projet. A titre d'illustration, un médiateur a dit que : « Avec la formation reçue, les connaissances et expériences acquises au niveau de la médiation communautaire, aux techniques appropriés en matière de la réglementation des questions foncières, nous collaborons étroitement avec les élus locaux, les chefs traditionnels et la CNTB » (homme, Rumonge, Burundi, groupe de discussion).

*Graphique 7 : Répartition des enquêtés selon qu'ils affirment que les membres de la société civile, les autorités locales et les membres du gouvernement collaborent pour régler les questions foncières dans le milieu où les enquêtés habitent*

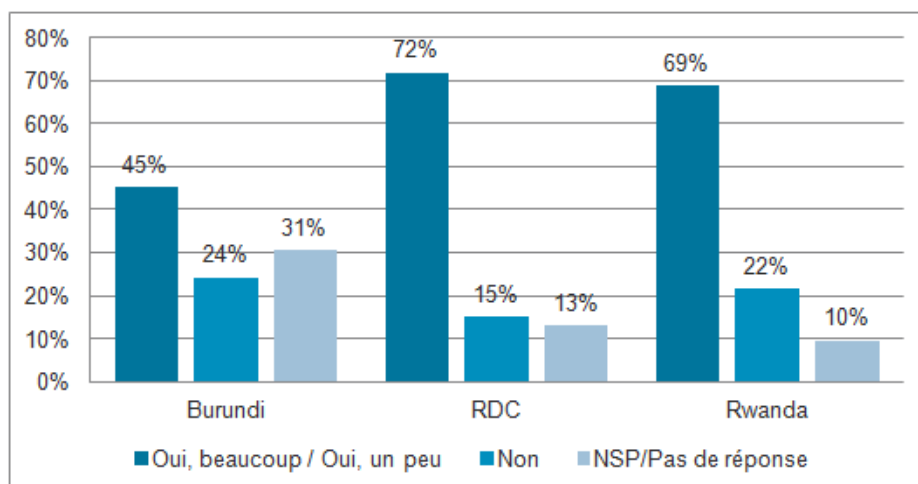


En RDC, les données montrent une légère diminution de la perception de collaboration entre les acteurs clés pour régler les questions foncières. La présence des groupes armés dans cette partie du territoire est un facteur externe au projet qui n'a pas permis que les acteurs fonciers (membres des OSC, autorités locales et le gouvernement) se mettent ensemble pour régler les questions foncières. Néanmoins, le projet a rassemblé les autorités locales et les médiateurs traditionnels/de la société civile dans ses formations à la médiation, ce qui a contribué à une meilleure collaboration et compréhension mutuelle de l'apport de la médiation à la résolution des conflits fonciers au niveau communautaire. À titre d'illustration, d'après les discussions menées avec les médiateurs du Forum des Amis de la Terre (FAT) et de *Save Communities in Conflict* (SCC), ils ont dit avoir résolu plusieurs conflits fonciers du type individuels, dans l'optique de prévenir la violence.

Au Rwanda, on observe une baisse, puisqu'au début du projet, ils étaient 67% à reconnaître cette collaboration et seulement 61% lors de l'évaluation finale. Ces chiffres sont corroborés par les participants aux entretiens et groupes de discussion, qui considèrent qu'il n'existe pas de dialogue régulier entre ces deux types d'acteurs. « *On dirait qu'il y a une méfiance entre les deux* », a lancé un participant à un groupe de discussion à Huye. Les personnes interrogées parlent en général d'un climat de méfiance entre l'Etat et la société civile, particulièrement en période pré-électorale : un représentant d'une ONG internationale a affirmé que « *certaines de nos activités n'ont pas pu démarrer, faute d'aval du Ministère de la justice avec lequel nous disposons pourtant d'une entente de coopération* ».

Par contre, les organisations civiles sont actives car la **perception du nombre d'initiatives prises par la société civile pour prévenir, arbitrer et résoudre les conflits** est importante (voir Graphique 8 et le tableau au début de cette section). Au Burundi, 45% des personnes ont confirmé que la société civile met en place des mécanismes pour arbitrer et résoudre les conflits fonciers, alors qu'en RDC ce pourcentage atteint 72%, et au Rwanda 69%, une amélioration par rapport au point de départ.

Graphique 8 : Répartition des enquêtés selon qu'ils affirment que des mécanismes sont mis en place par la société civile visant à arbitrer et résoudre les conflits fonciers (Étude finale)



Concernant l'approche d'identification des partenaires pour les micro-projets, au niveau des trois pays, SFCG a initié un appel à proposition dans les trois pays pour le choix des partenaires de la société civile chargés de mettre en œuvre des **microprojets innovateurs et à impact rapide pour la résolution pacifique des conflits communautaires**. Au Burundi, le processus de sélection des partenaires a été qualifié de transparent du fait qu'il a même impliqué les autres partenaires ainsi que les autorités provinciales et administratives dans le processus de sélection, ce qui a renforcé la crédibilité de SFCG devant les autorités. Au Rwanda, l'implication des petites associations a aussi eu comme valeur ajoutée l'implication effective de la société civile qui était jusque-là omise car les « Abunzi » font partie de l'appareil étatique et non de la société civile. Par contre, en RDC (Nord et Sud Kivu), l'identification des partenaires de mise en œuvre a été facilitée par d'autres organisations intermédiaires de la société civile, à savoir OSC, FAT/GL et Innovation et Formation pour le Développement et la Paix (IFDP), après un appel à compétition également. Toutefois, l'évaluation n'a pas pu noter une valeur ajoutée de cette

superposition de partenariats et estime que la même approche aurait pu être utilisée au niveau régional pour raccourcir les délais et minimiser les coûts du partenariat.

**Résultat 3 : La capacité des acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux nationaux est renforcée à travers leur participation au projet (résultat transversal)**

Indicateur	Valeurs de référence			Cibles (interne)			Valeurs finales		
	BU	RDC	RWD	BU	RDC	RWD	BU	RDC	RWD
I3.1: Le nombre de participants aux formations qui peuvent démontrer des connaissances et des compétences accrues après la formation	0	0	0	75%	75%	75%	Réalisé, sur la base d'un échantillon des formations où un test pré- et post-formation a été administré <sup>43</sup>		
I3.2: Le nombre de participants aux formations qui peuvent démontrer l'utilisation pratique des compétences acquises dans leur vie quotidienne	0	0	0	33%	33%	33%	Voir l'analyse qualitative		

Le projet a réalisé un programme de formations variées avec succès dans les trois pays. Les bénéficiaires des formations comprenaient les journalistes des radios, ainsi que des médiateurs de la société civile, des structures traditionnelles et gouvernementales, ainsi que des autorités locales. Un effort particulier a été investi dans le suivi de ces activités, permettant d'examiner non seulement les données quantitatives sur le nombre de participants par pays (voir l'Annexe 5) mais aussi les résultats de leur apprentissage. SFCG a administré des tests pré- et post-formation de manière consistante, qui montrent une amélioration des connaissances des participants sur les sujets des formations<sup>44</sup> après les formations/coaching sur le renforcement des capacités des bénéficiaires.

Les entretiens et discussions menés ont aussi démontré que les connaissances acquises étaient très utiles et qu'elles répondaient aux besoins des participants. Pour les médiateurs rwandais, par exemple, les techniques d'écoute des parties en conflit, les conseils d'attitude à prendre, consistant à ne pas se comporter comme un juge dans le cadre d'une médiation, ainsi que la technique consistant à amener les partis en conflits à trouver elles-mêmes une solution sont des éléments qui ont suscité un intérêt particulier de la part des participants lors de ces formations et répondaient à leurs besoins.

L'efficacité des formations a été renforcée par trois facteurs :

- L'ajustement des thèmes abordés au contexte des pays. Avec une attention particulière portée à l'analyse et la résolution des conflits (et pour les journalistes - reportage sur les situations de conflit), des sujets liés à la médiation et aux conflits fonciers ont aussi été adressés (par exemple, les successions et les régimes matrimoniaux ainsi que le changement de comportement). Au Rwanda, par exemple, il était logique de former les médiateurs sur les aspects légaux de la nouvelle loi de 2015. De plus, le mandat des anciens médiateurs venait à expiration et de nouveaux médiateurs avaient eux aussi besoin de formations pour assurer la pérennité du renforcement des capacités. Ce type d'adaptation a permis d'engager les participants en rendant le programme de formation - pertinent pour leur travail.

<sup>43</sup> Voir les rapports annuels.

<sup>44</sup> Les détails sont disponibles dans les rapports annuels de SFCG.

- Le choix des facilitateurs, qui étaient outillés et animaient les sessions de formation avec professionnalisme, apprécié par les participants.
- La diversité des participants issus de différentes organisations ne partageant pas les mêmes approches initiales en matière de résolution de conflits fonciers. Au Burundi, par exemple, d'après les discussions animées avec les médiateurs locaux, ces derniers affirment avoir senti une certaine valorisation de soi en se retrouvant en face des médiateurs issus des institutions étatiques comme la CNTB. De plus, ils ont constaté que la médiation constitue un outil efficace de réparation avec des retombées indiscutables du point de vue social.
- L'inclusion des femmes comme médiatrices, alors qu'auparavant elles n'étaient pas fortement impliquées dans les questions foncières.

Concernant l'indicateur 3.2., des exemples d'utilisation pratique des compétences acquises par les participants aux formations sont disponibles dans la section suivante (*Impact : Changements des pratiques et changements institutionnels*).

Toutefois, les insuffisances relevées à travers les entretiens avec les représentants des OSC et les groupes de discussion avec les médiateurs formés ont été essentiellement la courte durée des formations, l'absence de suivi post-formation, l'absence de renforcement de capacités en suivi-évaluation et rapportage, ainsi que le manque de manuel à distribuer aux participants à la fin de la formation, mentionnés surtout au Burundi.

Au Rwanda, les médiateurs ont déploré une trop faible attention portée aux thématiques de la loi foncière, particulièrement l'exploitation des documents fonciers relatifs à l'enregistrement.

En RDC, les médiateurs rencontrés ont apprécié l'analyse de conflit mais cette formation leur aurait été très utile si l'outil d'analyse de conflit leur permettait de prendre en charge les conflits fonciers complexes qui minent la région. Des entretiens menés auprès des autorités et médiateurs fonciers ayant participé aux formations et échanges d'expérience, il ressort que les capacités des médiateurs restent limitées à la résolution des conflits de dimension réduite et non les grandes questions foncières qui déstabilisent le Nord et le Sud Kivu, tels que la problématique de redevance coutumière, des concessions, des regroupements de villages, des champs abandonnés, de l'occupation illégale des aires protégées, etc.

De plus, en RDC, certains médiateurs fonciers formés avaient reçu le même contenu à travers d'autres projets. Les acteurs fonciers, y compris ceux formés dans le cadre du projet, utilisent les méthodes consensuelles pour gérer les conflits fonciers, en les combinant avec d'autres méthodes alternatives pour renforcer la médiation (par exemple, la négociation, la facilitation, l'accompagnement judiciaire, la recherche-action participative et le dialogue communautaire). Dans les groupes de discussion, les médiateurs formés ont exprimé un intérêt pour la formation sur ces autres approches.

Les **formations « in situ » pour le personnel des stations radio communautaires** ont l'avantage de mettre en situation les journalistes au sein de leur milieu de travail, ce qui a permis de bien cerner les défis qu'ils rencontrent dans le travail. Au Burundi, les entretiens menés avec les directeurs et journalistes des radios partenaires qui étaient formés confirment la pertinence de la formation avec apprentissage de notions innovantes, notamment le journalisme sensible, le

choix des thèmes et sous-thèmes, la préparation d'une émission neutre, la neutralité du journaliste devant les participants à une émission sensible aux conflits, etc. Au Rwanda, les formations ont permis de s'adapter aux changements législatifs dans le domaine du foncier. En RDC, les journalistes rencontrés ont mentionné le fait qu'ils retiennent des enseignements reçus et la sensibilité du thème du foncier, qui reste un défi à relever lors de l'animation des émissions radio.

L'évaluation a noté que l'appui n'a pas seulement été technique. En effet, compte tenu de la crise survenue en 2015 qui a entraîné la destruction de certaines radios, le projet a aussi fourni du **matériel** (ordinateurs, mixeurs, etc.), non seulement aux radios communautaires partenaires mais aussi à certaines radios de diffusion sinistrées par les événements d'avril 2015 (Coup d'Etat manqué). La Radio Isanganiro et Rema FM en ont bénéficié dans ce cadre, ce qui a contribué à la reprise de leurs émissions et la couverture des zones initiales (cas de la Radio Isanganiro).

En outre, les **séances de coaching** ont été appréciées par les radios car elles étaient une occasion de noter les faiblesses et d'améliorer la préparation des émissions en rapport avec les conflits fonciers. L'utilisation de pré-test et post-test pendant les séances de formations a été appréciée car elle leur a permis de se rendre compte eux-mêmes de l'amélioration quant à l'acquisition de nouvelles connaissances sur place.

Des séances de coaching ont aussi eu lieu pour accompagner l'utilisation pratique des connaissances acquises. La seule lacune à signaler est la préparation limitée de ces séances de coaching, sans un examen préalable des besoins en coaching et sans outils qu'il était possible de documenter et qui auraient pu servir à la clôture du projet. Néanmoins, les formateurs se sont adaptés aux besoins en arrivant sur place. Au niveau du Burundi, les journalistes auraient aussi apprécié la présence d'un expert des questions foncières pour dispenser un module de formation d'accompagnement pour compléter la formation technique qui était dispensée.

Toutefois, l'approche de formation de formateurs ne faisait pas partie de la méthodologie de formation, ce qui aurait accru l'effet multiplicateur en matière de formations des médiateurs. Dans le contexte de manque de visibilité des médiateurs, cette approche permettrait de couvrir un plus grand nombre de bénéficiaires et d'accroître la valeur ajoutée des formations.

## 3.3 Impact

### *Théorie de changement*

L'évaluation a noté que la théorie de changement choisie pour ce projet émane beaucoup plus d'un cadre plus général que spécifique par rapport à la logique d'intervention du projet. Ce projet avait pour objectif global *d'appuyer les gouvernements légitimes de la région des Grands Lacs, pour qu'ils aient les capacités d'honorer les fonctions essentielles de l'État* et trois objectifs spécifiques avaient été définis pour contribuer à la réalisation de la théorie de changement. Cependant, l'évaluation a noté que les indicateurs d'impact n'ont pas été définis au niveau de l'objectif général dans le cadre logique pour mieux apprécier le niveau de réalisation de la théorie de changement.

L'évaluation a noté que la théorie de changement ne faisait pas partie de la proposition initiale du projet<sup>45</sup>. Dans ce contexte, la mise en œuvre du projet a été beaucoup plus guidée par le cadre logique qui définit la logique d'intervention en l'absence d'une appropriation de la théorie de changement, ainsi que par l'analyse du contexte et des besoins effectuée au début du projet.

Concernant les facteurs ayant favorisé ou compromis la réalisation de cette théorie de changement, l'évaluation souligne des facteurs tant internes qu'externes. **Au niveau interne**, une absence d'implication des parties prenantes principales dans la construction commune de la théorie de changement dès la phase de conception et élaboration du projet a été remarquée. Cette situation a été à la base de la faible appropriation de la théorie de changement par les parties prenantes, y compris par l'acteur incontournable qu'est l'État, ce qui a réduit l'ampleur d'un partenariat stratégique capable d'influencer les politiques foncières et maximiser la réalisation de la théorie de changement.

**Le facteur externe**, qui tient à une dimension régionale, est lié à la géopolitique qui caractérise les trois pays. En effet, si les relations diplomatiques semblent être parfaites entre le Burundi et la RDC pour permettre des échanges entre les représentants des structures gouvernementales, elles étaient plutôt timides entre la RDC et le Rwanda et tendues entre le Rwanda et le Burundi depuis 2015 pour les raisons déjà évoquées plus haut. Ce contexte régional a aussi constitué un frein à l'objectif d'apprentissage qui était visé à travers les activités régionales, limitant ainsi leur impact.

### *Changements des pratiques et changements institutionnels*

- **Pour les radios communautaires**

La formation et le coaching des radios communautaires partenaires ont eu un impact sur leur capacité à produire des émissions de qualité sur les problématiques foncières au niveau des trois pays. Le projet a contribué à la professionnalisation des journalistes des radios communautaires, qui contribuent à leur tour à l'ancrage des pratiques de coopération pour la résolution des conflits fonciers dans les communautés qu'ils servent. Il convient de souligner que cette capacitation a renforcé des radios qui n'ont pas toujours accès aux mêmes opportunités de partenariat que les radios implantées dans les milieux urbains, qui ont accès à une multitude d'opportunités pour le développement professionnel et l'apprentissage.

<sup>45</sup> Cela n'avait été demandé par le bailleur de fonds à cette époque.



Concernant la professionnalisation des journalistes, quelques illustrations concordantes au niveau des trois pays confirment l'impact évoqué ci-dessus : « *SFCG nous a donné une opportunité d'améliorer la qualité de nos émissions sur le foncier et je reste convaincu que nous poursuivrons sur la même lancée pour informer la population et créer des espaces de dialogue à la clôture du projet malgré la faiblesse de nos ressources qui sont très limitées* », explique un journaliste de la radio Isangano de Karongi (Rwanda).

« *Avant, on pouvait se lever et improviser une émission sans s'y préparer suffisamment, mais actuellement, on doit avoir un temps suffisant et en outre on se répartit les tâches dans la préparation de l'émission* », disait un journaliste de Radio Ijwi ry'abakenyezi » à Giheta (Burundi).

« *Lors du reportage sur les conflits fonciers portant sur les plantations, auparavant, on avait l'habitude de donner seulement la parole aux victimes de déguerpissement tout en ignorant les propriétaires de ces plantations. Avec le partenariat de SFCG, la parole est accordée équitablement à toutes les parties au conflit* », déclarent les journalistes formés au cours d'un entretien conduit à la Radio Amani Lubaya à Minova (RDC).

Les émissions produites et diffusées ont eu aussi un impact positif sur les auditeurs et ont entraîné chez eux des changements de pratiques et de comportements. Des exemples abondent pour illustrer ces impacts mais l'évaluation en a relevé particulièrement quelques uns au niveau des différents pays. Par exemple, au Burundi, suite à la diffusion des émissions de la Radio Star FM sur l'intérêt public des terres domaniales, surtout dans la construction des infrastructures d'intérêt public, l'administration locale (Gitega) a témoigné à cette radio ce qui suit : « *On a enregistré une diminution d'au moins 10% des conflits entre l'administration et ceux qui s'accaparent des terres domaniales : on avait 20 cas de conflits en septembre 2016 et il ne restait que 18 cas de conflits en décembre 2016* ».

Quant à la RDC, au cours d'un groupe de discussion organisé à Minova, les femmes déplacées ont confirmé ce qui suit : « *Les émissions radio du centre lokole [de SFCG] ont permis à une femme mariée qui était exclue de l'héritage foncier sur le patrimoine laissé par son père d'accéder à un espace de 50m carré. Cette pratique constitue une référence pour les cas de femmes dans la zone* ».

Quelques particularités concernant l'impact notées au Burundi et en RDC méritent d'être soulignées :

- L'évaluation a noté que la Radio Télévision Nationale Burundaise (RTNB), un partenaire de diffusion dans le cadre du projet au Burundi, a fini par produire ses propres émissions sur les questions foncières, inspirées par l'émission de SFCG « *Icibare Cacu* » produite par son Studio Ijambo. Notons que d'après le Directeur de la RTNB, l'émission « *Icibare Cacu* », diffusée à travers la RTNB, a été mieux cotée par le service technique de monitoring à l'interne de la RTNB au vu du professionnalisme qui la caractérise comparativement aux émissions des autres partenaires qui sont diffusées par la même radio. Les nouvelles émissions créées par la RTNB sont « *Menya Amategeko akugenga* » (« *Ayez connaissance de vos droits* ») et « *Gira aho uba wubahwe* » (« *Ayez chez soi et*

*soyez respecté* »)<sup>46</sup>. Cependant, les autres radios partenaires de diffusion au Burundi n'ont pas réussi à lancer leurs propres émissions foncières faute de moyens et de capacités techniques, et ce malgré leurs engagements pris lors d'un atelier d'échange entre les partenaires radio organisé par SFCG Burundi<sup>47</sup>.

- Au niveau de la RDC, il a été noté que le déficit de couverture radio de certaines zones ciblées, qui constitue un facteur externe au projet, a été comblé par le relai d'information de bouche à oreille, ce qui est un impact inattendu du projet. « *Certains auditeurs ont reçu les informations sur différentes émissions à travers les auditeurs qui écoutent les émissions car les relations sociales font que les gens se parlent de ce qui se passe ailleurs* », relate un habitant du groupement Kishimba, Territoire de Walikale au Nord Kivu. Celui-ci continue en disant que « *la personne qui lui a donné l'information sur les voies de résolution de conflits fonciers avait suivi une émission du 'centre lokole'*<sup>48</sup> ».

Au vu des illustrations fournies ci-dessus, l'évaluation confirme l'existence des changements tant au niveau institutionnel des radios partenaires qu'au niveau individuel induits par les émissions professionnellement produites et diffusées. Le défi reste posé en ce qui concerne la durabilité de ces acquis, ce qui sera abordé dans la section adressant cette question.

- ***Pour les structures foncières gouvernementales et traditionnelles***

L'impact du projet sur les structures foncières gouvernementales et traditionnelles varie selon le contexte institutionnel de chaque pays. En outre, l'impact a été aussi différencié selon la nature de l'appui octroyé aux différentes structures foncières étatiques au niveau des trois pays. Au niveau institutionnel, l'évaluation a noté un certain ancrage institutionnel déclenché par le projet selon le contexte spécifique de chaque pays. Alors que le projet avait un ancrage avec des ministères clés au Rwanda et en RDC (Nord et Sud Kivu), il convient de souligner la particularité du Burundi où le projet avait beaucoup plus un ancrage avec la CNTB, une institution à mandat, sans suffisamment impliquer les ministères de tutelle, contrairement aux autres pays où le partenariat s'est opéré avec des institutions revêtant un caractère pérenne, ce qui fragilise les perspectives de durabilité des acquis du projet dans ce pays.

Toutefois, l'évaluation a relevé quelques impacts institutionnels selon le contexte de chaque pays. A titre d'illustration, pour la RDC, le projet a permis de nouer des relations importantes avec le Ministère des affaires foncières dans le Sud Kivu où le Bureau de SFCG Bukavu a travaillé avec ce Ministère pour le développement d'un nouveau projet dans la Plaine de la Ruzizi. Un financement a été obtenu du gouvernement suisse pour continuer à travailler avec le Ministère pour promouvoir la réforme foncière, en instaurant des comités locaux de gestion du foncier et en faisant du plaidoyer pour un édit provincial sur la gestion foncière.

Pour le Burundi, grâce aux émissions de SFCG, le projet a contribué à la prise de la décision de **la mise en place de la cour spéciale de terres et autres biens au sein de la CNTB**, qui est la seule juridiction compétente pour juger en premier et dernier ressort les recours contre les décisions de la CNTB. En effet, depuis septembre 2014, la CNTB est désormais dotée d'un

---

<sup>46</sup> Signifiant « ayez votre propre parcelle où vous habitez et soyez respecté ».

<sup>47</sup> Cfr Rapport de l'atelier du 7 septembre 2016 ayant réunis dix radios dont sept à couverture nationale et trois à couverture communautaires.

<sup>48</sup> La plus part des personnes rencontrées ont parlé du centre lokole au lieu de SFCG.

nouvel instrument juridique de prise de décision en matière de résolution des conflits fonciers liés aux différentes crises qui ont secoué le Burundi.

Quant au Rwanda, grâce au projet, SFCG et d'autres acteurs œuvrant dans le domaine du foncier envoyaient régulièrement des feedbacks pour l'amélioration du fonctionnement des comités des conciliateurs, ce qui pouvait aider le Ministère à procéder à des changements, visant à renforcer la performance des comités des Abunzi. En outre, SFCG et le Ministère de la justice ont élaboré un outil harmonisé de monitoring du travail des Abunzi qui devrait permettre d'améliorer le travail des Abunzi. Cette coordination et synergie permettent une compréhension commune des améliorations et des défis.

S'agissant de la collaboration entre les structures gouvernementales foncières, les structures traditionnelles et les organisations de la société civile, son appréciation varie d'un pays à l'autre selon le contexte (les données statistiques sur ce sujet sont disponibles dans l'analyse d'efficacité – Résultat 2).

Pour la **RDC**, cette collaboration reste encore faible quant à leur implication dans la prise de décisions politiques, ce qui limite l'impact de leur interaction. En effet, les chefs coutumiers et les autres acteurs de la société civile ne sont pas d'accord sur certaines règles de gestion foncière<sup>49</sup>. Toute en reconnaissant les réussites du projet, le Chef de divisions de la circonscription foncière de Masisi au Nord Kivu a fustigé que certains chefs coutumiers continuent de bafouer les services de l'administration foncière en dépit des enseignements tirés dans différentes formations et échanges organisés et émissions diffusées dans le cadre du projet. Le chef de division du cadastre de la circonscription foncière de Masisi affirme que le chef de groupement Kamuronza continue à octroyer les actes de cessions coutumières dans le lotissement Matcha (Sake) malgré la présence de l'administration foncière (cadastre et titres immobiliers)<sup>50</sup>.

Pour le **Burundi**, le projet a créé un cadre de collaboration entre les acteurs que sont la CNTB, une institution étatique, le CNB, une structure traditionnelle, et les organisations de la société civile qui ont mis à disposition des médiateurs à former. Cependant, d'après l'étude<sup>51</sup> conduite par SFCG portant sur les mécanismes de collaboration et le rôle des acteurs fonciers à Nyanza-Lac, le constat suivant a été fait : *« Les degrés de collaboration entre les Bashingantahe et la CNTB varient en fonction du statut des Bashingantahe, notamment si ces derniers sont aussi élus collinaires. En revanche, les Bashingantahe n'étant pas élus chefs de collines ou de quartier peinent à faire valoir les décisions de leurs médiations ou à être légitimement impliqués dans les*

<sup>49</sup> Il s'agit notamment du statut des terres coutumières. Pour les coutumiers, ces terres doivent être gérées conformément à la coutume, pour les preneurs de décisions politiques (gouvernement), ces terres sont domaniaisées de par la loi de 1973. Pour le Gouvernement, les autorités coutumières sont dans certains cas des sources de conflits notamment fonciers, donc il se jette la responsabilité vis-à-vis de cette problématique foncière sans trouver un compromis.

<sup>50</sup> Selon la loi, seul le conservateur de titres immobiliers doit signer les actes et délivrer les contrats de location ou certificat d'enregistrement sur les terres déjà loties (lotissement). Le lotissement est créé par le gouverneur de province. Lorsque le lotissement est créé sur les terres coutumières, l'attribution des parcelles relève du conservateur de titres immobiliers et non de la coutume. Dans le lotissement Matcha, le chef de groupement Kamuronza continue de signer les actes de cessions coutumières au même titre que le conservateur de titres immobiliers.

<sup>51</sup> SFCG, *Appuyer les gouvernements légitimes de la région des Grands Lacs, pour qu'ils aient les capacités d'honorer les fonctions essentielles de l'Etat : Mécanismes de collaboration et le rôle des acteurs fonciers à Nyanza-Lac, Burundi, juillet 2016.*

*processus de médiation pour les conflits liés aux crises jugés au delà de leur mandat* ». La même étude a conclu que, pour le cas de Nyanza-Lac, les mécanismes de collaboration effectifs entre les Institutions des Bashingantahe et de la CNTB ne se limitent qu'au niveau de la colline.

Cette conclusion de l'étude est confirmée par les différents entretiens et discussions de groupe sur le terrain dans le cadre de cette évaluation. A titre d'illustration, l'entretien mené avec M. Fidèle Ntikarahera<sup>52</sup>, un Mushingantahe faisant partie des cinq élus collinaires qui indique qu'il collabore aisément avec les autres acteurs, y compris les membres du CNTB, dans le cadre de la résolution des conflits fonciers sur la colline. Toutefois, il a souligné ce qui suit : « *Il n'est pas toujours facile de collaborer avec mes homologues (élus locaux) qui n'ont pas eu la même formation que moi car ils ont tendance à garder leurs anciennes pratiques en matière de jugement mais le changement est progressif* ».

En outre, d'après le rapport<sup>53</sup> du CNB, dans la Province de Rumonge, la commune de Birimba, un conflit foncier qui avait opposé un résident du nom de Louis Bakanimba et un rapatrié dénommé Jonas Ndabazaniye, a été soumis à la médiation ayant été conduite par le Mushingantahe Gaspard Kabondo. L'accord entre les deux parties a été par la suite soumis à la CNTB, qui l'a à son tour validé. Le même rapport indique que, désormais, l'entente entre les deux parties est parfaite et la médiation a si bien réussi que quelques temps après, le fils de Jonas Ndabazaniye a épousé l'une des filles de Louis Bakanimba.

Cependant, sur le terrain, l'évaluation a relevé un autre cas de conflit foncier qui avait été réglé par un médiateur de la société civile (association soutenue dans le cadre du projet), mais ensuite ré-ouvert à la CNTB qui a changé la décision<sup>54</sup>. A partir de ce cas d'illustration, l'évaluation a noté les problèmes qui fragilisent les conventions de médiation aboutie. Il s'agit notamment du manque de considération des premiers efforts conduits par les médiateurs traditionnels ou de la société civile par la CNTB, l'ignorance de l'approche de résolution pacifique des conflits par certains membres de la CNTB, du CNB et des autres acteurs de la société civile en terme de médiation, ainsi que la manipulation des tierces personnes qui poussent à remettre en cause des conventions signées entre deux parties en conflit suite à une médiation réussie.

---

<sup>52</sup> Originaire de la colline de Kaburantwa, Zone Gasenyi, commune Buganda, ayant bénéficié de la formation en résolution pacifique de conflits de SFCG dans le cadre du micro-projet communautaire mise en œuvre par le Bureau Diocésain de Développement de Bubanza. Entretien conduit à Bubanza en date du 08 juin 2017.

<sup>53</sup> CNB, Cas de médiation foncière réussie dans la province de Rumonge, renseignements relatifs au projet.

<sup>54</sup> Un conflit foncier qui opposait la famille de Marthe âgée de 87 ans (rapatriée) et Biribuze Michel 78 ans (résident), des parents, avait été réglé à l'amiable sous la facilitation de l'ASENABU en collaboration avec tous les autres acteurs à savoir les élus locaux et les Bashingantahe. Les conclusions suivantes avaient été acceptées par les deux parties : Que Madame Marthe récupère une bonne partie de sa propriété (presque la totalité) comme elle lui appartenait à l'origine ; que Biribuze Michel reste avec sa maison qu'il y avait construite et une petite partie du terrain qui appartenait à Marthe en récompense des efforts qu'il a fourni pour avoir protégé la propriété durant la période de la guerre et surtout que, compte tenu de son âge avancé, il lui serait difficile de se bâtir une autre maison. Cependant, malgré l'approbation unanime de ces décisions par les deux parties, un mois plus tard, M. Biribuze, sous la pression de ses fils, a changé d'avis et décidé de porter l'affaire au tribunal de résidence de Buyengero qui a rejeté la plainte, qui a été orientée vers la CNTB. Celle-ci s'est saisie du cas et a abouti aux décisions suivantes : Que Monsieur Biribuze Michel doive quitter la propriété de Mme Marthe à partir de cette date et doive démolir la maison ; que Madame Marthe soit réhabilitée de ses droits en récupérant la totalité de sa propriété et les biens qui s'y trouvent sans aucune autre forme de condition. Ainsi, on observe que la famille Baribuze Michel a tout perdu en voulant tout gagner, ce qui attise davantage la haine entre les deux familles.

D'une manière générale pour le Burundi, en ce qui concerne la collaboration entre les structures gouvernementales, les structures traditionnelles et les associations de la société civile, l'évaluation a noté que le projet a renforcé cette collaboration, qui est remarquable à la base, et non au sommet, de ces institutions. Par exemple, l'absence de validation *systematique* des conventions issues du processus de médiation conduit par le CNB et les autres acteurs de la société civile, par la CNTB, fragilise l'impact des activités de médiation menées par ces organisations.

**Quant au Rwanda**, selon un registraire rencontré à Kigali, les émissions radio ont offert une plateforme permettant d'ouvrir des brèches pour réviser la loi sur les expropriations pour cause d'utilité publique et de revoir notamment les indemnités préalables payées à ceux et celles qui sont expropriés et dans des délais raisonnables, qui étaient avant de 120 jours. Il arrivait même que ces délais soient largement dépassés alors que la personne expropriée n'avait nulle part où aller pour subvenir aux besoins de sa famille. Au moment de l'évaluation, cette loi en cours de révision était déjà au parlement, selon les informations recueillies au niveau du Ministère de la justice. Il en est de même des coûts élevés de transfert de propriété pour les catégories de population extrêmement pauvres. Les émissions ont permis de faire un plaidoyer à ce sujet et leur révision à la baisse est en cours.

Concernant l'impact des conférences régionales entre représentants des structures gouvernementales, l'évaluation a noté qu'elles ont permis de tirer des leçons de parts et d'autres sans toutefois générer un changement visible tant au niveau technique que politique. Par exemple, suite aux contextes institutionnels très différents entre le Burundi et la RDC, les leçons tirées des échanges régionaux avec la RDC n'ont pas été jugées applicables au modèle burundais<sup>55</sup>. Quant aux échanges prévus entre le Rwanda et le Burundi, d'échanges d'officiels entre ces pays n'ont pas eu lieu pour des raisons de tension diplomatique comme déjà évoqué plus haut. Ces mêmes tensions diplomatiques ont limité la participation rwandaise aux échanges de médiateurs fonciers<sup>56</sup>.

Dans le but de renforcer l'impact des interventions futures au niveau de la sous-région, l'évaluation propose que SFCG réoriente cette activité plutôt vers les efforts internes portant sur les réformes foncières (par exemple, l'assistance technique pour appuyer les processus de consultation pendant le développement des nouvelles lois/ règlements, ou en appuyant les fonctionnaires étatiques avec une analyse des bonnes pratiques dans ce domaine). En outre, une attention devrait être portée sur les échanges régionaux (même en dehors de la région des Grands Lacs) susceptibles d'apporter une valeur ajoutée sur la valorisation du capital foncier étant donnée la part d'emplois que le secteur de l'agriculture pourvoit à la majorité de la population dans les trois pays.

<sup>55</sup> Même constat que sur les *Mécanismes de collaboration et le rôle des acteurs fonciers à Nyanza- Lac, Burundi, juillet 2016*.

<sup>56</sup> Le Ministère de justice était en charge des formations des médiateurs.

- ***Pour les associations locales***

**Au niveau des associations locales ayant bénéficié des subventions**, le projet a eu un impact différent selon les contextes d'intervention au niveau des trois pays, mais avec certaines similitudes. D'après les entretiens menés avec les responsables de certaines associations, ils distinguent l'impact du partenariat à deux niveaux. Le premier niveau d'impact observé au niveau des trois pays est plutôt interne, il s'agit notamment d'une amélioration durable de leurs systèmes de gestion et de leurs outils de gouvernance interne grâce à l'appui du projet (spécifiquement les procédures de gestion des fonds, de rapportage narratif et financier). De plus, pour certains, le partenariat a été une opportunité de consolider les acquis d'activités mises en œuvre avant ce projet. A titre d'illustration, un partenaire<sup>57</sup> du Burundi a indiqué que le projet leur a permis de capitaliser les acquis du projet dénommé « Identification des Terres à problèmes (ITAP) » précédemment mis en œuvre. Le deuxième niveau d'impact est externe et tient du fait que ces micro-projets ont permis aux associations locales de nouer un dialogue social important et une interaction avec les autorités locales au bénéfice des justiciables, ce qui se remarque au niveau des trois pays comme le montrent les illustrations suivantes :

**Pour le Burundi**, d'après un employé administratif de la commune Vugizo, dans la province Makamba, les médiateurs formés par l'association Twuzuzanye, ont toujours effectué des descentes sur les collines en étroite collaboration avec les élus locaux et ceci ressort dans les rapports rendus par les chefs collinaires au cours des réunions de sécurité hebdomadaires. Cette bonne collaboration est liée au fait d'associer les autorités locales et les membres de la société civile. En outre, les entretiens conduits auprès de l'association locale, Fajpaebu, partenaire du projet, dans la commune de Mugina<sup>58</sup>, dans la province de Cibitoke, ont fait remarquer que, malgré la durée brève du projet, le rythme des enregistrements fonciers s'est accéléré, les conflits fonciers ont diminué en intensité et les abus des services locaux se sont estompés suite à la connaissance par la population des dispositions en vigueur dans le domaine foncier. Ces effets positifs du projet avancés par le partenaire de mise en œuvre ont été confirmés par un membre du Conseil Communal et un Chef de secteur qui avaient participé à certaines séances de formation et de sensibilisation.

Dans le cas du **Rwanda**, à titre d'illustration le coordinateur du programme SDA Iriba à Nyamagabe a affirmé que : « *Depuis l'obtention de la subvention de SFCG, non seulement la population nous fait confiance et vient nous consulter nombreuse mais on a aussi pu établir un cadre de dialogue social avec les autorités locales qui permet de résoudre les cas qui nous sont soumis* ». Le président de la même association renchérit en disant « *que les autorités locales nous font plus confiance maintenant qu'auparavant* ». Un autre impact est que les autorités locales prennent au sérieux ces organisations dans la gestion des conflits au niveau communautaire : « *Avant, le maire ou le secrétaire exécutif ne m'appelaient jamais pour des initiatives de politique foncière mais aujourd'hui je suis devenu leur partenaire incontournable* », a déclaré un responsable d'une organisation de la société civile (homme, entretien, Nyamagabe).

**Quant à la RDC**, le chef de village Nyange, dans le territoire de Masisi, a confirmé pendant les entretiens ce qui suit : « *Ma participation à une formation organisée par SCC à Kichanga a été*

<sup>57</sup> Cas de BDDB à Bubanza.

<sup>58</sup> Le partenaire de mise en œuvre est FAJPAEBU.

*bénéfique pour les personnes dont les conflits fonciers ne trouvent pas de réponses dans les structures de médiation ; les cas de conflits fonciers en provenance de mon village qui ne trouvent pas une issue dans les structures qui ont bénéficié des formations par SCC sont directement référés au niveau de mon village pour suivi conjoint ».* Cette illustration permet de constater le lien de collaboration entre les administratifs (chef de village) et les membres de la société civile en terme de médiation, suite aux initiatives du projet.

On observe que le partenariat instauré avec les associations locales dans le cadre du projet au niveau des trois pays a permis d'étendre sa couverture et d'atteindre des groupes cibles dans les milieux les plus reculés des différents pays. Pour le Rwanda, il faut souligner que les associations considèrent que les subventions ont permis d'impliquer la société civile dans le projet, qui était jusque-là ignorée car les « Abunzi » ne font pas partie de la société civile.

Cependant, quelques contraintes soulevées ont affecté négativement l'impact du projet, notamment la suspension temporaire des financements du projet fin 2015 ayant mis en doute le partenariat avec SFCG et la courte durée n'ayant pas permis de consolider les acquis du projet.

- ***Pour les médiateurs locaux***

**Tant au Burundi, qu'au Rwanda et en RDC (Nord et Sud Kivu),** les formations dispensées aux différents médiateurs locaux ont permis de renforcer leurs capacités en techniques de résolution pacifique des conflits qui a changé leurs façons de faire par rapport à avant. Les techniques apprises ont été appropriées et sont utilisées au cours de la médiation en cas de sollicitation des parties en conflit dans la communauté au niveau de tous les pays. Les médiateurs témoignent que les connaissances acquises leur facilitent une intégration et une valorisation sociale dans leurs milieux.

Toutefois, les témoignages varient en fonction du contexte de chaque pays. A titre d'illustration, au **Burundi**, l'évaluation a noté que les formations reçues ont induit des changements de comportements chez certains médiateurs eux-mêmes pour servir de bon exemple, ce qui leur a conféré plus de crédibilité dans la communauté : *« Avec l'expérience tirée de la formation de SFCG en matière de la problématique foncière, j'ai remis tous les biens mal acquis au rapatrié propriétaire et cela a fait que je suis perçu comme un médiateur crédible dans ma communauté »*, s'exprime un médiateur de la commune de Rumonge dans un groupe de discussion d'hommes.

**Au niveau de la RDC,** grâce aux capacitations de ses médiateurs, l'évaluation a noté que le SCC continue de former ses médiateurs fonciers qui n'ont pas participé aux formations de SFCG, mais également les médiateurs des autres organisations œuvrant dans le domaine foncier. Un bénéficiaire de la formation organisée par SCC à Kisthimba témoigne que les conflits fonciers sont résolus par leurs médiateurs dans la zone et que leurs structures enregistrent moins de conflits fonciers par rapport au début du projet en 2013. Un autre médiateur qui a participé à la formation organisée par SFCG et aux échanges régionaux affirme qu'elle observe une baisse des tensions entre éleveurs et agriculteurs dans la même rizière grâce aux activités de médiation qu'elle exécute régulièrement seule et/ou avec les autres médiateurs des structures de gestion des conflits fonciers formés par SFCG ou SCC (femme, entretien, Kitchanga).

Cependant, des contraintes particulières à la RDC mises en évidence sont notamment la limite des techniques apprises face à la résolution pacifique des conflits fonciers complexes déjà

soulevée dans la section de contexte, ainsi que la non implication des concessionnaires comme partie prenante dans le projet. « *Les concessionnaires et autres grands propriétaires terriens n'ont pas été associés aux différentes activités comme les formations, etc.* », déclare Emmanuel Kamanzi, concessionnaire (entretien, Goma).

**Au Rwanda**, les témoignages d'impact au niveau des médiateurs locaux Abunzi dénotent beaucoup plus un changement d'approche qui restera longtemps : « *Avant, je me prenais pour un juge qui conduit les débats, je n'écoutais pas les parties et n'analysais pas bien le conflit qui m'était soumis mais depuis les formations suivies, j'ai bien compris la neutralité, l'impartialité qui doivent caractériser un médiateur* », s'exprime une médiatrice formée. Un effet plutôt inattendu observé est le fait que les formations ont permis une étroite collaboration entre les MAJ et les Abunzi qui n'étaient pas dans une approche horizontale mais plutôt hiérarchique. Les séances de renforcement des capacités ont rapproché ces deux acteurs clés de la gestion des conflits fonciers et communautaires pour une plus grande synergie. Cet impact est un acquis du projet.

Cependant, malgré une capacitation impressionnante des médiateurs au Burundi et en RDC (Nord et Sud Kivu), les entretiens individuels auprès des autorités locales et des justiciables rencontrés ont souligné que beaucoup de personnes dans la communauté restent ignorants quant à la disponibilité de personnes ressources parmi eux. Cette situation exige une forte campagne de sensibilisation communautaire sur l'existence et le rôle des médiateurs dans le milieu afin d'accroître leur visibilité dès le début de leur engagement et de leurs efforts dans la communauté.

Concernant l'impact des échanges régionaux entre médiateurs, les médiateurs rencontrés affirment que ces échanges leur ont permis de renforcer leurs connaissances en apprenant des expériences des pays voisins en matière de résolution des conflits fonciers. Ils ont notamment été marqués par la facilitation dans la restitution des biens aux rapatriés hutus rwandais et la recherche de terres domaniales pour les rapatriés « sans terre » qui ne souviennent plus de leur origine. De plus, l'impact du programme d'enregistrement des terres sur la diminution des conflits de limites des champs, qui est une avancée remarquable au Rwanda, a motivé les médiateurs à sensibiliser la communauté sur le processus d'enregistrement des terres, notamment pour le Burundi où le projet d'installation des guichets fonciers communaux est en cours.

### *Inclusion*

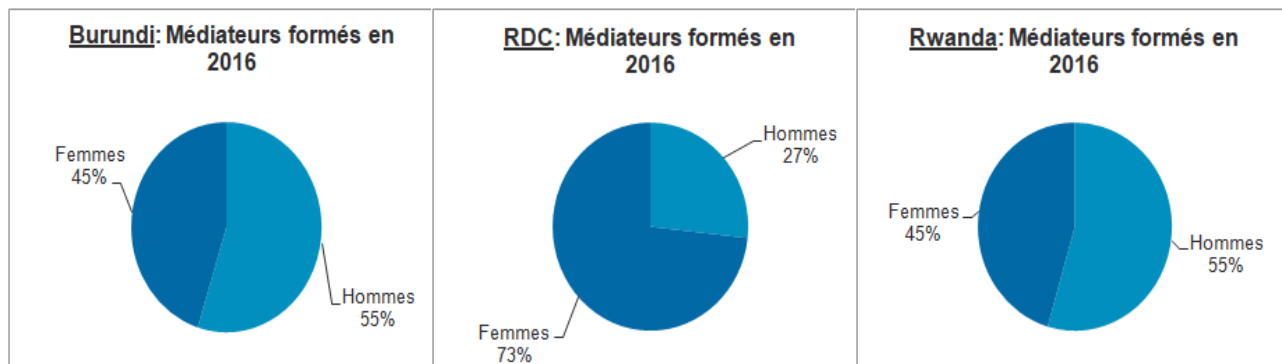
Concernant le genre, tous les partenaires de mise en œuvre du projet, notamment le volet de formation des médiateurs, ont confirmé que les aspects de **genre, ethnies et groupes vulnérables** faisaient partie des lignes de conduites de la part de SFCG. Dans ce cadre, tous ces aspects ont été pris en considération au niveau de tous les pays, notamment en ce qui concerne l'identification des médiateurs à former et le choix des thèmes à débattre au niveau des radios, en tenant compte du contexte spécifique de chaque pays.

Comme le montrent les Graphiques 9-11, selon les données de suivi du projet, 45% des médiateurs formés au Burundi et au Rwanda étaient des femmes, alors qu'en RDC elles représentaient 73% des bénéficiaires de formation (sur un total de 1,887 participants dans les trois pays). Dans les groupes de discussion menés avec les femmes médiatrices formées, les participantes convergent en affirmant qu'elles se sentent valorisées, inspirent confiance aux parties en conflits, et se trouvent utiles à la communauté et gardent une image positive de soi.



Elles sont aussi jugées moins corrompues et plus compatissantes devant les parties en conflits, comparativement aux hommes.

Graphique 9-11 : Représentation des hommes et des femmes parmi les participants aux formations de médiateurs en 2016



Mis à part le fait qu'au niveau national, pour le Burundi, la constitution octroie aux femmes au moins 30% des hauts postes de responsabilités de l'État, et qu'au Rwanda, la loi de mise en place des comités de médiateurs indique que 30% des médiateurs sont des femmes, SFCG a aussi commandité des études de cas dans les trois pays respectivement en 2015 (Burundi) et 2016 (Nord, Sud Kivu et Rwanda). Ces études convergent vers une conclusion similaire au niveau des trois pays, qui est que la femme d'hier n'avait pas de place dans la médiation foncière, n'avait pas droit à la parole, et qu'elle était écartée lors de la résolution des conflits fonciers du fait des coutumes et mœurs qui étaient discriminatoires envers les femmes. Aujourd'hui, les mêmes études convergent vers une conclusion similaire à celle du Burundi : « *Le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière s'est améliorée grâce aux nouvelles connaissances et compétences acquises à travers les formations et échanges régionaux organisés par SFCG. La femme médiatrice a amélioré son dynamisme et inspire de plus en plus confiance à la communauté pour la résolution de leurs conflits fonciers. La femme médiatrice a pu surmonter certains obstacles les trois dernières années et a pu résoudre des conflits fonciers dans les communautés, en particulier des conflits familiaux* »<sup>59</sup>. L'approche inclusive de SFCG a contribué à ce résultat, mais l'ampleur de l'impact du projet sur les médiatrices, en terme de valorisation acquise, est un résultat inattendu.

**Concernant l'inclusion ethnique**, elle semble plus ténue au Burundi et en RDC entre les différentes communautés, où la sensibilité ethnique est plus forte comparativement au Rwanda où la politique nationale interdit même de différencier les ethnies sous peine de sanctions pénales.

Au Burundi, prenant en compte le contexte marqué par une forte sensibilité ethnique, la diversité des origines des bénéficiaires des formations issus des différentes organisations a permis un rapprochement des personnes d'ethnies différentes et donc contribuer à la cohésion sociale, selon les témoignages issus des échanges. A titre d'illustration, nous citons Monsieur Athanase Masumbuko, de la commune Rumonge, qui dit : « *N'eût été les formations reçues de la part de SFCG en matière de résolution pacifique de conflits pour régler les questions foncières dans*

<sup>59</sup> SFCG, Etude sur la médiation foncière dans la région des Grands Lacs : le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière au Burundi : cas de la province de Rumonge, septembre 2015.

*notre milieu, je n'avais pas idée ou espoir qu'un jour, je puisse m'asseoir avec un ancien occupant de notre terre pour discuter la question foncière, plus grave avec une personne qui n'est pas de mon ethnie (Tutsi), mais aujourd'hui grâce à ces formations, je suis devenu le pionnier des autres rapatriés jusqu'à ce que je me marie à une femme Tutsi qui n'est pas de mon ethnie », ce qui dénote un changement de comportement induit par les formations dispensées par SFCG.*

De même, en RDC, les entretiens ont révélé qu'auparavant, les médiateurs fonciers de FAT, les autorités locales et les OSC n'abordaient pas les conflits fonciers en intégrant l'aspect de « communauté (ethnie) » dans le processus de médiation cependant grâce aux formations obtenues dans le cadre du projet, ces médiateurs ont acquis de nouvelles stratégies de prise en charge des conflits fonciers. Il s'agit de prendre un médiateur d'une communauté, par exemple Hunde, qui sera responsable du processus de médiation foncière entre deux parties de communautés (ethnies) différentes et autres que la sienne. Cette stratégie permet de faire en sorte que les autres communautés (ethnies), qui étaient hostiles à la communauté Hunde, apprécient positivement le rôle qu'elle joue dans la consolidation de la paix.

L'inclusion des groupes autochtones, communément appelés Abatwa, a été prise en considération tant au Burundi qu'au Rwanda pour la réalisation des émissions radio. Cependant, au Rwanda, les partenaires de SFCG ont affirmé que leur implication était beaucoup plus difficile en raison de leur mode de vie alors qu'au Burundi ils sont arrivés à changer de comportement sur certaines pratiques, notamment la vente anarchique des terres, suite aux émissions diffusées sur leur problématique foncière. Pour le Rwanda, l'évaluation estime qu'une sensibilisation de leurs leaders communautaires à travers une association qui se consacre au bien-être des autochtones du Rwanda, Caurwa, aurait pu venir à bout de la réticence à s'impliquer dans les actions de sensibilisation sur les conflits fonciers.

### 3.4 Durabilité

D'une manière générale, les radios communautaires, les médiateurs et les bénéficiaires des subventions témoignent d'une appropriation des actions de renforcement de capacités développées en leur faveur au cours de la mise en œuvre du projet. Ils témoignent aussi d'une sensibilité accrue sur les questions foncières qui constitue un acquis qui reste.

- **Appropriation des informations sur les questions foncières par les acteurs locaux**

Selon plusieurs sources concordantes<sup>60</sup>, les radios communautaires, les médiateurs et les bénéficiaires des subventions se sont approprié des informations sur les questions foncières. La plupart des interlocuteurs rencontrés indiquent que malgré la clôture du projet avec SFCG, ils vont continuer les actions d'appui à la population qui en a besoin mais à une plus petite échelle en fonction des moyens dont ils disposent. Ils affirment être à la recherche de nouveaux partenariats de financement afin de poursuivre les actions déjà entamées.

Cependant, pour les médiateurs locaux, la pérennisation des acquis du projet varie selon le pays. Pour le Rwanda, les médiateurs appelés « Abunzi » sont institutionnalisés car faisant partie intégrante de l'organisation du Ministère de la Justice. Ils revêtent donc un caractère pérenne pouvant bénéficier facilement des appuis de l'Etat et des autres partenaires financiers du Gouvernement compte tenu de leur ancrage institutionnel. A la clôture du projet, ils vont continuer, même si la loi change souvent et que de nouvelles élections seront organisées à l'expiration de leur mandat. Les médiateurs qui seront élus auront besoin d'une formation à cet égard. La collaboration la plus réussie concerne le partenariat entre les MAJ, Abunzi et SFCG qui ont travaillé en synergie et en complémentarité, en tenant compte des avantages comparatifs et de la valeur ajoutée de chaque acteur concerné.

Pour le Burundi, la continuité des actions de médiation selon son approche semble uniquement garantie pour la CNTB, grâce à l'appui du Gouvernement dont elle bénéficie. Quant aux autres organisations, les autres acteurs (radios communautaires, la structure traditionnelle et les organisations de la société civile) malheureusement ne disposent pas des moyens financiers pour assurer l'encadrement continu des médiateurs sur le terrain afin de consolider les acquis du projet. La situation est la même la même situation en RDC car les médiateurs sont aussi essentiellement issus de la société civile. On observe donc que malgré l'appropriation des questions foncières, la faiblesse des capacités financières qu'éprouvent les partenaires de la société civile et des structures traditionnelles constitue une contrainte quant à la pérennisation des actions des médiateurs.

- **Renforcement de la contribution des associations locales**

L'évaluation a noté que, malgré la courte durée des micro-projets (3 à 4 mois) avec des petits montants (autour de 6,000 dollars), le renforcement de la contribution des associations locales a permis de réaliser plusieurs activités à impact rapide à travers la sensibilisation, formation et conduite effective des séances de médiation sur le terrain ainsi que la facilitation du dialogue social autour de la question foncière. A titre d'illustration, au Burundi, un administratif a reconnu

<sup>60</sup> Les différentes illustrations déjà dégagées sur l'analyse de l'impact en témoignent.

la contribution de l'association Twuzuzanye en matière de résolution pacifique de conflits<sup>61</sup>. En outre, M. Frederic Toyi et M. Nestor Bitatagara, deux parties en conflits fonciers, ont témoigné de comment l'association Twuzuzanye les a réconciliés<sup>62</sup>. Au Rwanda, le directeur de SDA Iriba a confirmé ce qui suit : « *Le renforcement des capacités nous a permis de nouer un dialogue social entre la population et les autorités foncières qui permet de résoudre les conflits fonciers des citoyens. Avec des ressources limitées, nous continuerons cette facilitation qui permet à la population d'avoir des services fonciers* »<sup>63</sup>.

En RDC, pendant les entretiens individuels organisés avec les médiateurs traditionnels formés à Goma (FAT et SCC), ces médiateurs ont confirmé que : « *Après notre participation aux formations en gestion des conflits fonciers organisées par SFCG, nous avons aussi formé à notre tour les autres médiateurs à Kithanga* »<sup>64</sup>. En outre, un bénéficiaire de médiation foncière rencontré à Kithanga témoigne quant à lui ce suit : « *J'ai reçu mon champ de Kibarizo grâce à la médiation de SCC* ».

Dans ce cadre, il ressort de ces illustrations que l'appui du projet a accru leur visibilité et crédibilité suite à l'interaction avec les autorités et les parties en conflits. Cependant, ces associations sont confrontées au manque de moyens financiers pour garantir la poursuite de leurs actions. En outre, les faiblesses ressenties en terme de suivi-évaluation entraînent un faible niveau de redevabilité de leur part.

- **Qualité des programmes et professionnalisation des radios communautaires**

Au vu des témoignages déjà évoqués dans la section sur impact, la qualité des programmes et la professionnalisation des radios communautaires dans le cadre du projet constituent une réalité indiscutable. D'après les entretiens conduits auprès des responsables des radios communautaires, l'évaluation a constaté une bonne volonté de continuer les mêmes émissions.

---

<sup>61</sup> « J'ai remarqué que de 2014 à nos jours, les conflits fonciers ont encore surgi avec grande ampleur. Cette période correspond au début de l'enregistrement systématique des terres sur certaines collines. C'est à ce moment que tous les conflits latents, négligés ou oubliés reviennent encore en surface car les parties en conflits savent bien qu'une fois que le certificat est délivré, il sera définitif et ils ne pourront plus y revenir. Cependant, il est préférable que les conflits fonciers latents surgissent pour être résolus une fois pour toute pour éviter une bombe à retardement dans les générations ultérieures. C'est dans cette période qu'on a besoin de Twuzuzanye pour sa contribution au vu de ce qu'elle fait dans notre commune en termes de médiation, mais malheureusement, ils nous ont appris que le projet va bientôt fermer » s'exprime un conseiller communal en Commune Vugizo au cours d'un entretien.

<sup>62</sup> « On était de vrais amis ainsi que nos épouses et on s'entraidait en tout, mais depuis que Nestor a détourné ma parcelle commune, nos familles ne se saluaient même plus. J'avais porté ma plainte au niveau des élus locaux mais je n'ai pas gagné car Nestor les avait corrompu. J'ai rencontré un ami qui m'a suggéré d'aller voir une association qui fait de la médiation, dénommée Twuzuzanye. Je suis allé les voir, ils nous écouté un à un et en plus, ils nous ont demandé si nous sommes des chrétiens vraiment, puis ils ont nous réuni ensemble à la fin. Finalement, Nestor a reconnu que la parcelle nous appartenait tous. Actuellement, nous sommes devenus des amis intimes et nos épouses également », dit M. Frederic en présence de Nestor. Nestor a ajouté à son tour ce qui suit : « Je m'attendais à ce qu'il porte plainte au tribunal après avoir perdu au niveau des élus locaux et j'avais déjà préparé les témoins pour continuer dans la même lancée de faux témoignage. En outre, j'avais pris déjà les dispositions pour corrompre les juges, et voilà il m'a amené chez Twuzuzanye que je ne connaissais même pas. Toutefois, je remercie cette association qui m'a permis de quitter le mauvais chemin car non seulement j'allais gaspiller mes ressources mais aussi Dieu allait même me punir car lui il voit que j'étais dans le mensonge. Actuellement, nous sommes devenus des inséparables », a rétorqué M. Nestor en présence de Frédéric au cours d'un entretien.

<sup>63</sup> SDA Iriba, entretien individuel, Nyamagabe, District, Southern Province.

<sup>64</sup> Coordinateur de SCC rencontré à Goma au cours d'un entretien.

A titre d'illustration, au Burundi, au cours d'un entretien avec les journalistes de la Star FM de Gitega, il a été souligné ce qui suit : *« Avec le bagage intellectuel acquis grâce au du projet, les émissions pourront être continuées avec la même qualité mais la fréquence ne sera pas la même qu'au moment de la période du projet du fait du manque de moyens. Même actuellement, nous les produisons et les fonds de Search viennent sous forme de remboursement. Toutefois, le départ des journalistes formés et la réticence de certains responsables des tribunaux de résidence à donner des informations sur les questions légales touchant le domaine foncier sont autant de facteurs qui risquent d'affecter la qualité de nos émissions ».*

Au Rwanda, au cours d'un entretien individuel à Gicumbi, un journaliste de la Radio Ishingiro a affirmé ce qui suit *« les formations et les séances de coaching nous ont outillés pour aborder les questions foncières. C'est un acquis qui sera reproduit dans les émissions ultérieures et nous allons former nos collègues sur l'animation autour du foncier, pour une radio communautaire, cela a renforcé nos capacités à produire une émission adaptée aux réalités du foncier à Gicumbi ».*

En RDC, un concessionnaire de Kahe de Masisi impliqué dans un conflit foncier a confirmé dans un entretien organisé à Masisi que *« La radio Rubaya Amani ne produit plus les émissions radio comme dans le passé. Pour le cas de conflits fonciers, les journalistes sont parfois obligés de descendre sur le terrain afin de récolter toutes les données de deux parties au conflit contrairement auparavant. Ils avaient l'habitude de diffuser les informations sur le foncier à travers les déclarations des parties laissées. Pour le moment, ils écoutent les deux parties pour produire et diffuser les émissions dans la neutralité »*, poursuit-il lors d'un entretien.

En considérant les trois pays, on observe que la professionnalisation et la qualité des programmes sont confirmées tant par les journalistes que par les auditeurs. Toutefois, les facteurs tels que le manque de moyens financiers suffisants, le départ des journalistes et l'absence des personnes-ressources dans les milieux communautaires où sont implantées les radios communautaires sont autant de facteurs qui vont affecter négativement la continuité des émissions de qualité.

- **La mise en place de nouveaux systèmes de collaboration**

Le projet a permis un cadre de collaboration entre les acteurs fonciers à travers des formations intégrant les divers acteurs. Cependant, dans l'optique de pérennisation des acquis du projet, l'évaluation n'a pas noté de nouveaux systèmes de collaboration mis en place dans une perspective à long terme susceptibles de créer des synergies entre les différents acteurs.

Au niveau institutionnel, dans les différents pays, l'évaluation a noté que les systèmes de coordination dans le domaine foncier sont en veilleuse du fait de la passivité de l'acteur étatique à ce sujet. L'évaluation estime que dans les interventions à venir, SFCG pourrait aussi orienter des actions vers l'appui de ces mécanismes nationaux de coordination afin qu'il constitue un cadre de dialogue et continu d'échanges entre tous les acteurs intervenant dans le secteur foncier, que ce soit pendant ou après la mise en œuvre du projet.

Concernant la pérennisation des actions des médiateurs, particulièrement pour le Burundi et la RDC, d'après les entretiens menés auprès des gestionnaires du projet, les différents médiateurs

ont exprimé la demande d'appui pour être organisés en associations<sup>65</sup> et cette idée était soutenue par les responsables du projet. Cependant, cette requête a coïncidé avec les derniers mois de clôture du projet, ce qui n'a pas permis de répondre positivement. L'évaluation estime que cette approche aurait pu renforcer davantage les mécanismes de collaboration des médiateurs à la base et constitue une idée à soutenir dans les futures interventions.

Une fois les médiateurs constitués en associations, la seconde étape serait de les connecter avec les services pérennes de proximité de l'Etat à travers des actions conjointes à la base, ce qui améliorerait aussi davantage la connaissance de la population quant à leurs initiatives. Au Burundi, la connexion serait faite avec les tribunaux de résidence, les guichets fonciers communaux, les commissions de reconnaissance collinaires, etc. Quant à la RDC, les associations des médiateurs pourraient être aussi connectées avec les tribunaux de paix, les Comités Locaux Permanents de Conciliation (CLPC) au niveau des groupements, et les structures de gestion de conflits fonciers au niveau des territoires afin d'instaurer un système de référence des cas de médiation qui ont échoué au niveau des médiateurs.

Au niveau régional, afin de capitaliser sur les échanges régionaux entre médiateurs, l'évaluation estime que la continuation de la collaboration nécessite aussi une stratégie appropriée telle que la facilitation des échanges entre les associations des médiateurs (si elles sont constituées) dans les différents pays afin de créer une plateforme régionale pouvant constituer un réseau de médiateurs formés en matière de résolution pacifique des conflits et continuer à échanger sur les expériences, même sous forme électronique.

---

<sup>65</sup> Au Burundi, certains ont déjà commencé à créer des associations (cas de Rumonge) mais ils manquent encore des moyens de démarrage.

## 4. Conclusion

---

Au niveau régional, l'existence de conflits fonciers est restée une réalité sur toute la durée du projet. La source des conflits a évolué puisque les limites des champs, l'accès à la terre et les conflits entre les agriculteurs et éleveurs<sup>66</sup> sont généralement moins cités, alors que les conflits d'héritage sont devenus plus fréquents dans deux des trois pays (RDC et Rwanda). Le projet a évolué dans des contextes spécifiques à chaque pays mais présentant quelques similitudes quant à la problématique foncière. Tant au Burundi qu'au Rwanda et en RDC, des phénomènes communs sont observables. Il s'agit notamment d'une grande pression foncière due à une forte croissance démographique, ainsi que des mouvements de population avec des répercussions néfastes aggravant la problématique foncière. A ces tendances communes s'ajoute en RDC l'existence des conflits fonciers complexes dus notamment au chevauchement entre la coutume et la loi écrite en matière d'accès à la terre et dont le règlement dépasse le simple cadre d'intervention du projet de SFCG.

### *Efficacité*

- Concernant le niveau de connaissance et l'accès à l'information sur les questions foncières, les résultats de l'évaluation montrent d'une manière générale une amélioration pour les trois pays. Ce progrès est justifié par l'utilisation de la radio comme un outil privilégié de sensibilisation sur les questions foncières, car 63% des personnes interrogées au Rwanda affirment écouter la radio comme principale source d'information sur les questions foncières, 75% pour le Burundi et 54% pour la RDC.
- Le projet a atteint son objectif de **créer et de renforcer des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles**. L'évaluation a noté une tendance progressive au Burundi et Rwanda en ce qui concerne le niveau de connaissance et d'accès des citoyens à l'information sur les questions foncières et la façon dont elles peuvent être résolues. Dans les deux mêmes pays, on peut observer une amélioration de la perception du niveau de participation de la société civile et des chefs traditionnels aux prises de décisions politiques. Les résultats de l'enquête montrent une amélioration de 25 et 17 points de pourcentage pour le Burundi et le Rwanda respectivement, notamment grâce aux interactions entre les différents acteurs promus dans le cadre du projet. Quant à la RDC, la baisse de 15 points de pourcentage est due essentiellement au désaccord concernant le statut des terres coutumières, qui oppose l'État à la société civile et les chefs coutumiers.
- Malgré le succès du projet concernant la sensibilisation aux questions foncières et le renforcement des mécanismes de participation, la perception de la transparence et de l'efficacité des politiques mises en œuvre par les gouvernements s'est généralement détériorée au cours du projet. Un progrès significatif est visible uniquement au Burundi avec un taux final de 63% (une amélioration de 41 points de pourcentage par rapport à la valeur initiale), comparativement aux deux autres pays qui enregistrent une baisse de 2-8 points de pourcentage pour des raisons contextuelles.
- Le projet a renforcé **l'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles**. Grâce à la qualité et l'implication des différents acteurs du foncier dans la formation efficace de médiateurs, leurs échanges régionaux et les subventions pour les initiatives des OSC, les résultats sont plus visibles au

---

<sup>66</sup> Sauf au Rwanda.

niveau local que national ou régional. Par conséquent, la perception des communautés d'initiatives prises par la société civile pour arbitrer et résoudre les conflits enregistre des taux significatifs, à savoir 45% pour le Burundi, 72% pour la RDC et 69% pour le Rwanda, une amélioration dans les trois pays par rapport au point de départ.

- La composante régionale du projet a connu des défis majeurs à savoir des tensions diplomatiques et le manque d'intérêt de certains représentants gouvernementaux du Rwanda vis-à-vis de l'initiative d'échange d'expériences sur la gestion des questions foncières au niveau des trois pays, ce qui a réduit la plupart des échanges à une interaction bilatérale plutôt que trilatérale, une décision prise dans la dernière année du projet. Concernant la perception de la collaboration entre les différents acteurs, les résultats de l'enquête indiquent une amélioration considérable uniquement au Burundi avec un taux de 51% (comparé à 38% au début), tandis que cette perception est passée de 31% à 24% pour la RDC et de 67% à 61% pour le Rwanda. Pour le Burundi, il faut souligner la contribution du projet à la restauration de la confiance réussie entre les différents acteurs à la base (Bashingantahe, les élus locaux représentant la CNTB au niveau collinaire, la société civile et l'administration locale). Quant au Rwanda et à la RDC, on observe encore une méfiance entre la société civile et l'Etat pour des raisons diverses liées à leurs réalités contextuelles.
- La réalisation des micro-projets communautaires a été un succès malgré quelques contraintes opérationnelles pendant la mise en œuvre. Le projet a appuyé des microprojets innovants et à impact rapide pour la résolution pacifique des conflits communautaires. Dans l'ensemble, les partenaires ont été en mesure de réaliser les activités prévues dans une courte période avec des budgets relativement modestes.
- Le projet a aussi **renforcé la capacité des acteurs de la consolidation de la paix au niveau national à travers leur participation au projet**. Un programme de formations variées a été mis en œuvre avec succès dans les trois pays. Les bénéficiaires des formations comprenaient une diversité de participants, à savoir des journalistes des radios, des médiateurs de la société civile, des structures traditionnelles, et des autorités locales.

### *Impact*

- La théorie de changement n'a pas servi de guide pour la mise en œuvre des activités. L'équipe du projet s'est davantage appuyé sur le cadre logique pour définir le changement à atteindre à travers les activités du projet, plutôt que sur une théorie du changement car celle-ci a seulement été développée au siège de SFCG.
- Le projet a donné un élan à une professionnalisation des radios communautaires à travers la formation de leurs journalistes, qui contribuent à leur tour à l'ancrage des pratiques de coopération pour la résolution des conflits foncières dans les communautés à travers des programmes radio de qualité, améliorés suite aux interventions du projet. Les émissions produites ont aussi eu un impact positif sur les auditeurs et les témoignages ont confirmé des changements de pratiques et de comportements.
- Au niveau institutionnel, l'évaluation a noté un certain ancrage déclenché par le projet. Cet ancrage était caractérisé par la collaboration étroite de SFCG avec les ministères clés en charges des questions foncières tant au Rwanda qu'en RDC, avec une particularité pour le Burundi où la collaboration était beaucoup plus orientée vers une institution à mandat (la CNTB) sans impliquer suffisamment les ministères de tutelle.
- Au niveau des trois pays, l'appui aux associations locales pour la réalisation des microprojets communautaires leur a permis de nouer un dialogue social important et une interaction avec les autorités locales au bénéfice des membres de la communauté en conflit.



- Les médiateurs formés témoignent que les connaissances acquises à travers les formations offertes par le projet leur facilitent une intégration et une valorisation sociale dans leurs milieux. Bien que des hommes et femmes médiateurs aient été formés ensemble, l'impact a été encore plus significatif chez les femmes qui avaient auparavant une implication très limitée dans les questions foncières.

### ***Durabilité***

- Les radios, les médiateurs formés et les bénéficiaires des micro-projets témoignent d'une appropriation des actions de renforcement de capacités, ainsi que d'une responsabilisation accrue en terme de prise en charge des problèmes communautaires par les membres de la communauté eux-mêmes. Ils témoignent aussi d'une sensibilité accrue sur les questions foncières qui constitue un acquis qui reste. Cependant, les faibles ressources financières des partenaires ne garantissent pas la continuité des acquis du projet à des degrés différents selon les contextes des pays d'intervention.
- Le projet a permis un cadre de collaboration entre les acteurs pertinents dans le domaine foncier sans toutefois créer de nouveaux mécanismes de collaboration à long terme. Dans les trois pays, la nécessité de contribuer au renforcement de leurs cadres de coordination dans le secteur foncier constitue un besoin nécessitant une forte collaboration à long terme avec les institutions étatiques à qui incombe cette responsabilité.

## 5. Recommandations

---

En se basant sur l'analyse et les conclusions ci-dessus, l'équipe d'évaluateurs propose les recommandations suivantes à SFCG, afin de guider le développement et la mise en œuvre d'interventions similaires futures.

### *Recommandations stratégiques générales*

1. Toujours impliquer toutes les parties prenantes dans la construction de la théorie de changement pour susciter leur appropriation dès le début du projet.
2. Continuer à utiliser la radio pour amener des acteurs clés, de la base au sommet, autour de la même table pour discuter et pour informer la population et susciter un échange sur les questions foncières critiques.
3. Appuyer la création de formes de collaboration formelles qui permettront aux OSC et aux autres parties prenantes au niveau local de participer au processus de développement des lois et règlements gouvernementaux – par exemple, en préparant ces acteurs et en leur offrant l'opportunité de se rassembler lors d'événements ponctuels pour partager leurs connaissances et leurs idées dès qu'un cas critique de conflit foncier ou une nouvelle politique foncière émerge.
4. Conduire une analyse dynamique des acteurs dans chaque pays et définir la stratégie d'engagement des acteurs en conséquence. Dans un contexte de réforme foncière évolutif, de nouveaux acteurs naissent et les relations changent à tout moment, et le projet doit s'y adapter rapidement.
5. Elaborer une matrice de gestion des risques pour minimiser les effets susceptibles de se produire au cours de la mise en œuvre du projet, tels que des tensions diplomatiques et les changements de contexte, en impliquant les parties prenantes clés.

### *Recommandations thématiques*

- Pour les émissions radiophoniques de SFCG et de radios communautaires :
  6. Diversifier le format des émissions « Icibare Cacu » (Burundi) et « Mutu Sikiliza Pia » (RDC) en les rendant plus interactives, notamment avec des émissions sous forme de questions-réponses ou jeux, ou encore en introduisant plus d'illustrations (théâtres).
  7. Encourager les radios partenaires à affecter des stagiaires auprès des journalistes formés pour un apprentissage sur le tas afin d'assurer la continuité si un journaliste producteur venait à partir.
  8. Former un « Pool de journalistes spécialisés » sur les questions foncières en les renforçant non seulement en matière technique mais aussi sur les connaissances sur les lois foncières (déjà fait au Rwanda).
- Pour la formation et le développement continus des médiateurs :
  9. Appuyer la création des associations des médiateurs et les soutenir pour le démarrage (au Burundi et en RDC).
  10. Intégrer la formation des formateurs dans les approches de formation de SFCG afin de maximiser l'effet multiplicateur en ce qui concerne la formation des médiateurs.
  11. Appuyer la mise en place d'une plateforme régionale constituée par les associations des médiateurs formés au niveau de chaque pays (plateformes nationales) pour promouvoir l'échange d'expériences tant physiquement qu'électroniquement.

- Pour le renforcement des associations nationales partenaires de la mise en œuvre des micro-projets communautaires :
12. Mener une forte campagne de sensibilisation communautaire sur l'existence et le rôle des médiateurs dans le milieu afin d'accroître leur visibilité dans leurs milieux (sauf au Rwanda).
  13. Renforcer les capacités en matière de suivi-évaluation des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des microprojets communautaires

***Recommandations propres à SFCG au Burundi :***

14. Impliquer les ministères en charge des questions foncières dans le projet en plus de la CNTB.
15. Former les membres de la commission de reconnaissance collinaire et les membres des guichets fonciers communaux sur les méthodes de résolution pacifique de conflits et les mettre en lien de collaboration avec les médiateurs formés dans la première phase. Les formations combinées permettront de renforcer un lien de collaboration avec ces deux acteurs de proximité qui disposent des prérogatives importantes dans le règlement des conflits fonciers sur les collines.
16. Encourager les parties en médiation à enregistrer la parcelle à l'issue du processus de médiation auprès des guichets fonciers communaux (là où ils sont déjà installés), ce qui conférerait un caractère définitif à la convention issue de la médiation entre les parties.
17. Faire valider systématiquement les conventions résultant de la médiation conduite par la société civile ou le CNB par la CNTB.

***Recommandations propres à SFCG en RDC :***

18. Mettre en lien de collaboration les médiateurs formés avec les collectifs des associations féminines œuvrant dans la gestion des conflits fonciers ainsi que les structures de la jeunesse pour qu'ils fassent grandir la culture de la résolution pacifique de conflits.
19. Mettre en relation de collaboration les médiateurs formés avec les tribunaux de paix et les Comités Locaux Permanent de Conciliation (CLPC) pour créer un système de référence dans le cas de médiation échouée.
20. Enrichir les modules de formation par des techniques de résolution de conflits plus diverses pour permettre d'aborder les conflits complexes, notamment les techniques de négociation, la facilitation, l'accompagnement judiciaire, la recherche-action participative, le dialogue communautaire, etc.

***Recommandations propres à SFCG au Rwanda :***

21. Contribuer à la formation des nouveaux médiateurs étant donné qu'ils sont des mandataires pour une période bien déterminée.

## 6. Annexes

### Annexe 1: Outils - Questionnaires pour les entretiens, les groupes de discussion et l'enquête quantitative

#### *Introduction pour tous les questionnaires*

Bonjour,

je m'appelle \_\_\_\_\_. J'ai été engagé par Search for Common Ground pour effectuer l'évaluation du projet « Terre d'Entente ». Votre opinion est importante pour comprendre le contexte, l'efficacité, l'impact et la viabilité de ce projet. Cette évaluation nous permettra de tirer des leçons pour d'autres projets similaires. Les résultats de cette discussion seront confidentiels.

#### **Questionnaire pour le gestionnaire du projet, équipe de terrain du projet, les partenaires nationaux et les autres organisations (externes) travaillant dans le même domaine**

**(entretien individuel ou groupe réduit)**

Date d'entretien :	Nom du répondant:
Localité :	Fonction et organisation:
Facilitateur :	Tel:
Traduction : 1...Oui 2...Non <input type="checkbox"/>	Langue :

#### *Contexte*

1. Qu'est-ce qui a changé dans le contexte foncier au cours du projet : de la médiation, des conflits, et des politiques foncières, et en termes du dialogue/transparence au tour de ces politiques ?
2. Quelle est la stratégie de gestion des risques de ce projet ? Est-ce qu'une description des risques est disponible ? Qui est responsable pour la mettre à jour périodiquement ?
3. Comment le projet s'intègre-t-il dans les mécanismes de coordination existants à tous les niveaux (zonal, territoriale et provinciale) ?
  - a. Sous-question : est-ce que vous avez des réunions ou d'autres échanges avec les autres organisations travaillant sur ce projet ou travaillant dans le même domaine ?
  - b. Sous-question : est-ce que vous avez participé dans les échanges au niveau régional dans le cadre de ce projet ? Si oui, lesquels ?
  - c. Sous question : Est-ce que les sujets traités /abordés étaient toujours pertinents par rapport à la question foncière ?
  - d. Sous question : Avez-vous remarqué une valeur ajoutée du projet/SFCG au niveau de ces échanges par rapport aux autres échanges auxquels vous avez participé dans le même domaine ?

### *Efficacité*

4. Quels progrès vers les résultats attendus le projet a-t-il atteint dans les pays dans lesquels vous travaillez ?
5. Les programmations radio dans votre pays ont-elles réussi à (RRR):
  - a. Atteindre l'audience ciblée ? [Reach]
  - b. Résonner auprès de leurs audiences (ont-elles compris les messages, considèrent-elles les thèmes et les messages abordés comme pertinents) ? [Resonance]
  - c. Arriver à ce que leur audience internalise l'information ou les messages abordés ? Quel effet sur leurs connaissances, attitudes et/ou comportement par rapport à la gestion des problématiques foncières ? SVP donnez des exemples de changement d'attitudes/comportement que vous avez observé, si possible. [Response]
6. Les activités régionales et les subventions à des projets communautaires ont-elles eu une valeur ajoutée pour la résolution des conflits fonciers au niveau communautaire ?
  - a. Sous question : Quelles sont les principales faiblesses que vous avez relevées au cours de la mise en œuvre de ce projet qui ont affecté le niveau d'atteinte des résultats attendus – Citez au moins deux ?
7. Avez-vous noté l'existence d'un mécanisme de capitalisation des leçons apprises au cours de la mise en œuvre du projet, lequel mécanisme aurait abouti au changement/réaménagement du cadre logique pour s'adapter au contexte ?
8. Que recommanderiez-vous pour remédier aux défis rencontrés dans l'avenir dans l'optique de la maximisation du degré d'atteinte des résultats attendus du projet ?

### *Impact*

9. Quelle est votre compréhension du changement visé par le projet ?
10. Est-ce que vous pensez que le programme a atteint ce changement ? Si oui, comment ?
11. Est-ce que des facteurs externes ont compromis ou contribué positivement à la réalisation de la théorie du changement ?
12. Quels ont été les résultats (au niveau des changements des pratiques et au niveau institutionnel) attendus et inattendus (positifs et négatifs) du programme ?
  - a. Pour les partenaires radio ?
  - b. Pour les structures foncières gouvernementales et traditionnelles ?
  - c. Pour les associations locales ?
  - d. Pour les médiateurs locaux ?
13. Le projet a-t-il encouragé l'inclusion (du genre, des ethnies, etc.) dans les processus de médiation sur les questions foncières ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.

### *Durabilité*

14. Le projet a-t-il permis une appropriation des informations sur les questions foncières et/ou des techniques de médiation par les acteurs locaux ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
15. Le projet a-t-il permis de renforcer la contribution des associations locales à la résolution pacifique des conflits fonciers dans leurs communautés ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
16. Le projet a-t-il eu un effet sur la qualité des programmes radios sur les questions foncières, et sur la professionnalisation des radios communautaires partenaires dans le projet ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
17. Le projet a-t-il permis la mise en place de nouveaux systèmes de collaboration des acteurs fonciers ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
18. Quelles sont les contraintes éventuelles qui pourraient affecter la continuité des acquis du projet après le retrait du bailleur d'après vous (en termes techniques, financiers ou autres) ?

**Questionnaire pour le l'entretien individuel avec le bailleur de fonds**

Date d'entretien :	Nom du répondant:
Localité :	Fonction et organisation:
Facilitateur :	Tel:
Traduction : 1...Oui 2...Non <input type="checkbox"/>	Langue :

*Contexte*

1. Qu'est-ce qui a changé dans le contexte foncier dans la région des Grands Lacs en Afrique au cours du projet ?
2. Comment le projet s'intègre-t-il dans les mécanismes de coordination existants à tous les niveaux (zonal, territoriale et provinciale) ?
  - a. Sous-question : est-ce que vous avez participé dans les échanges ou à la coordination avec d'autres bailleurs de fonds au niveau régional ou national ?
3. Quels sont les risques principaux pour ce type de projet ?

*Efficacité*

4. Quels progrès vers les résultats attendus le projet a-t-il atteint ?
5. Est-ce que vous avez visité les sites où ce projet a travaillé ? Si oui, avec quelle périodicité ?
6. Selon vous, les programmations radio sont-elles un mode efficace pour influencer les attitudes et/ou comportement par rapport à la gestion des problématiques foncières ? SVP donnez des exemples de changement d'attitudes/comportement que vous avez observé, si possible.
7. Les activités régionales et les subventions à des projets communautaires ont-elles eu une valeur ajoutée pour la résolution des conflits fonciers au niveau communautaire ?
  - a. Sous question : comment ce type de subvention /activité régionale s'accorde-t-il avec les formations et les activités plus typiques dans ce domaine ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
8. Comment les données sur le suivi du programme ont été réunies ? Est-ce que vous êtes satisfaits avec la qualité des données ? Comment le cadre logique a été utilisé par l'équipe du projet ?
  - a. Sous question : Quelles sont les principales faiblesses que vous avez relevées au cours de la mise en œuvre dans la mise en œuvre ce projet qui ont affecté le niveau d'atteinte des résultats attendus – Citez au moins deux ?
9. Avez-vous noté l'existence d'un mécanisme de capitalisation des leçons apprises au cours de la mise en œuvre du projet, lequel mécanisme aurait abouti au changement/réaménagement du cadre logique pour s'adapter au contexte ?
10. Que recommanderiez-vous pour remédier aux défis rencontrés dans l'avenir dans l'optique de la maximisation du degré d'atteinte des résultats attendus du projet ?

*Impact*

11. Quelle est votre compréhension de la théorie du changement de ce projet ? Qu'est-ce que le projet vise à faire et comment ?
12. Dans quelle mesure le programme a-t-il réalisé sa théorie du changement ? Est-ce que des facteurs externes ont compromis ou contribué positivement à la réalisation de la théorie du changement ?
13. Quels ont été les résultats (au niveau des changements des pratiques et au niveau institutionnel) attendus et inattendus (positifs et négatifs) du programme ?
  - a. Pour les partenaires radio ?
  - b. Pour les structures foncières gouvernementales et traditionnelles ?

- c. Pour les associations locales ?
  - d. Pour les médiateurs locaux ?
14. Le projet a-t-il encouragé l'inclusion (du genre, des ethnies, etc.) dans les processus de médiation sur les questions foncières ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.

#### *Durabilité*

15. Le projet a-t-il permis une appropriation des informations sur les questions foncières et/ou des techniques de médiation par les acteurs locaux ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
16. Le projet a-t-il permis de renforcer la contribution des associations locales à la résolution pacifique des conflits fonciers dans leurs communautés ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
17. Le projet a-t-il eu un effet sur la qualité des programmes radios sur les questions foncières, et sur la professionnalisation des radios communautaires partenaires dans le projet ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
18. Le projet a-t-il permis la mise en place des nouveaux systèmes de collaboration des acteurs fonciers ? SVP Donnez un exemple que vous avez observé.
19. Quelles sont les contraintes éventuelles qui pourraient affecter la continuité des acquis du projet après le retrait du financement d'après-vous (en termes techniques, financiers ou autres) ?

### **Questionnaire pour les partenaires nationaux et les autres organisations (externes) travaillant dans le même domaine**

#### *Contexte et coordination*

1. Qu'est-ce qui a changé dans le contexte foncier au cours de dernières 5 années : de la médiation, des conflits, et des politiques foncières, et en termes du dialogue/transparence au tour de ces politiques ?
2. SVP donnez-nous une courte description de votre intervention. Quel sont les points commun avec le projet de SFCG ? Dans quelles régions votre projet est-il mise en œuvre et pourquoi vous les avez choisis ?
3. Comment coordonnez-vous avec le projet de SFCG ? Est-ce que vous avez mis en œuvre certaines activités ensemble ?
  - a. Sous-question : et avec d'autres organisations travaillant dans le domaine des conflits fonciers ?
4. Comment jugez-vous mécanismes de coordination existants à tous les niveaux (zonal, territorial, provincial et national) ?
5. Avez-vous remarqué une valeur ajoutée du projet de SFCG par rapport aux autres projets que vous avez observé dans le même domaine ?

**Questionnaire pour le l'entretien individuel avec les représentants des OSC qui ont bénéficié des subventions**

Date d'entretien :	Nom du répondant:
Localité :	Fonction et organisation:
Facilitateur :	Tel:
Traduction : 1...Oui 2...Non <input type="checkbox"/>	Langue :

*Contexte*

1. Qu'est-ce qui a changé dans le contexte foncier au cours du projet : de la médiation, des conflits, et des politiques foncières, et en termes du dialogue/transparence au tour de ces politiques ?
2. Comment le projet s'intègre-t-il dans les mécanismes de coordination existants à tous les niveaux (zonal, territoriale et provinciale) ?
  - a. Sous-question : est-ce que vous avez des réunions ou d'autres échanges avec les autres organisations travaillant sur ce projet ou travaillant dans le même domaine ?
  - b. Sous-question : est-ce que vous avez participé dans les échanges au niveau régional dans le cadre de ce projet ? Si oui, lesquels ?
  - c. Sous question : Est-ce que les sujets traités /abordés jour étaient toujours pertinents par rapport à la question foncière ?
  - d. Sous question : Avez-vous remarqué une valeur ajoutée du projet/SFCG au niveau de ces échanges par rapport aux autres échanges auxquels vous avez participé dans le même domaine ?

*Efficacité*

3. Quels progrès vers les résultats attendus le projet a-t-il atteint dans le pays dans lequel vous travaillez ? Est-ce que vous avez observé des résultats inattendus ?
4. Quelles activités avez-vous organisé à l'aide de subvention reçu ? Est-ce que ces activités ont réussi à améliorer les connaissances des bénéficiaires sur la gestion foncière ? Combien des personnes ont bénéficié directement de ces activités ?
5. Quelles sont les défis majeurs qui affectent négativement l'efficacité de vos activités ? Comment y remédier ?
6. Comment collectez-vous les données sur les bénéficiaires directs des activités que votre organisation a mis en œuvre dans le cadre de ce projet ?
7. Les subventions aux projets communautaires ont-elles eu une valeur ajoutée pour la résolution des conflits fonciers au niveau communautaire ?
  - a. Sous question : comment vos activités – dans le cadre de cette subvention – ont-t-elles complété les activités dans ce domaine dans votre communauté ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
  - b. Quel type d'appui avez-vous reçu de SFCG au cours de la mise en œuvre de votre projet?
  - c. Voyez-vous une différence dans la manière dont les communautés perçoivent le travail de votre organisation, avant et après la mise en oeuvre du projet subventionné par SFCG ?
  - d. Quelles sont les défis majeurs relevés dans la mise en œuvre de votre projet ?
  - e. Que recommanderiez-vous dans l'avenir dans le sens de la maximisation du degré d'atteinte des résultats attendus ?



### *Impact*

8. Qu'est-ce que le projet vise à faire et comment ?
9. Dans quelle mesure le programme a-t-il réalisé l'impact désiré ? Est-ce que des facteurs externes ont compromis ou contribué positivement à la réalisation de l'impact ?
10. Est-ce que vous avez observé des changements de comportement ou d'attitudes suite aux activités subventionnés ? SVP donnez un exemple, si possible.
11. Quels sont les nouveaux mécanismes de collaboration des acteurs fonciers établis avec l'aide du projet ? Est-ce que votre organisation a participé dans ce mécanisme ? Si oui, quelle était votre expérience, est-ce que vous pensez que ce type de collaboration a donné des résultats ? SVP donnez un exemple, si possible.
12. Le projet a-t-il encouragé l'inclusion (du genre, des ethnies, etc.) dans les processus de médiation sur les questions foncières ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
13. D'une manière générale, qu'est-ce qui a changé dans votre façon d'agir ou de faire devant un conflit foncier (en comparant avant et après le projet) ? Est-ce que vous attribuez ce changement observé aux effets du projet ?

### *Durabilité*

14. Le projet a-t-il permis une appropriation des informations sur les questions foncières et/ou des techniques de médiation par les acteurs locaux ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
15. Est-ce que vous allez continuer de rencontrer les autres acteurs fonciers dans le cadre de mécanismes établis avec l'aide de ce projet ? Est-ce que les autres acteurs ont la volonté de continuer cette collaboration et coordination ?
16. Le projet a-t-il permis de renforcer la contribution des associations locales à la résolution pacifique des conflits fonciers dans leurs communautés ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
17. Quels sont les contraintes éventuelles qui pourraient affecter la continuité des acquis du projet après le retrait du bailleur d'après-vous ?

**Questionnaire pour l'entretien individuel avec les représentants des radios**

Date d'entretien :	Nom du répondant:
Localité :	Fonction et organisation:
Facilitateur :	Tel:
Traduction : 1...Oui 2...Non <input type="checkbox"/>	Langue :

*Contexte*

1. Qu'est-ce qui a changé dans le contexte foncier au cours du projet : de la médiation, des conflits, et des politiques foncières, et en termes du dialogue/transparence au tour de ces politiques ?
2. Comment le projet s'intègre-t-il dans les mécanismes de coordination existants à tous les niveaux (zonal, territoriale et provinciale) ?

*Efficacité*

3. Qui sont les participants et/ou invités dans vos programmes (par SMS, appels téléphoniques ou sur le web)? Cette participation a-t-elle évolué au cours des cinq dernières années? Avez-vous des statistiques périodiques pour démontrer l'évolution de la participation ?
4. Les programmations radio dans votre pays ont-elles réussi à (RRR):
  - a. Atteindre l'audience ciblée ? [Reach] – Donnez un exemple concret  
 Sous question : Si oui, quel a été le facteur de succès ?  
 Sous question : Si non, quel a été le facteur d'échec ?  
 Sous question : Combien de personnes estimez-vous ont écouté les émissions produites avec l'appui du projet ?
  - b. Résonner auprès de leurs audiences (ont-elles compris les messages, considèrent-elles les thèmes et les messages abordés comme pertinents) ? [Resonance] : Donnez un exemple concret  
 Sous question : Si oui, quel a été le facteur de succès ?  
 Sous question : Si non, quel a été le facteur d'échec ?
  - c. Arriver à ce que leur audience internalise l'information ou les messages abordés ? [Response]  
 Sous question : Si oui, quel a été le facteur de succès ?  
 Sous question : Si non, quel a été le facteur d'échec ?
  - d. Quel effet sur leurs connaissances, attitudes et/ou comportement par rapport à la gestion des problématiques foncières ? SVP donnez des exemples de changement d'attitudes/comportement que vous avez observé, si possible. [Response]
5. Comment appréciez-vous les formations « in situ » bénéficiés par les journalistes de votre radio (la qualité du contenu des modules, les formateurs et leurs méthodologies de formation) ?
6. Est-ce que le but de ces formations a été atteint au niveau de votre radio ?
7. Avez-vous constaté une valeur ajoutée de ces formations au sujet de résolution des conflits fonciers au niveau communautaire ? – Donnez un exemple.
  - a. Sous question : Comment les formations reçues s'accordent-t-elles avec les besoins existants dans le domaine de gestion des conflits fonciers ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
8. Est-ce que le choix de l'usage des radios a été, selon vous, un choix judicieux dans le cadre de la résolution des conflits ? SVP justifiez votre réponse.
9. Quelles sont les faiblesses relevées dans la mise en œuvre du projet ?

10. Que recommanderiez-vous dans l'avenir dans le sens de la maximisation du degré d'atteinte des résultats attendus ?

*Impact*

11. Est-ce que vous avez observé des changements de comportement ou d'attitudes suite aux émissions radio ? SVP donnez un exemple, si possible.
12. Est-ce que vous avez observé l'établissement des nouveaux mécanismes de collaboration des acteurs fonciers dans votre communauté avec l'aide du projet ? SVP donnez un exemple, si possible.
13. Le projet a-t-il encouragé l'inclusion (du genre, des ethnies, etc.) dans les processus de médiation sur les questions foncières ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
14. D'une manière générale qu'est-ce qui a changé dans la performance de votre personnel et que vous imputez d'une manière ou d'une autre à l'intervention de SFCEG dans le cadre de votre partenariat ?

*Durabilité*

15. Le projet a-t-il permis une appropriation des informations sur les questions foncières et/ou des techniques de médiation par les acteurs locaux ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
16. Est-ce que vous allez continuer de rencontrer les autres acteurs fonciers dans le cadre de mécanismes établis avec l'aide de ce projet ? Est-ce que les autres acteurs ont la volonté de continuer cette collaboration et coordination ?
17. Le projet a-t-il permis de renforcer la contribution des associations locales à la résolution pacifique des conflits fonciers dans leurs communautés ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
18. Le projet a-t-il eu un effet sur la qualité des programmes radios sur les questions foncières, et sur la professionnalisation des radios communautaires partenaires dans le projet ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
19. Quelles sont les contraintes éventuelles qui pourraient affecter la continuité des acquis du projet après le retrait du bailleur d'après-vous (en termes techniques, financiers ou autres) ?

**Questionnaire pour les groupes de discussion avec les bénéficiaires des formations ou des séances d'échanges d'expériences (médiateurs, journalistes, sociétés civiles et représentants du Gouvernement)**

Date d'entretien :	Nom du répondant:
Localité :	Fonction et organisation:
Facilitateur :	Tel:
Traduction : 1...Oui 2...Non <input type="checkbox"/>	Langue :

*Contexte*

1. Qu'est-ce qui a changé dans le contexte foncier au cours du projet : de la médiation, des conflits, et des politiques foncières, et en termes du dialogue/transparence au tour de ces politiques ?
2. Est-ce que les sujets traités/abordés étaient toujours pertinents ?

*Efficacité*

3. A quelle formation ou séance d'échange d'expérience avez-vous participé ?
4. Comment avez-vous été sélectionné pour cette activité ?

5. Comment appréciez-vous la qualité de ces formations (contenu des modules, formateur, méthodologie utilisée, etc.) ?
6. Quels sont les faiblesses relevées au niveau de la mise en œuvre des activités de formations/échanges d'expérience ?
7. Que recommanderiez-vous dans l'avenir dans le sens de la maximisation du degré d'atteinte des résultats attendus ?

#### *Impact*

8. Est-ce que les formations reçues et les expériences partagées par les participants lors des échanges locaux et régionaux vous ont été utiles pour la suite dans votre travail ? Si oui en quoi, sinon pourquoi ?
9. Est-ce que vous avez observé des changements de comportement ou d'attitudes suite aux formations reçues ? SVP donnez un exemple, si possible.
10. Et vous personnellement, qu'est-ce que vous avez changé dans votre façon de faire /d'agir dans votre travail de facilitation de résolution des conflits fonciers ? SVP donnez un exemple d'une situation concrète, si possible.
11. Quel sont les nouveaux mécanismes de collaboration des acteurs fonciers établis avec l'aide du projet ? Est-ce que vous avez participé dans ce mécanisme ? Si oui, quelle était votre expérience, est-ce que vous pensez que ce type de collaboration a donné des résultats escompté ? SVP donnez un exemple, si possible.
12. Le projet a-t-il encouragé l'inclusion (du genre, des ethnies, veuves, handicapés etc.) dans les processus de médiation sur les questions foncières ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.

#### *Durabilité*

13. Le projet a-t-il permis une appropriation des informations sur les questions foncières et/ou des techniques de médiation par les acteurs locaux ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible.
14. Est-ce que vous allez continuer de rencontrer les autres acteurs fonciers dans le cadre de mécanismes établis avec l'aide de ce projet ? Est-ce que les autres acteurs ont la volonté de continuer cette collaboration et coordination ?
15. Le projet a-t-il permis de renforcer la contribution des associations locales à la résolution pacifique des conflits fonciers dans leurs communautés ? SVP donnez un exemple que vous avez observé, si possible
16. Quelles sont les contraintes éventuelles qui pourraient affecter la continuité des acquis du projet après le retrait du bailleur d'après-vous (en termes techniques, financiers ou autres) ?

### **Questionnaire pour les groupes de discussion avec les bénéficiaires indirects de la médiation, des programmes radio et des projets subventionnés (membres des communautés locales, hommes et femmes séparément)**

*NB : les réponses à ce questionnaire seront utilisées premièrement pour trianguler avec les résultats de l'enquête quantitative. Les questions sont donc tirées de ce questionnaire.*

1. Existe-t-il des conflits fonciers au sein de votre communauté?
2. Quelles sont les principales causes de ces conflits aujourd'hui ?
3. Quel est selon vous, le niveau de la participation de la société civile et des chefs traditionnels dans la prise des décisions politiques en matière foncière ?
4. Les membres de la société civile, les autorités locales ainsi que les membres du gouvernement, collaborent-ils ensemble pour régler les questions foncières dans votre milieu ?

- a. Sous-question : Les membres de la société civile de votre milieu, organisent-ils des rencontres pour traiter les questions liées aux conflits fonciers ?
5. La médiation a-t-elle pris de l'ampleur comme méthode de résolution des conflits fonciers dans votre communauté au cours des cinq dernières années ?
  - a. Si oui, comment ? En avez-vous bénéficié ?
  - b. Votre conflit a-t-il été résolu ?
  - c. Qu'est-ce qui a changé dans l'approche par rapport à avant ? Avez-vous des exemples/histoires personnelles à partager ?
6. Avez-vous déjà écouté une émission radio ou un documentaire vidéo sur les conflits fonciers ainsi que les solutions y afférentes ?
  - a. Si certains participants répondent oui : Pensez-vous que les moyens de résolution des conflits proposés dans ces programmes permettent l'entente et la consolidation de la paix ?
7. Quelles sont vos émissions radio préférées ? Pourquoi ?

*Instruction* : Si les émissions de Search ne sont pas citées, il faudra les citer et demander pourquoi les gens ne les écoutent pas.

### **Questionnaire pour les groupes de discussion avec les médiateurs non-formés**

1. Quels conflits existe-il dans votre communauté locale?
2. Quelle est votre approche de la médiation des conflits ? Veuillez donner des exemples.
3. Quel est le nombre de conflits pour lesquels vous avez fait de la médiation dans les derniers 12 mois ?
4. De quel appui avez-vous besoin pour votre travail de médiation ?
5. Avez-vous bénéficié d'une formation à médiation ?
6. Avez-vous entendu parler des formations que SFCG offre pour les médiateurs ?
7. Pensez-vous que vous êtes perçu comme un médiateur crédible dans votre communauté locale ? Veuillez expliquer pourquoi.

## QUESTIONNAIRE POUR L'ENQUETE QUANTITATIVE

### CONFIDENTIALITE

*Les informations fournies au moyen du présent questionnaire restent confidentielles. En conséquence, elles ne peuvent en aucune manière être communiquées à une administration fiscale, de contrôle économique ou judiciaire.*

### PRÉSENTATION ET CONSENTEMENT APRÈS INFORMATION

Bonjour. Je m'appelle \_\_\_\_\_. Je travaille pour Conflict Management Consulting. Nous effectuons une enquête nationale sur *la participation citoyenne autour des problématiques foncières sensibles pour la prévention des conflits dans la Région des Grands Lacs* (Burundi / Rwanda / RDC). Les informations que nous collectons peuvent inspirer les politiques publiques. De plus, les partenaires techniques et financiers de la Région pourront identifier aisément les secteurs nécessitant leur soutien.

Vous avez été sélectionné pour cette enquête. Nous voudrions vous poser quelques questions sur cette étude que nous sommes en train de mener. Les questions prennent habituellement entre 15 et 20 minutes. Toutes les informations que vous nous donnerez sont strictement confidentielles et ne seront transmises à personne d'autres que les membres de l'équipe d'enquête.

Vous n'êtes pas obligé de participer à cette enquête, mais nous espérons que vous accepterez d'y participer car votre opinion est très importante. S'il arrivait que je pose une question à laquelle vous ne voulez pas répondre, dites-le moi et je passerai à la question suivante ; vous pouvez également interrompre l'interview à n'importe quel moment.

Si vous souhaitez plus d'informations sur l'enquête, vous pouvez contacter les personnes figurant sur cette fiche.

L'ENQUÊTÉ ACCEPTE DE RÉPONDRE = 1                      L'ENQUÊTÉ REFUSE DE RÉPONDRE = 2      FIN

Avez-vous des questions à me poser ? Si non, puis-je commencer l'interview maintenant ?

Signature de l'enquêteur/: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

**II: LOCALISATION ET IDENTIFICATION**

Province		<input type="text"/>
Commune/District		<input type="text"/>
Colline/Secteur		<input type="text"/>
Sous-colline/Cellule/Village		<input type="text"/>
Nom de l'enquêteur	.....	
Date d'enquête:	Jour/mois/année	___/___/___
Nom du superviseur	.....	

Coordonnées GPS	Latitude	Longitude	Altitude
	.....	.....	..... m

**II: CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES ENQUETES**

I1. Numéro d'Identification de l'Enquêté (ID) :	Entrez le code ou la valeur des données dans cette colonne	<input type="text"/>
I2. Nom et prénom de l'enquêté :		
I3. Sexe	1. Masculin 2. Féminin	<input type="text"/>
I4. Statut dans le ménage	1. Chef de ménage 2. Conjoint du chef de ménage 3. Enfant du chef de ménage 4. Parenté du chef de ménage 5. Sans lien de parenté	<input type="text"/>
I5. Etat civil	1. Marié(e) 2. Célibataire 3. Veuf (ve) 4. Union libre / Concubinage 5. Divorcé(e) Séparé(e)	<input type="text"/>





aborder les questions foncières de manière pacifique ?	98. NSP 99. Pas de réponse	<input type="checkbox"/>
Q6. Avez-vous déjà participé aux programmes radio traitant des questions foncières dans votre milieu?	1. Oui 2. Non 98. NSP 99. Pas de réponse	<input type="checkbox"/>

### V. COLLABORATION ENTRE ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE ET LES AUTORITES LOCALES DANS LES QUESTIONS SENSIBLES (PROBLEMES FONCIERS)

Q7. Quel est selon vous, le niveau de la participation de la société civile et des chefs traditionnels dans la prise des décisions politiques en rapport avec les questions foncières?	1. Très faible 2. Bas 3. Moyen 4. Haut 5. Très haut 98. NSP	<input type="checkbox"/>
Q8. Quel est selon vous, le niveau de participation de la société civile et des chefs traditionnels par rapport aux questions foncières ?	1. Très faible 2. Bas 3. Moyen 4. Haut 5. Très haut 98. NSP	<input type="checkbox"/>
Q9. A votre avis, peut-on dire que les politiques et les réglementations mise en œuvre par le gouvernement pour résoudre les conflits fonciers, sont transparentes et efficaces ?	1. Totalement d'accord 2. D'accord 3. Moyennement 4. Pas d'accord 5. Pas du tout d'accord	<input type="checkbox"/>
Q10. Les membres de la société civile, les autorités locales ainsi que les membres du gouvernement, collaborent-ils ensemble pour régler les questions foncières dans votre milieu ?	1. Totalement d'accord 2. D'accord 3. Moyennement 4. Pas d'accord 5. Pas du tout d'accord	<input type="checkbox"/>
Q11. Les membres de la société civile de votre milieu, organisent-ils des rencontres pour traiter les questions liées aux conflits fonciers ?	1. Totalement d'accord 2. D'accord 3. Moyennement 4. Pas d'accord 5. Pas du tout d'accord 99. Pas de réponse	<input type="checkbox"/>
Q12. Existe-t-il des mécanismes mis en place par la société civile dans le sens d'arbitrer et résoudre les conflits fonciers? (Si non, NSP ou pas de réponse, passer à la 15)	1. Oui beaucoup 2. Oui un peu 3. Non 98. NSP 99. Pas de réponse	<input type="checkbox"/>
Q13. Si oui, ces mécanismes consisteraient en... ? (Plusieurs réponses possibles - l'enquêteur ne doit pas nommer les sources)	1. Dialogue direct entre les parties en conflits 2. Conseils de famille 3. Recours à la police 4. Recours aux officiers de l'armée 5. Médiateurs communautaires ou traditionnels 6. ONG impliquée dans les questions foncière 7. Recours à la justice / tribunaux	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	8. Résignation	
Q14. La médiation a-t-elle pris de l'ampleur comme méthode de résolution des conflits fonciers dans votre communauté au cours des cinq dernières années ?	1. Oui 2. Non 98. NSP 99. Pas de réponse	
Q15. Quelles sont les 3 principales limites des acteurs locaux impliqués dans la prévention et la résolution des conflits fonciers ? <i>(Plusieurs réponses possibles - l'enquêteur ne doit pas nommer les sources)</i>	1. Manque de capacité à bien gérer les conflits fonciers (Incompétence) 2. Partialité (ils sont juges et parties) 3. Procédures trop longues et chères 4. Corruption 5. Les acteurs de résolution sont trop éloignés de chez moi 6. Ne connaissent pas la loi en matière foncière 7. Ne priorisent le règlement pacifique des conflits 8. Leurs jugements alimentent d'autres conflits 9. Autres (à préciser.....)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

#### VI : EMISSION SUR LES CONFLITS FONCIERS DANS LES RADIOS ET AUTRES

Q16. Quels sont vos 5 programmes radio préférés (que vous écoutez régulièrement) ?	Listez les noms de 5 programmes radios : 1. 2. 3. 4. 5.	
Q17. Avez-vous déjà écouté une émission radio sur les conflits fonciers ainsi que les solutions y afférentes ? <i>(Si Jamais et si NSP allez a la question 19)</i>	1. Oui 2. Non 3. Jamais 98. NSP	<input type="checkbox"/>
Q18. Si oui, citez au moins une émission radio ?	Précisez au moins une émission radio :	<input type="checkbox"/>
Q19. Avez-vous déjà suivi un documentaire vidéo sur les problèmes fonciers?	1. Oui 2. Non 98. NSP 99. Pas de réponse	<input type="checkbox"/>
Q20. Pensez-vous que les moyens de résolution des conflits proposés dans ces programmes permettent l'entente et la consolidation de la paix ? <i>(A poser si l'enquêté a déjà écouté le programme radio)</i>	1. Oui 2. Non 98. NSP 99. Pas de réponse	<input type="checkbox"/>

## Annexe 2: Informateurs clés

### Burundi

Nom et prénom	Fonction	Organisation
Floride Ahitungiye	Directrice	SFCG -Burundi
Jerôme	Point Focal Projet d'Entente	SFCG -Burundi
Janvier Ndagijimana	DME Assistant	SFCG -Burundi
Annonciate Nizigiyimana	Conseiller DGRS	MDPHASG
Cyprien Ndayizamba	Vice-Président	ASENABU
Célestin Ndayitakiye	Journaliste	Radio Ijwi Ry'umukenyezi
Athanase Bizimana	Conseiller Juridique P.F	CNTB
Joseph Bizimana	membre	CNTB
Elysée Niyubahwe	Directeur	Radio UMUCO FM
Onesphore Niyungeko	Directeur	Radio STAR FM
Innocent Kabura	Président	Association Twuzuzanye
Juvéna Ndayisaba	Conseiller	Direction des Titres fonciers
Narcisse Ntihakabose	Représentant Légal	Faj Pacebu
Denys Nzohabonimana	Secrétaire Exécutif	Conseil National des Bashingantahe
Jean Paul Nicondindiriye	Ex-point focal du projet	SFCG-Burundi
Jérôme Niyonzima	Coordonateur	Studio Ijambo-SFCG
Ernest Ndikumana	Directeur	Cadastre National
Omer Niyonkuru	Directeur Général	Aménagement du territoire et PPF
Damien Macumi	Secrétaire Permanent	Commission foncière Nationale
Mitterand Ndayegamiye	Directeur	Ijwi r'y'Umukenyenzi
Léonard Nduwayo Juma	Directeur Général ai	RTNB
Samson Maniradukunda	Directeur	Radio Isanganiro
Annonciate Twagirayezu	Chef de Projet-adjoint	Projet-PGGF
Marie Goreth Bwoyero	Représentante locale de l'Asso. DUSHIREHAMWE	Association Dushirehamwe
Elie Bisakumbwa	Secrétaire Permanent	CDJP (Commission Diocésain Justice et Paix)-Bubanza

## Rwanda

<b>Nom et prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Organisation</b>
Narcisse Kalisa	Directeur National, Rwanda	SFCG Rwanda
Théogène Mugisha	Responsable du suivi et évaluation.	SFCG Rwanda
Jean Paul Ntezimana	Point Focal du Projet	SFCG Rwanda
Théodosie Harerimana	Coordinateur des programmes	SDA Iriba
Callixte Gatsimbanyi	Directeur et Président	SDA Iriba
Alexis Habimana	Gestionnaire des programmes	Commission Justice et Paix-Rwanda
Martine Urujeni	Directrice du Département Accès à la justice	Ministère de la Justice-Rwanda
Christine Kayirangwa	Responsable des MAJ à Huye	Ministère de la Justice Rwanda
Béatrice Nyirabizimana	Responsable des MAJ à Ruhango	Ministère de la Justice Rwanda
Providence Umurungi	Directrice du département de la coopération internationale et des droits de l'Homme	Ministère de la Justice Rwanda
Pierre Claver Rutayisire	Journaliste	Radio Ishingiro-Gicumbi-Rwanda.
Idéphonse Sinabubabariraga I	Directeur de Radio Ishingiro	Radio Ishingiro-Gicumbi-Rwanda
Jean Lambert Gatara	Directeur des Programmes	Radio Sango Star; Kigali, Rwanda
Marie Régine Gacinya	Journaliste	Radio Izuba Rwanda.
Hugo Jombwe	Chef de Mission	RCN-Justice et Démocratie.
Pontien Muvala	Registraire	Registraire des terres au Rwanda, Province du Sud
Sylvain Muyombano	Responsable des politiques foncières	RLMUA, ex- RNRA-Rwanda
Anastase Nabahire	Ex coordinateur du secrétariat des comités des médiateurs(Abunzi).	Ministère de la Justice.
Dr Fidèle Masengo	Ex-directeur adjoint du projet Rwanda Land Project-USAID et actuellement directeur de Kigali International Arbitration center.	KIAC Rwanda.
Jean Bosco Nzabilinda		Mission of Hope Rwanda

## RDC

Nom et prénom	Fonction	Organisation
Jeannot MUSINGILWA	Gestionnaire du Projet Terre d'entente en RDC	SFCG/Bukavu
Emmanuel RUHUNE	Assistant Chargé de Suivi et Evaluation de SFCG	SFCG/Bukavu
Dupond JERERWA	Chargé du département Média	SFCG/Bukavu
Dieudonné KAMBALE	Assistant chargé de Suivi et Evaluation SFCG/Nord Kivu	SFCG/Goma
YVES POLEPOLE	Assistant chargé de média au Nord Kivu	SFCG/Goma
LEO IRENGE	Chargé de formations	SFCG/Bukavu
Dieudonné MUBANDA	Directeur de Cabinet	Ministère Provincial des affaires foncières et agriculture du Sud Kivu
HANGI TEMBO	Directeur de Cabinet	Ministère Provincial des affaires foncières du Nord Kivu
BUSHU BUKAVU	Conseiller du ministre	Ministère Provincial des affaires foncières du Nord Kivu
JERIS KAJIBWAMI	Directeur de Cabinet	Ministère provincial de l'administration du Territoire du Nord Kivu
ZUS KAHINDIRO	Expert du ministère	Ministère provincial des affaires coutumières
MAESTRO	Expert du ministère	Ministère provincial des affaires intérieur
TITO	Conseille du ministre	Ministère provincial de l'administration du Territoire du Nord Kivu
Pascal MUNGANGA	Coordinateur provincial UN HABITAT province du Sud Kivu	UNHABITAT
Justin KAMWIRA	Coordinateur UN HABITAT province du Nord Kivu	UNHABITAT
Daniel AHULA	Chargé des affaires humanitaires	OCHA/RDC
ALAIN	CLA (Chargé de Liaison Communautaire)	MONUSCO/Affaires civiles/COB Nyanzale
Pontien SERUGENDO	Animateur SATERC au Nord Kivu	STAREC
ERIC MURAIRI	Chargé de terrain	FAT/GL
Jean Batiste SAFARI	Coordinateur	IFDP
Rubin MUHIMA	Coordinateur	SCC
JACQUES	Animateur Terrain	SCC
ISAAC	Chef d'Antenne	AAP
Emmanuel KAMANZI	Membre et conseiller	AFCOD
	Président	CAGEL
FREDERIC NZARAMBA	Concessionnaire	Notable
OBEDI KARAFULU	Président du comité des anciens ouvriers SICIA	Comité des ouvriers SICIA
BENX KATONJI	Chargé des commerciales	RTNC
Primo BAUMA	Chef de groupement	Groupement

	Président du CLPC/KAMURONZA	CLPC
KAND	Chef de village	Village
Laurent NYANGE	Journaliste	RTNC
Egide RUBERANGIZA	Chef de Division de la circonscription foncière de Masisi et auparavant pour Walikale et Masisi	Cadatre
CTHOMBE	Conservateur des Titres immobiliers de la circonscription foncière de Masisi et auparavant pour Goma et Nyiragongo	Titres Immobiliers
AMANI	Membre du Radio club	Radio Rubaya
INNOCENT	Animateur Terrain CNR	CNR
BAENI	Gardien de coutume	Collectivité
MATEENE	Chef de village Nyange	Village
Primo BAUMA	Chef de groupement KAMURONZA	Groupement
	Président du CLPC Kamuronza	CLPC
	Chef de village Kingi	Village
AUGUSTIN	Président	JCOM
Jolie MUNGIKO KASHAVU	Conseillère	CAFPDI
KAHINDO BAHATI	Membre	CAFPDI
FAIDA NDOOLE	Conseillère	CAFPDI
NOELA BUNYERE	Membre	CAFPDI
Innocente BAHOZE	Membre	CAFPDI
Eugénie MASIKA		
KIBANJA SHANDWE	Conseillère	CAFPDI
Etienne MUTEMBE	Président de la CJP	CJP/CATHOLIQUE
	Curée de la Paroisse Catholique	Eglise catholique
BAHATI MALAKI	Secrétaire Admiratif	Poste d'État
KASEMBE KAMUNDALA	Chef de Poste	ANR
Laurent	Secrétaire administratif	Groupement BUZI
BISHANDO	Concessionnaire	Notable/Masisi
Jacques	Propriétaire terrien	Notable/Walikale
KAMBALE	Propriétaire terrien	Notable/Lubero
	Exploitant agricole	Notable/Rusthuru
KAPEKA Justin-Marius	Journaliste	SFCG
CHIZUNGU NZIGIRE Déodatte	Chef de bureau technique	Cadastre BKV
TSHIBAMBE Olga	Technicien	Cadastre BKV
KILONGA Baudouin	Chef de Division	
MANGO AZONI Thierry	Secrétaire	ASPDE
MUHAMBIKWA Luc	Chargé des programmes et mises en œuvre	ASPD
RUHUNE Emmanuel	Ass.DME	SFCG
Me MUTALISI Yves	Conseiller	Ministère Provincial des Affaires Foncières
KARIO ERAZI Dieu-merci	RSS	SFCG

KEEKA KEENGEZA David-Olivier	DME Média	SFCG
IRENGE Léon	Coordonateur chargé d'analyse des conflits	SFCG
MATABARO Jocelyne	Chef de Programme	IFDP
SAFARI Jean-Baptiste	IFDP	Coordinateur

### **Annexe 3: Documents utilisés**

Le cadre logique

Les notes sur la planification régionale

La description narrative du projet

Rapports narratifs

L'étude de base

L'évaluation de mi-parcours

Études de cas (par pays)

Plans d'action annuels transmis au bailleur de fonds

Les vidéos produits par le projet

Journal de Outcome Mapping

Rapport de suivi des productions de studio Ijambo, février 2017



## Annexe 4: Termes de référence

*English Summary: Search for Common Ground is looking for a consultant/team of consultants to conduct the final evaluation of the Terre d'Entente Great Lakes regional project taking place in Burundi, Democratic Republic of Congo, and Rwanda. The project aims to support government actors in the region through better citizen engagement, opportunities for collaboration between civil society and local authorities, and supporting capacities of actors working for the consolidation of peace at the national level. In addition to having evaluation experience, the ideal team will have experience with land mediation and land conflict programming, as well as in peacebuilding and conflict resolution. French and English are both necessary.*

### 1) Contexte

A propos de Search for Common Ground

Fondée en 1982, Search for Common Ground vise à transformer la manière dont le monde gère les conflits, pour s'éloigner des approches de confrontation et rechercher des solutions à travers la collaboration. Nous utilisons une approche à plusieurs facettes, utilisant le dialogue et les médias, et en travaillant avec les communautés, le gouvernement local et la société civile, pour trouver des moyens appropriés de renforcer les capacités de la société à gérer les conflits de manière constructive: de comprendre les différences et agir sur les points communs.

### Le projet "Terre d'Entente"

Le projet « Terre d'Entente » est mis en œuvre par SFCG, avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, et en collaboration avec trois partenaires gouvernementaux, trois partenaires de la société civile ou associations de leaders traditionnels, et 16 stations radio communautaires. Ce projet du Juillet 2012 – Juillet 2017 a pour objectif global d'appuyer les gouvernements légitimes de la région des Grands Lacs, pour qu'ils aient les capacités d'honorer les fonctions essentielles de l'Etat.

Spécifiquement, le projet cherche à atteindre trois résultats:

- Des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles sont créés ou renforcés ;
- L'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles est renforcé ;
- La capacité des acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux nationaux est renforcée à travers leur participation au projet (résultat transversal).

Le projet est mis en œuvre dans trois pays : le Burundi, le Rwanda et la République Démocratique du Congo (Nord et Sud Kivu).

Pour atteindre ces résultats, l'approche de SFCG consiste en une combinaison d'activités régionales suscitant un échange d'expérience entre les acteurs fonciers clés à différents niveaux, autour des politiques et meilleures pratiques de gestion foncière ; avec des activités de renforcement des capacités et des activités medias mises en œuvre au niveau de chaque pays.

Les partenaires du projet sont les suivants :

3 structures gouvernementales responsables de la gestion des questions foncières :

- Au Burundi : la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB);
- Au Rwanda : Rwanda Natural Resources Authority (RNRA);
- En RDC : le Ministère des Affaires Foncières;

3 structures traditionnelles et organisations de la société civile :

- Au Burundi : le Conseil National des Bashingantahe;
- Au Rwanda : le Secrétariat des Abunzi dans le Ministre de la Justice;
- En RDC : les ONG Innovation et Formation pour la Paix (IFDP) et Forum des Amis de la Terre/Grands Lacs (FAT/GL).

16 stations radio communautaire :

- Au Burundi : Umuco FM (Ngozi); Star FM (Makamba); Ijwiry-Umukenyezi (Gitega) ;
- Au Rwanda : Radio Izuba (Est); Radio Isangano (Ouest); and Radio Ishingiro (Nord) ;
- En RDC : Radio Baraka (Baraka), Radio Apide (Kamituga), Radio Tuungane (Minembwe), Radio Bubandano (Minova), Vision Shala TV et Radio FM, Messenger du Peuple (Uvira), Radio Mulangane (Walungu), Radio Debout Bunyakiri (Bunyakiri), Radio Communautaire de Kalonge (Kalonge), Radio Muungano (Fizi).

Les principales activités du projet sont :

#### Résultat 1:

- 160 épisodes du magazine radio « Icibare Cacu » produit et diffusé au Burundi ;
- 120 épisodes du magazine radio « Ubutaka Bwacu » produit et diffusé ;
- 96 épisodes d'un feuillet radio sur les conflits fonciers produit et diffusés ;
- 3 programmes radio sur les conflits fonciers (100 épisodes chacun) sont produits localement par les radios partenaires (2 radio partenaires dans chaque pays) et diffusés ;
- 6 études de cas (écrites) sur des médiations de conflits fonciers ayant réussies sont produites;
- 3 vidéo-documentaires de 5-10 minutes documentant les succès du projet – 1 par pays – sont produits ;
- 6 projections de ces vidéo-documentaires – 2 par pays – sont organisées pour les autorités locales, les acteurs de la société civile et les membres de la communauté internationale.

#### Résultat 2:

- 3 conférences régionales d'échange d'expérience sont organisées pour un total de 90 représentants des structures gouvernementales responsables de la gestion des questions foncières ;
- 6 conférences régionales d'échange d'expérience sont organisées pour un total de 300 médiateurs traditionnels et acteurs de la société civile ;
- Au moins 9 projets communautaires – 3 par pays – sont mis en œuvre par des organisations de la société civile locales.

#### Résultat 3:

- 22 formations sont organisées pour 600 médiateurs traditionnels (6 formations au Rwanda, 6 au Burundi, et 10 en RDC) ;
- 12 formations « in situ » sont organisées pour le personnel de 6 stations radio communautaires (2 par pays).

## **2) Objectifs de l'évaluation finale**

L'objectif global de cette évaluation est de capturer le changement apporté par le projet sur la transformation des conflits fonciers dans les zones ciblées, d'identifier les leçons apprises et de formuler des recommandations concrètes pour informer les futures interventions dans le domaine de la transformation des conflits fonciers dans la région des Grands Lacs. Plus précisément, l'évaluation aura les objectifs suivants:

- Identifier, à travers une revue de la littérature existante, des changements dans le contexte foncier pouvant être en lien avec les activités du projet ;
- Analyser les critères d'évaluation suivant : efficacité (analysant les indicateurs du projet), impact et durabilité des activités dans les trois pays ;
- Tirer des leçons et recommandations de ce projet pour informer l'approche d'intervention pour des programmes focalisés sur la collaboration entre les citoyens, la société civile, et la gouvernance, en particulier dans le contexte des conflits fonciers.

Les résultats de cette évaluation sont destinés avant tout au staff du projet « Terre d'Entente », mais aussi à tous les acteurs œuvrant dans le domaine foncier dans la sous-région des Grands Lacs et au Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas. Dans chaque pays de mise en œuvre, SFCG organisera une réunion de partage et réflexion autour des résultats de l'évaluation pour le staff et les partenaires du projet. SFCG partagera également les documents suivants avec le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas : les rapports d'évaluation détaillés pour chaque pays, un résumé exécutif des résultats et recommandations clés au niveau régional.

#### Lignes d'enquête

L'évaluation finale devra apporter des informations et une analyse sur les éléments suivants:

#### Analyse contextuelle et revue de la littérature

Qu'est-ce qui a changé dans le contexte foncier au cours du projet : de la médiation, des conflits, et des politiques foncières, et en termes du dialogue/transparence au tour de ces politiques?

#### Efficacité

Quels progrès vers les résultats attendus le projet a-t-il atteint dans chaque pays ?

Les programmations radio dans les trois pays ont-elles réussi à (RRR):

Atteindre l'audience ciblée ? [Reach]

Résonner auprès de leurs audiences (ont-elles compris les messages, considèrent-elles les thèmes et les messages abordés comme pertinents) ? [Resonance]

Arriver à ce que leur audience internalise l'information ou les messages abordés ? Quel effet sur leurs connaissances, attitudes et/ou comportement par rapport à la gestion des problématiques foncières ? [Response]

Les activités régionales et les subventions à des projets communautaires ont-elles eu une valeur ajoutée pour la résolution des conflits fonciers au niveau communautaire ?

### Impact

Dans quelle mesure le programme a-t-il réalisé sa théorie du changement? Est-ce que des facteurs externes ont compromis ou contribué positivement à la réalisation de la théorie du changement?

Quels ont été les résultats (au niveau des changements des pratiques et au niveau institutionnel) attendus et inattendus (positifs et négatifs) du programme ?

Pour les partenaires radio?

Pour les structures foncières gouvernementales et traditionnelles ?

Pour les associations locales ?

Pour les médiateurs locaux ?

Le projet a-t-il encouragé l'inclusion (du genre, des ethnies, etc.) dans les processus de médiation sur les questions foncières ?

### Durabilité

Le projet a-t-il permis une appropriation des informations sur les questions foncières et/ou des techniques de médiation par les acteurs locaux ?

Le projet a-t-il permis de renforcer la contribution des associations locales à la résolution pacifique des conflits fonciers dans leurs communautés ?

Le projet a-t-il eu un effet sur la qualité des programmes radios sur les questions foncières, et sur la professionnalisation des radios communautaires partenaires dans le projet?

Le projet a-t-il permis la mise en place de nouveaux systèmes de collaboration des acteurs fonciers ?

### Méthodologie

Le consultant sera responsable de concevoir la méthodologie de l'évaluation finale et de développer les outils appropriés en lien avec la méthodologie utilisée pour l'étude de base et l'évaluation à mi-parcours.

La méthodologie utilisée lors de l'évaluation à mi-parcours était une méthodologie qualitative, mais pour confirmer les résultats à la fin du projet, la préférence est une approche quantitative et qualitative et s'inscrit dans une approche participative, impliquant les bénéficiaires et les non-bénéficiaires dans les communautés ciblées. La perspective du genre sera prise en considération de manière transversale.

La méthodologie de l'évaluation sera proposée par le consultant et finalisée avec le soutien de SFCG. Un guide méthodologique sera développé, détaillant les objectifs, les personnes à interroger, la méthodologie précise à adopter, les limitations et les outils adaptés à chacun des groupes ciblés par l'étude.

### Livrables

SFCG attend du consultant qu'il fournisse les livrables suivants:

- Plan détaillé de l'évaluation finale, incluant la méthodologie, le planning et les outils de collectes des données qui seront validés par SFCG;
- La formation des enquêteurs ;

- La supervision de la collecte de données au Burundi, en RDC (Nord et Sud Kivu), et au Rwanda ainsi que sa participation active dans la collecte sur le terrain ;
- La supervision de l'encodage des données ;
- L'analyse des données et la production d'un premier rapport final en français pour la revue de SFCG ;
- La production d'un rapport final en français (50 pages maximum avec les annexes) comprenant les sections suivantes:
- Un résumé exécutif reprenant les résultats clés, et les recommandations;
- Une table des matières;
- La méthodologie et les limites de l'évaluation;
- L'analyse des résultats de l'évaluation (structuré autour des objectifs de l'évaluation et des indicateurs principaux du projet);
- Les conclusions de l'évaluation;
- Les recommandations pour de futures actions;
- Les annexes, y compris les outils de recherche, la liste des informateurs clés et des groupes de discussion, les termes de référence de l'évaluateur et une brève biographie de ce dernier
- Traduction du rapport en anglais ;
- Une présentation Powerpoint du rapport ;
- La remise de la base de données à SFCG dans les deux semaines suivant la fin de la saisie des données.

### Support Logistique

SFCG appuiera le consultant avec des recommandations pour les aspects logistiques pour la collecte des données dans les trois pays, mais le consultant est responsable à organiser les logistiques.

Par ailleurs, SFCG partagera, la proposition et le cadre logique du projet, l'étude de base, le plan de suivi et évaluation du projet, les rapports d'évaluation des phases précédentes du projet, l'évaluation mi-parcours et tous autres documents de projet requis par le consultant externe.

### Budget

Le budget de cette évaluation est 40,000 EUR, incluant les couts des logistiques et les salaires des énumérateurs et des consultants.

### Calendrier

La collecte des données devra être conduite en mai 2017. Un premier draft du rapport devra être remis à SFCG le 5 juin 2017. SFCG apportera ses commentaires pour le 14 juin et la version finale du rapport est attendue de la part du consultant pour le 30 juin 2017.

## Annexe 5: Tableau récapitulatif du niveau actuel des indicateurs de base

Indicateur	Valeur de référence	Cible (cadre logique)	Valeur finale
<b>OBJECTIF GLOBAL (IMPACT): Appuyer les gouvernements de la région des Grands Lacs à avoir des capacités d'honorer les fonctions essentielles de l'Etat</b>			
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 1: Créer et renforcer des mécanismes de participation des citoyens dans l'élaboration des politiques sur les questions sociales essentielles relatives aux conflits fonciers</b>			
<b>I1.1. Le niveau de connaissance et d'accès des citoyens à l'information sur les questions foncières et la façon dont ils peuvent être résolus</b>	Burundi: 72% Rwanda: 54% RDC: 76%	Burundi: 82% Rwanda: 64% RDC: 86%	Burundi: 79% Rwanda: 81% RDC: 66%
<b>I1.2. Le niveau de participation des citoyens dans les programmes radio de prévention et résolution de conflits fonciers produit dans le cadre du projet</b>	N/A	1,100 participants aux programmes radios (y compris 40% de femmes)	Estimé à 1,152-1,536 <sup>67</sup> juste dans une émission (environ 32% des femmes)
<b>I1.3. La perception du niveau de participation de la société civile et des chefs traditionnels aux prises de décisions politiques en ce qui concerne la prévention et la résolution des conflits fonciers</b>	Burundi: 19% Rwanda: 13% RDC: 29%	Burundi: 29% Rwanda: 23% RDC: 39%	Burundi: 44% Rwanda: 30% RDC: 14%
<b>I1.4. La perception du niveau de transparence des gouvernements sur les politiques et les réglementations mises en œuvre pour résoudre des questions foncières</b>	Burundi: 22% Rwanda: 74% RDC: 27%	Burundi: 32% Rwanda: 84% RDC: 37%	Burundi: 63% Rwanda: 72% RDC: 19%
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Renforcer l'engagement constructif parmi et entre la société civile et les autorités locales sur les questions sociales essentielles (conflits fonciers)</b>			
<b>I2.1: Niveau de participation des parties prenantes: autorités gouvernementales, acteurs de la société civiles, leaders traditionnels dans les activités du projet</b>	Burundi: 0 Rwanda: 0 RDC: 0	Burundi: 180 Rwanda: 180 RDC: 270	Burundi: 171 Rwanda: 61 RDC: 170 (y compris les officiers et les médiateurs)
<b>I2.2: La perception du nombre d'initiatives prises par la société civile pour prévenir, arbitrer et résoudre les conflits</b>	Burundi: 44% Rwanda: 21% RDC: 45%	Burundi: 54% Rwanda: 31% RDC: 55%	Burundi: 45% Rwanda: 69% RDC: 72%
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 3: Renforcer la capacité des acteurs de consolidation de la paix existant au niveau national sur la question de la gestion des conflits fonciers à travers leur participation au projet</b>			
<b>I3.1: Le nombre de participants aux formations qui peuvent démontrer des connaissances et des compétences accrues après la formation</b>	N/A	75% des participants aux formations	Réalisé, sur la base d'un échantillon des formations où un test pré- et post-formation a été administré
<b>I3.2: Le nombre de participants aux formations qui peuvent démontrer l'utilisation pratique des compétences acquises dans leur vie quotidienne.</b>	N/A	33% des participants aux formations	Réalisé (évaluation qualitative)

<sup>67</sup> Le nombre de contributeurs (personnes interviewées) dans l'émission « Mutu Sikilize Pia » varie entre 12 et 16 personnes par émission, selon l'échantillon de fiches de production. Ce nombre a été multiplié par 96 émissions sur toute la durée du projet.